

Institut d'Etudes Politiques de Toulouse

Le harcèlement de rue dans une perspective de genre: significations,
effets, solutions.

Une illustration de l'écart entre égalité formelle et égalité réelle

Mémoire de recherche présenté par Capucine COUSTERE

Directrice de mémoire : Sylvie CHAPERON

2013 / 2014

Remerciements

Avant d'entamer le corps de ce mémoire je souhaite remercier Sylvie Chaperon qui m'a guidée tout au long de ces mois. Merci pour vos conseils, vos suggestions et vos encouragements qui ont été de précieux atouts dans ma réflexion.

Toute ma gratitude va aussi à toutes celles et ceux qui ont rendu ce mémoire possible.

Merci à Sarah qui la première m'a montré qu'on pouvait être énervée et agressive lorsqu'un homme nous siffle « comme son chien » dans les rues barcelonaises.

Merci à Louise et Marion pour nos indignations quotidiennes, vos anecdotes, votre aide, nos café-chocolat chaud-chantilly, et ces quatre mois toulousains fantastiques. La relève féministe est assurée !

Merci à Margot qui m'a proposé de relire et corriger tout mon mémoire... Et qui l'a fait !

Merci à tou.te.s ceux et celles qui m'ont fait confiance et ont répondu à mon questionnaire. Vos réponses, vos commentaires, vos réflexions ont donné du corps à ce mémoire et m'ont permis d'espérer qu'écrire sur le harcèlement de rue ne serait pas vain.

Merci à mes parents qui m'ont encouragée et aidée tout au long de ces trois mois à la maison, avec une mention spéciale pour les idées de maman, toujours utiles.

Merci à Samuele, qui m'a supportée et soutenue dans tous mes doutes et toutes mes fatigues.

Et enfin, merci à tou.te.s celles et ceux qui ont colorés ces cinq années Strasbourgo-Barcelo-Toulousano, sans oublier Bordeaux et Bruxelles, les rendant inoubliables !

Avertissement

L'IEP de Toulouse n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les mémoires de recherche. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur(e) .

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
Revue de littérature	6
Terrain : questionnaire en ligne sur le harcèlement de rue	8
I – QU’EST-CE QUE LE HARCELEMENT DE RUE ?	9
A – Un harcèlement genré	9
1 – Définition	9
2 – Etendue	12
3 – Perceptions par les femmes	16
4 – Pourquoi des hommes harcèlent-ils ?	18
B – Le harcèlement de rue comme violence de genre	23
1 – Féminisme et violences faites aux femmes	24
2 – Le harcèlement de rue : violences effectives et menace de violences	26
3 – La peur des violences sexuelles : une peur genrée	29
II – HARCELEMENT DE RUE ET CONTROLE SOCIAL DES FEMMES	33
A – Exclusion des femmes de l’espace public : maintien de la dichotomie public privé	34
1 – Espace public traditionnellement genré	34
2 – Education genrée et vulnérabilité construite	37
3 – Limitation de la liberté d’aller et venir	40
4 – Impact sur l’exercice de la citoyenneté	44
B – Contrôle du corps et de la sexualité des femmes	46
1 – Hommes actifs-prédateurs/femmes passives-proies	46

2 – Contrôle de la sexualité des femmes	48
3 – Les femmes comme objets sexuels	51
4 – Des conséquences de l’auto-objectivation	54
III – QUELLES SOLUTIONS ?	57
A – Prévenir la violence : focus sur les victimes	57
1 – Les femmes : coupables potentielles, à elles de ne pas « provoquer »	58
2 – Autodéfense et sports de combat: nécessaire, mais insuffisant	62
3 – Les femmes, ces êtres vulnérables à protéger : l’intervention des pouvoirs publics	65
B – Renverser la charge de la responsabilité	70
1 – Comment intégrer l’expérience des femmes dans les politiques de sécurité ?	70
2 – Quelles solutions pénales ?	73
3 – Sensibiliser au phénomène	76
4 – L’éducation à l’égalité	78
CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE	85
Ouvrages, articles, mémoires et thèses	85
Rapports	97
Sites internet	99
ANNEXES	101

INTRODUCTION

La reconnaissance de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est récente. Il a fallu attendre le 21 avril 1944¹ pour que les Françaises soient éligibles et puissent voter dans les mêmes conditions que les hommes, 1965 pour qu'elles puissent travailler sans demander l'autorisation de leur époux², autant de droits nécessaires pour accéder au rang de citoyennes et prendre part aux projets de la Nation. Au-delà de ces nombreuses réformes qui ont mis en place une égalité formelle entre femmes et hommes, les mœurs ont évolué. Les femmes occupent peu à peu tous les espaces, qu'ils soient scolaires, professionnels, politiques et publics.

Ce vernis cache cependant mal les inégalités qui demeurent. Le marché de l'emploi est très segmenté, le plafond de verre persiste et la précarité est plus que jamais féminine³. Les lieux de pouvoirs s'accordent au masculin, que ce soit dans la sphère économique⁴, politique⁵, ou encore culturelle⁶, et les violences que les femmes subissent sont toujours particulièrement étendues et graves⁷. L'accès aux espaces publics n'est pas non plus neutre. Des études récentes ont en effet mis en évidence que les femmes s'y sentent plus en insécurité⁸ et y restreignent leurs mouvements⁹. Cette différence d'accès est notable dans la mesure où l'espace public n'est pas seulement l'ensemble des lieux dans lesquels le public est libre

¹ Article 17 de l'Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs public en France après la Libération,

² Loi du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux.

³ Evelyne DUHAMEL, Henry JOYEUX, *Femmes et Précarité*, Les Etudes du Conseil Economique, Social et Environnemental, Février 2013.

⁴ Thème 2 : Emploi et précarité, *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Chiffres-clés* – Edition 2014 < <http://femmes.gouv.fr/publications/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-edition-2014/>>

⁵ 2012 : 27% de femmes à l'Assemblée Nationale et 22% au Sénat.

⁶ Thème 1 : Education, médias, culture et sport, *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Chiffres-clés* – Edition 2014, *op. cit.*

⁷ Thème 6 : Violences faites aux femmes, *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Chiffres-clés* – Edition 2014, *ibid.*

⁸ Gallup, site visité le 14/08/2014, < <http://www.gallup.com/poll/155402/women-feel-less-safe-men-developed-countries.aspx>>

⁹ Haut Conseil à l'Egalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, Rapport n°2014-06-19-EGALiTER-012, publié le 19/06/2014.

d'aller, mais aussi l'endroit où se forge l'opinion publique¹⁰. C'est donc un espace central de la citoyenneté.

L'idée que les femmes sont plus vulnérables que les hommes dans les espaces publics est généralement présentée comme une donnée naturelle. Les parents restreignent plus les sorties de leurs filles par craintes d'agressions sexuelles¹¹, elles reçoivent toutes sortes de conseils pour éviter d'être agressées, allant de l'habillement au lieu de sortie. Cela semble relever du sens commun : elles doivent « faire attention » car sinon, elles risqueraient d'être agressées par un inconnu. Paradoxalement, les enquêtes sur les violences montrent clairement que l'espace privé est un lieu bien plus dangereux pour les femmes que les espaces publics¹² sans que cela n'entraîne des mises en garde spécifiques. Or, les femmes vivent régulièrement des agressions verbales ou non-verbales à connotation sexuelle dans la rue. Ce harcèlement par des inconnus est très peu étudié, considéré comme anodin et indolore. Il me semble au contraire qu'il joue un rôle non négligeable dans la formation de la peur que les femmes peuvent ressentir dans les espaces publics.

Le harcèlement de rue a émergé récemment dans la scène médiatique française, désignant les attentions verbales ou non verbales, à connotation sexuelle, dont les hommes gratifient les femmes dans la sphère publique. Cela a commencé avec les agressions qu'ont subies les femmes égyptiennes sur la Place Tahrir en 2011¹³, et la mise en évidence des difficultés qu'elles rencontrent pour se rendre dans les espaces publics du fait de ce « terrorisme sexuel¹⁴ » constant. Puis en 2012, le documentaire de l'étudiante belge Sofie Peeters « Femme de la rue » a rapproché le phénomène du territoire français. Lassée de subir quotidiennement les remarques, commentaires, allusions sexuelles, invitations, insultes d'hommes sur son passage, elle a décidé de les filmer pour que cette réalité cesse d'être

¹⁰ Alain LETOURNEAU, « Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public », in Patrick J. BRUNET, *L'éthique dans la société de l'information*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 2001, p. 49

¹¹ Michel BOZON et Catherine VILLENEUVE-GOKALP, « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », in *Population*, 6, 1994.

¹² Thomas MORIN, Laurent JALUZOT, Sébastien PICARD, *Femmes et hommes face à la violence. Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint*, INSEE Première, n°1473, novembre 2013, p. 1.

¹³ Claire TALON, Les viols et agressions de femmes se multiplient, place Tahrir, au Caire, *Le Monde*, 30/06/2012, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/06/30/egypte-les-viols-et-agressions-de-femmes-se-multiplient-place-tahrir_1727334_3212.html

¹⁴ Elizabeth A. KISSLING, « Street Harassment: The language of Sexual Terrorism », in *Discourse Society*, 1991, p. 456.

banalisée et cachée¹⁵. En France, les médias¹⁶ ont largement relayé cette information, déliant les langues de femmes pour qui le harcèlement de rue est une composante courante de leur expérience dans les espaces publics, et provoquant la stupeur de nombre d'hommes. Sur les réseaux sociaux, des femmes ont commencé raconter les précautions qu'elles prennent pour se rendre en ville¹⁷, le sentiment de peur qui les traverse, le dégoût qu'elles peuvent ressentir lorsqu'un homme, le énième de la journée peut-être, leur fait savoir qu'elles sont « mignonnes », « belles », « bonnes », ou les sifflent, les réduisant au simple statut d'objet sexuel. Il apparaît donc que le harcèlement de rue produit des conséquences multiples, qui vont du conditionnement à la limitation de la liberté d'aller et venir des femmes dans l'espace public, au rappel que leur corps peut être un objet sexuel à l'usage d'hommes.

Comme cela a été souligné plusieurs fois, les expériences dans l'espace public et du harcèlement de rue sont sexuées, c'est-à-dire différentes pour les femmes et les hommes. L'analyse du harcèlement de rue selon une approche de genre me semble donc indispensable pour saisir ce qu'est réellement ce phénomène.

Par genre, j'entends le « système social et culturel de bicatégorisation et de hiérarchisation des individus en fonction de leur apparence génitale »¹⁸, et le genre comme rôles féminins et masculins construits, produits et reproduits par les acteurs à mesure qu'ils « jouent » ces rôles. C'est un processus, « visant à créer et fixer les différences sexuées, à les présenter comme naturelles et à les utiliser ensuite pour « renforcer l'essentialisme des sexes¹⁹ ». »

Toutes les instances de la société, comme la famille, l'école, les médias, et les institutions politiques, économiques, culturelles et religieuses, participent à la création et la reproduction de ces catégories, de sorte que l'incorporation de ces normes, représentations et rôles devient invisible. Cette réception n'est cependant pas passive, et les individus s'approprient ces normes de genre de manière différente selon leurs diverses identités et leurs parcours. Les catégories de genre ne sont donc pas immuables. Le mot désigne donc à la fois

¹⁵ Extraits de la vidéo de Sofie Peeters dans le journal TV de la RTBF du 26 juillet 2012, <<http://www.rtbef.be/video/detail?id=1747208>>

¹⁶ Par exemple, cet article de rue89: Stéphanie MARTEL, *Dénoncer le harcèlement de rue n'est pas de la pudibonderie*, Rue89, 08/08/2012, <<http://rue89.nouvelobs.com/2012/08/08/denoncer-le-harcelement-de-rue-nest-pas-de-la-pudibonderie-234490>>

¹⁷ Témoignages sur twitter sous le hashtag #safedanslarue, <<https://twitter.com/hashtag/safedanslarue?src=hash>>

¹⁸ Sylvie CHAPERON, Cours d'histoire de la pensée féministe, IEP Toulouse, 2013/2014

¹⁹ Candace WEST, Don ZIMMERMAN, « Doing gender » in Judith LORBER et Susan FARRELL (eds.), *The social Construction of Gender*, New York (N. Y.), Sage, 1991, p. 24.

le système qui hiérarchise et catégorise, et la formation individuelle et collective de ces mêmes catégories.

Il faut enfin souligner que le genre se comprend dans une perspective relationnelle, c'est-à-dire qu'il est le fruit des rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Le genre comme catégorie d'analyse ne se réduit donc pas à l'analyse de la situation des femmes, mais prend en compte les femmes et les hommes dont la relation produit le masculin et le féminin. Encore faut-il préciser que les catégories « masculin » et « féminin » sont elles-mêmes multiples, et que la compartimentation des sexes en deux opposés est elle-même réductrice, construite scientifiquement et socialement²⁰.

Le harcèlement de rue étant une forme d'interaction entre les femmes et les hommes, il est particulièrement intéressant à observer pour comprendre de quelle manière il traduit à la fois les normes de genre préexistantes tout en les reproduisant, et donc, les consolidant. Cette approche permet de dépasser l'apparente banalité du harcèlement de rue en saisissant sa signification dans des rapports femmes-hommes hiérarchisés.

Il faut la coupler avec les analyses féministes des violences masculines commises à l'encontre des femmes, que l'on pourrait aussi nommer violences de genre, dans la mesure où elles sont le reflet et l'un des outils du pouvoir des hommes sur les femmes. Ces violences genrées sont en effet « un facteur majeur de contrôle social des hommes sur les femmes²¹ », que ce soit par la force ou par la menace de la force, et même elles sont occultées. Dans cette optique, les effets du harcèlement de rue ne seraient pas aléatoires et imprévus, mais auraient au contraire une signification et joueraient un rôle dans le maintien de rapports de genre inégalitaires.

Au travers de cette étude, j'aimerais montrer que loin d'être un phénomène inoffensif, le harcèlement de rue est une forme de violence masculine commise à l'encontre des femmes, compris dans une perspective féministe et de genre. En tant que tel, il produit des effets qui sont autant de moyens de contrôler les mouvements, le corps et la sexualité des femmes, assurant le maintien d'un système de genre. Ce constat est nécessaire pour ensuite réfléchir aux différentes solutions pouvant être apportées au harcèlement de rue sans reproduire les rôles de genre traditionnels.

²⁰ Judith BUTLER, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006.

²¹ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », in *Nouvelles Questions Féministes*, éditions Antipodes, Vol.1, Novembre 1977, p. 71.

Il convient tout d'abord de définir le phénomène du harcèlement de rue, et de comprendre dans quelle mesure il peut être intégré dans une définition des violences masculines faites aux femmes selon une approche féministe (Partie I).

J'étudierai ensuite les différents effets du harcèlement de rue sur la vie des femmes, individuellement et collectivement en mettant en évidence que le harcèlement de rue permet de renforcer un contrôle informel des femmes par les hommes, et les rôles de genre traditionnels, que ce soit en limitant leur mobilité, ou en les définissant comme objets sexuels (Partie II).

Enfin, il me semble nécessaire d'analyser les différentes réponses qui peuvent être apportées au harcèlement de rue sans reconduire d'assignation aux rôles de genre et en s'assurant d'agir à la racine du problème : les hommes qui harcèlent et les rôles de genre (Partie III).

Revue de littérature

Le harcèlement de rue est un sujet encore très peu documenté. Invisible, naturalisé, minimisé, ignoré, ce phénomène a peu intéressé la recherche académique et les milieux militants féministes français. Pour Gardner²², cette invisibilité peut être expliquée par l'omniprésence du harcèlement de rue, qui le fait s'intégrer dans « la fabrique sociale de la vie publique »²³, le faisant apparaître comme naturel, donc non questionnable. Difficile, dès lors, d'en faire un sujet d'étude. Notons tout de même que le sujet a été abordé par dans les réunions des membres de ce qui sera le Mouvement de Libération des Femmes, comme le rappelle Monique Wittig²⁴, mais sans faire l'objet de recherches académiques. Les chercheuses françaises s'y sont en effet peu intéressées²⁵, hormis Marylène Lieber qui a rédigé en 2008 un ouvrage intitulé « Genre, violences et espaces publics – La vulnérabilité des femmes en question²⁶ ». Il porte principalement sur le paradoxe entre le mythe, cependant assumé comme vérité, d'un espace public naturellement dangereux pour les femmes, et des politiques de sécurité ignorant les expériences féminines dont le harcèlement de rue. Nous pouvons aussi ajouter le mémoire de Laura Van Puymbroeck portant sur le harcèlement de rue et son impact sur la liberté d'aller et venir dans l'espace public à Bordeaux²⁷. Mais la grande majorité des recherches portant sur cette expérience féminine est à trouver aux Etats-Unis et au Canada, où des chercheuses de domaines académiques divers ont tenté de comprendre l'ampleur, la signification et la portée du harcèlement de rue. Cette divergence reflète d'une manière générale deux points de vue différents sur les moyens de lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Si les nord-américaines ont rapidement créé des « Women's Studies » et « Gender Studies » à l'Université, permettant de produire de nombreuses connaissances académiques, les féministes françaises de la seconde vague ont été réfractaires pour plusieurs raisons à la création d'études spécifiquement centrées sur les

²² Carol Brooks GARDNER, *Passing by: Gender and public harassment*, Berkley, CA: University of California Press, 1995, p.4

²³ Kimberly FAIRCHILD and Laurie A. RUDMAN, "Everyday stranger harassment and women's objectification", in *Social Justice Research*, 21(3), p.338-357, 2008, p.339

²⁴ Josy THIBAUT, « Monique Wittig raconte... », in *PROCHOIX n°46 : MLF le mythe des origines, homophobie l'affaire Vanneste*, décembre 2008, P. 67-68.

²⁵ J'ai choisi de mettre ce terme au féminin pour souligner que la très large majorité des travaux académiques concernant les expériences des femmes ou les rapports femmes-hommes sont écrit par des femmes, souvent féministes d'ailleurs.

²⁶ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics – La vulnérabilité des femmes en question*, Paris: Presses de Sciences Po, 2008.

²⁷ Laura VAN PUYMBROECK, Le phénomène du harcèlement de rue –Situation des étudiantes de la ville de Bordeaux, IUT Michel de Montaigne, Université Bordeaux 3, 2013-2014,

femmes, le féminisme ou le genre. Il semble que le centralisme, les résistances et rigidités des institutions universitaires aient contribué à nourrir la méfiance des féministes qui craignaient que ce champ d'études soit « toléré mais dévalorisé²⁸ ». Certaines se méfiaient par ailleurs que l'institutionnalisation du féminisme n'entraîne sa récupération et sa dépolitisation. En conséquence, les études féministes ont été peu développées, jouissent de peu de légitimité, ce qui explique que la production de savoirs académiques demeure réduite en comparaison avec les Etats-Unis²⁹.

Les travaux de recherches ont été initiés par Carol Brooks Gardner, la première chercheuse à avoir étudié en profondeur le harcèlement de rue qu'elle qualifie de « remarques de rue », dans un article publié en 1980³⁰, complété par un livre en 1995³¹. Les premières études datent plutôt des années 1990, avec des auteures sur lesquelles je m'appuierai beaucoup comme Cynthia Grant Bowman³², Elizabeth Arveda Kissling³³, ou Micaela di Leonardo³⁴ et Deborah Turkheimer³⁵. Appartenant à de domaines aussi divers que l'anthropologie, la sociologie, le droit ou les sciences de la communication, complétés généralement par les « gender studies » ou les « women's studies », ces chercheuses ont tenté de cerner et définir le phénomène du harcèlement de rue, ses conséquences sociales, et les moyens de le réguler. Les travaux académiques se sont ensuite multipliés dans les années 2000, documentant les effets différenciés du harcèlement sur les femmes, multipliant les enquêtes de terrain, et les angles de recherche. Je vais donc m'appuyer très largement sur ces études tout au long de ma démonstration.

Cependant, au regard du manque d'enquêtes faites sur le territoire français, il me paraît essentiel de prendre aussi en compte tout ce qui a été dit par les femmes sur leur expérience du harcèlement de rue dans des médias non académiques comme les articles de presse, des

²⁸ Éliane ELMALEH, « Les Women's Studies aux États-Unis. », *Transatlantica* [En ligne], 1 | 2003, mis en ligne le 01 octobre 2003, consulté le 24 août 2014. < <http://transatlantica.revues.org/541> >

²⁹ Éliane ELMALEH, « Les Women's Studies aux États-Unis. », *Ibid.*

³⁰ Carol Brooks GARDNER, "Passing By: Street remarks, address rights, and the urban female", in *50 Soc. Inquiry* 328, 1980. "Street remarks". J'ai effectué la plupart des traductions.

³¹ Carol Brooks GARDNER, *Passing By: Gender and Public harassment*, *op. cit.*

³² Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", in *Harvard Law Review*, 106, 1993.

³³ Elizabeth ARVEDA KISSLING, "Street Harassment: The language of Sexual Terrorism", *op. cit.*

³⁴ Micaela DI LEONARDO, "Political economy of street harassment", in *AEIGIS: Magazine on ending violence against women*, Summer 1981.

³⁵ Deborah TURKHEIMER, "Street harassment as sexual subordination: the phenomenology of gender-specific harm", in *Wisconsin Women's Law Journal*, 12, 1997.

sites internet, ou des blogs. Ces sources ne devraient pas être mises de côté dans la mesure où elles révèlent les expériences quotidiennes des femmes, leurs ressentis, leurs questionnements, et participent à combler le vide de la recherche académique française et l'invisibilité de ce sujet. Comme le souligne Catherine McKinnon, « les chercheurs qui regardent avec mépris de telles inclusions de sources journalistiques populaires dans les recherches politiques (particulièrement de « magazines féminins ») devraient se demander pourquoi Redbook a remarqué l'existence du harcèlement sexuel avant eux³⁶ ».

Terrain : questionnaire en ligne sur le harcèlement de rue

Afin d'apporter plus de matière à mon mémoire, j'ai choisi de faire un questionnaire sur le harcèlement de rue. J'ai pris cette décision tardivement, moins d'un mois avant de rendre mon mémoire. J'avais peur de manquer de temps et donc d'avoir des questions et des données bancales. Mais au fur et à mesure de ma rédaction, ce questionnaire m'a semblé nécessaire. Malgré le temps que j'ai dédié à sa préparation, en tentant d'avoir des questions à la fois claires, utiles, et non-biaisées, je pense n'avoir pas pu être aussi rigoureuse que je l'aurais souhaité si j'avais eu plus de temps. Néanmoins, ces résultats me semblent importants, voire nécessaire au regard du manque très important de données sur ce sujet en France. Comme je l'ai précisé précédemment, ce phénomène est très peu documenté, notamment en France. Il est possible de trouver de nombreux témoignages grâce aux forums, aux articles internet ou papiers, et aux autres médias qui s'emparent de ce thème, mais les données statistiques sont manquantes. Ce sondage n'a donc pas comme vocation première de faire des découvertes sur le phénomène du harcèlement de rue, mais plutôt de vérifier des intuitions et d'apporter une vision superficielle de l'état du harcèlement de rue en France. Je précise superficiel dans la mesure où le sondage a été diffusé pendant un temps court, sur internet, et a récolté 230 réponses. J'aurais pu en obtenir plus, mais j'ai souhaité m'arrêter à ce chiffre afin de pouvoir avoir le temps d'analyser les données.

³⁶ Catherine MCKINNON, *Sexual Harassment of working women: a case of sex discrimination*, New Haven: Yale University Press, 1979, p. 248. "Scholars who look down upon such popular journalistic forays into policy research (especially "women's magazines") should ask themselves why Redbook noticed sexual harassment before they did."

I – Qu’est-ce que le harcèlement de rue ?

Le harcèlement de rue ne semble pas être un phénomène nouveau. Cependant, il est difficile de dater son apparition dans la mesure où il a peu intéressé les institutions étatiques à l’instar de la majorité des expériences vécues par les femmes. Aux Etats-Unis, un rapport de 1875 décrit ce qui peut être considéré comme du harcèlement de rue³⁷. En France, plus tard, Colette Guillaumin fera un compte rendu de cette forme de harcèlement dont elle est témoin³⁸. D’une manière générale, le harcèlement de rue se repère dans les témoignages non-académiques des femmes, qu’ils soient écrits ou oraux, et dans les non-dits, dans les évitements, les consignes, les mises en garde. Il importe donc de faire sortir cette expérience de son silence, en la définissant comme genrée, et en démontrant dans quelle mesure elle peut être considérée comme une violence faite à l’encontre des femmes.

A – Un harcèlement genré

Le harcèlement de rue est une expérience genrée : femmes et hommes jouent un rôle différent et inégal dans cette interaction, ce qui s’observe notamment dans les perceptions différentes de ce phénomène.

1 – Définition

Le harcèlement de rue a été défini pour la première fois en 1981 par l’anthropologue états-unienne Micaela di Leonardo comme suit : « il se produit lorsqu’un ou plusieurs inconnus accostent une ou plusieurs femmes [...] dans un espace public qui n’est pas le lieu de travail de la femme. Par des regards, des mots ou des gestes, l’homme affirme son droit à forcer l’attention de la femme, la définissant comme objet sexuel et lui imposant d’interagir avec lui.³⁹ » Par la suite, différents et différentes théoriciennes ont cherché à nommer et définir ce phénomène selon les critères qui leur semblaient importants. Ce travail a été

³⁷ Cynthia BOWMAN, “Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women”, *op. cit.*, p. 527 -528.

³⁸ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L’appropriation des femmes », in *Questions Féministes* n°2, février 1978, p. 5.

³⁹ Micaela DI LEONARDO, “ Political economy of street harassment”, *op. cit.*, p. 51-52. “Street harassment occurs when one or more strange men accost one or more women [...] in a public space which is not the woman’s/women’s worksite. Through looks, words, or gestures the man asserts his right to intrude on the woman’s attention, defining her as a sexual object, and forcing her to interact with him.”

nécessaire pour que ce problème social puisse être reconnu et ressenti par les femmes, permettant de le rendre visible, et donc de le combattre⁴⁰. La définition proposée par Micaela di Leonardo me semble convenir à ce travail de recherche dans la mesure où elle considère le harcèlement de rue comme un rapport de pouvoir, ce qui est aussi l'une de mes hypothèses.

Cette définition nous permet en outre de mettre en exergue plusieurs critères afin d'identifier le harcèlement de rue. C'est une forme de communication imposée qui se traduit par des comportements verbaux et non-verbaux qui peuvent être des regards appuyés, lubriques, des gestes obscènes ou menaçant, des obstructions de passages, des sifflements, des commentaires évaluatifs sur le corps ou des parties du corps de la femme, des invitations sexuelles, ou encore des insultes, de l'exhibition sexuelle⁴¹. Loin de manifester leur attention aux femmes qu'ils interpellent ces hommes cherchent au contraire à attirer leur attention sur eux. Ces comportements ont dans leur grande majorité une connotation sexuelle, ce qui n'est pas un détail anodin.

Dans cette interaction inégale, les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes rôles : les femmes sont harcelées par des hommes, c'est un phénomène genre⁴². Même si les expériences et leurs effets varient selon les multiples identités des femmes, chacune est susceptible de subir cette forme de harcèlement. Sa première spécificité réside dans l'anonymat entre les protagonistes. Cela le différencie du harcèlement genre entre personnes connues, notamment sur le lieu de travail, qui a été bien plus documenté⁴³. Sa seconde spécificité par rapport à d'autres formes de harcèlement genre est sa location : il se déroule dans les espaces publics, ce qui comprend les rues, les places publiques, les parcs, les bâtiments publics, les lieux de loisirs et les transports publics. Or, selon Erving Goffman, les interactions entre personnes inconnues dans la sphère publique sont différentes de celles entre personnes connues. Dans la mesure où les espaces publics sont principalement des lieux de passages, ces interactions sont généralement éphémères, superficielles, et dépendent particulièrement de l'apparence⁴⁴. Ces interactions obéissent donc à des règles sociales

⁴⁰ D DAVIS, "The harm that has no name: street harassment, embodiment and African American Women", in *U.C.L.A Women's Law Journal*, 122, 1994, p. 152.

⁴¹ L'exhibition sexuelle peut être passive : exhibition volontaire d'une partie du corps à caractère sexuel ; ou active : masturbation rapport sexuel en public.

⁴² Cynthia BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *op. cit.*, p. 523-524.

⁴³ Kimberly FAIRCHILD and Laurie A. RUDMAN, "Everyday stranger harassment and women's objectification", *op. cit.*, p. 340.

⁴⁴ Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Editions de minuit, 1973.

propres qui imposent en règle générale une forme d'inattention civile caractérisée par un rituel d'évitement entre deux inconnus⁴⁵. Le harcèlement de rue, en forçant la ou les femme(s) à interagir avec l'auteur, rompt avec cette norme informelle.

Le mot « harcèlement », enfin, n'est pas choisi au hasard. « Harceler » est défini dans le dictionnaire Larousse comme l'action de « soumettre quelqu'un, un groupe à d'incessantes petites attaques⁴⁶ ». Anne Bilherand, spécialiste du sujet, l'a décrit comme des agissements qui « vise[nt] la destruction progressive d'un individu ou d'un groupe par un autre individu ou un groupe, au moyen de pressions réitérées destinées à obtenir de force de l'individu quelque chose contre son gré et, ce faisant, à susciter et entretenir chez l'individu un état de terreur.⁴⁷ » Cela semble concorder avec la définition de Micaela di Leonardo qui met bien en avant la notion de coercition. Les remarques, commentaires, gestes, sont en effet rarement le fait d'un seul homme à l'encontre d'une seule femme, de manière renouvelée. Le mot « harcèlement » traduit plutôt la répétition d'actes similaires de plusieurs hommes à l'encontre d'une femme, que la répétition soit quotidienne ou plus espacée. En l'occurrence, la plupart des femmes sont susceptibles de subir des formes de harcèlement fréquentes par des hommes différents, et le groupe social « femmes » est harcelée dans la rue par des membres du groupe social « hommes ». Le seul dénominateur commun entre tous ces harceleurs est le sexe : dans un contexte de répétition et d'anonymat, il est impossible pour les femmes de considérer individuellement chaque remarque⁴⁸. Ces comportements forment un tout qui ressemble à s'y méprendre à du harcèlement, tant dans les formes que dans les conséquences que cela peut avoir sur la vie des femmes.

Certaines chercheuses étudiant ce phénomène ont été réticentes à utiliser le terme de harcèlement, par crainte d'exclure les femmes trouvant cette expérience « plaisante, ou au moins, pas désagréable⁴⁹ ». Je souhaite cependant conserver ce vocabulaire, à la fois pour entretenir une cohérence avec la majorité des auteures et des associations l'utilisant, et parce

⁴⁵ Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, *Ibid.*

⁴⁶ Dictionnaire Larousse en ligne, visité le 24/08/2014, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/_harceler/39062>

⁴⁷ Ariane BILHERAN, *Le Harcèlement moral*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 7.

⁴⁸ Le Projet Crocodiles de Thomas Mathieu l'illustre parfaitement. Sur son site internet, il publie des bandes-dessinées réalisées à partir de témoignages de femmes sur leurs expériences de « harcèlement et de sexisme ordinaire ». Les hommes sont représentés en crocodile, seule touche de couleur, pour souligner combien, pour les femmes, les hommes sont potentiellement tous agresseurs, <<http://projetcrocodiles.tumblr.com/>>.

⁴⁹ Elizabeth A. KISSLING et Cheris KRAMARAE, « Stranger Compliments: The interpretation of street remarks », in *Women's Studies in Communication*, 14, 1991, p.77.

que je voudrais démontrer que ce harcèlement peut avoir des conséquences négatives même s'il est perçu comme anodin voire positif.

2 – Etendue

D'après mon expérience, celles que j'ai entendu de la part d'amies, de connaissances, et se multipliant à l'infini dans les articles^{50,51,52} et sur les réseaux sociaux⁵³, le harcèlement de rue est une expérience particulièrement commune pour les femmes. Cela se vérifie de nouveau avec le sondage que j'ai diffusé : sur 203 femmes ayant répondu, 198 ont subi une ou plusieurs forme(s) de harcèlement de rue⁵⁴, dont 97,50% des auteurs étaient des hommes et seulement 2,50% des hommes et/ou des femmes⁵⁵.

Deborah Turkheimer observe qu'il semble faire « inévitablement partie de notre existence⁵⁶ ». Parmi l'échantillon de 203 femmes entre 16 et 50 ans qui ont répondu à mon questionnaire, toutes ont été la cible d'une forme de harcèlement de rue au moins une fois au cours des 12 derniers mois en France. Les plus fréquentes sont : être draguée (82%), être déshabillée du regard (72%), recevoir des remarques sur son physique et être sifflée (65%), être klaxonnée (55%), recevoir des remarques sexistes (42%) et sexuelles (39%) ou une invitation à sourire (37%). Ajoutons en outre qu'un tiers de ces femmes a reçu des bruits de baisers ou été suivie, voire insultée ou menacée. Enfin, 2% ont dû faire face à un homme se masturbant devant elles dans l'espace public⁵⁷. Dans les commentaires, certaines ont précisé diverses formes d'attouchements. Il apparaît donc que les formes de harcèlement les plus courantes sont aussi celles considérées comme moins graves et moins violentes. Elles ont néanmoins pour la plupart un caractère sexuel et/ou sexiste. 33% de ces femmes sont confrontées à ces comportements au moins une fois par mois, 31% quelquefois dans l'année, et 30% une à plusieurs fois par semaine. Seulement 7% d'entre elles doivent y faire face au

⁵⁰ 38 articles de *Madmoizelle* sur le thème du harcèlement de rue, du 31/07/2012 au 5/08/2014, page visitée le 8/08/2014, < <http://www.madmoizelle.com/motsclefs/harcelement-de-rue>>

⁵¹ 17 articles de *l'EXPRESS* sur le harcèlement de rue, du 31/07/2012 au 4/06/2014, < http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-harcelement-de-rue_1509816.html>

⁵² Dossier société : *Le harcèlement de rue est la soupe du sexisme*, journal *l'Alsace*, 2/08/2014, p.19

⁵³ Tumblr recueillant des témoignages sur le harcèlement de rue, page visitée le 8/08/2014, < <http://harcelementsderue.tumblr.com/>>

⁵⁴ Annexe 4, tableau n°3. Question à réponses multiples.

⁵⁵ Annexe 4, tableau n°4.

⁵⁶ Deborah TURKHEIMER, " Street harassment as sexual subordination", *op. cit.*, p.180.

⁵⁷ Annexe 4, tableau n°3, *op. cit.*

moins une fois par jour⁵⁸. C'est tout de même particulièrement fréquent, et dommageable, si l'on prend en compte le fait que la large majorité des femmes se sent mal à l'aise (65%) , énervée (57%) et/ou irritée (52%) lorsque cela arrive. 30 à 32% d'entre elles se sentent aussi effrayées ou humiliées alors que seulement 17% prennent cela avec indifférence⁵⁹. Ces données rejoignent dans les grandes tendances les observations faites lors de différentes enquêtes.

En France en 2003, l'enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF), commanditée par le Service des Droits des femmes et le Secrétariat d'État aux Droits des femmes, et interrogeant un échantillon de 6 970 femmes de 20 à 49 ans a montré que 13,2% de celles-ci avaient été insultées et menacées dans l'espace public au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 25% de celles-ci ayant entre 20 et 24 ans. Cette tranche d'âge semble la plus touchée par les violences sexistes dans la rue. 13% d'entre elles ont été suivies et 9% ont été victimes d'un exhibitionniste⁶⁰. Cela peut être dû à plusieurs raisons : les jeunes femmes ont un usage « intense et spécifique de l'usage public⁶¹ », s'y rendant notamment seules et la nuit à des fins de loisirs. Elles peuvent être plus considérées par les agresseurs comme disponibles sexuellement, mais aussi y être plus sensibles et donc plus enclines à dénoncer ces violences⁶². L'anonymat semble être un facteur d'augmentation des agressions et du harcèlement sexuel : à titre de comparaison, « une femme sur douze déclare une atteinte au moins une fois dans l'année contre une sur cinquante au travail ». Une autre étude⁶³ s'appuyant sur les résultats de l'ENVEFF a permis de mettre en évidence que « les agressions verbales, les insultes ou les injures sont caractéristiques des relations plus distantes ou des rencontres fortuites entre les personnes. Elles se produisent avant tout dans l'espace public où elles touchent plus d'une femme sur huit dans l'année, souvent de manière répétitive, contre une sur douze dans le cadre de l'activité professionnelle »⁶⁴. L'enquête montre ensuite que 5,2% des femmes ont été suivies au moins une fois au cours des douze mois précédent (12,4% des 20-24 ans) et 1,9% ont été la cible d'avances ou d'agressions

⁵⁸ Annexe 4, tableau n°5.

⁵⁹ Annexe 4, tableau n°6. Question à réponses multiples.

⁶⁰ Maryse JASPARD et al., « Nommer et compter les violences envers les femmes : première enquête nationale en France », in *Population et société*, 364, janvier 2001.

⁶¹ Elizabeth BROWN et Florence MAILLOCHON, « Espaces de vie et violences envers les femmes », in *Espaces, populations, société*, 2002-3. Questions de genre, p. 319-320.

⁶² Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.119-120.

⁶³ Elizabeth BROWN et Florence MAILLOCHON, « Espaces de vie et violences envers les femmes », op. cit., p. 309-321.

⁶⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 116-117.

sexuelles (6,5% des 20-25 ans). Ces estimations sont cependant insuffisantes pour rendre compte de l'étendue du harcèlement de rue en France. De fait, elles ne prennent pas en compte les multiples formes de ce harcèlement mais uniquement les plus sévères, probablement dans la mesure où elles les autres sont vues comme anodines, banales, et donc non-considérées comme des violences. L'enquête de Laura Van Puymbroeck dans le cadre de son mémoire de fin d'études, qui a consisté en un questionnaire sur internet, a mis en évidence que 97% des 444 femmes françaises de 18-25 ans qui ont répondu ont déjà été « aguichées » dans la rue, et que 33% des étudiantes sont harcelées une à plusieurs fois par semaine⁶⁵. Enfin, un sondage lancé en ligne par le site madmoiZelle, auquel 5088 personnes ont répondu entre le 19 mars 2013 et le 2 août 2014, dont 97% de femmes, 92% de françaises, 4% de suisses et 1% de belges, dont la majorité avait entre 20 et 25 ans, a montré que 59% d'entre elles a déjà subi un harcèlement verbal dans la rue, et 35% un harcèlement verbal et physique⁶⁶.

Parmi les 26 hommes qui ont répondu, 9 ne déclarent aucune forme de harcèlement de rue, 13 déclarent avoir été suivis et/ou insultés et/ou bloqués par des hommes, et seulement 2 rapportent des remarques sexistes, 3 des remarques sexuelles, et 1 des bruits de baisers, dont les auteurs sont là-encore des hommes⁶⁷. Les seuls qui ont coché comme auteurs « femmes » ou « femmes et hommes » spécifiaient qu'ils avaient été dragués, et/ou avaient reçus des remarques sur leur physiques, et/ou été déshabillés du regard⁶⁸. Lorsque c'était le cas, ils étaient indifférents (40%), voire flattés (40%)⁶⁹. Au contraire, lorsque ce type de harcèlement provient d'un homme, ils déclaraient avoir plutôt peur la nuit (69%)⁷⁰, prendre plus d'une précaution au moment de sortir dans l'espace public⁷¹ et se sentent énervés (61%) et être mal à l'aise (38%)⁷².

Ces résultats me semblent prouver significativement le caractère genré du harcèlement de rue. De fait, 34% des hommes interrogés n'en déclarent aucune forme, et 69% font part de

⁶⁵ Laura VAN PUYMBROECK, *Le phénomène du harcèlement de rue – Situation des étudiantes de la ville de Bordeaux*, IUT Michel de Montaigne, Université Bordeaux 3, 2013-2014,

⁶⁶ Harcèlement de rue : le sondage, *MadmoiZelle*, page visitée le 2 août 2014,

<http://www.madmoizelle.com/sondage-harcelement-de-rue-155626>

https://docs.google.com/forms/d/1OHmLslbX05A29drBu_6ups9Mnr9w-rkrSxp4lWK9f-w/viewanalytics

⁶⁷ Annexe 5, tableau n°3. Question à réponses multiples.

⁶⁸ Annexe 5, tableau n°4. Question à réponses multiples.

⁶⁹ Annexe 5, tableau n°6. Question à réponses multiples.

⁷⁰ Annexe 5, tableau n°1.

⁷¹ Annexe 5, tableau n°2. Question à réponses multiples.

⁷² Annexe 5, tableau n°6, *op. cit.*

formes de violences non sexistes dans l'espace public (être insulté, menacé, suivi, ou se voir bloquer le passage), qui ne rentrent pas dans la catégorie du harcèlement de rue⁷³. Enfin, 81% précisent que les auteurs étaient au moins masculins (Parmi eux, 23% disent « féminin et masculin »⁷⁴). Il n'y a donc jusque-là aucun effet miroir : les femmes ne harcèlent pas, les hommes ne sont pas sommés de leur sourire, ne reçoivent pas de remarques sexistes ou sexuelles de la part de femmes, ni de sifflements ou bruits de baisers. Lorsque cela arrive, c'est le fait d'autres hommes.

Cela est par ailleurs cohérent avec le fait qu'en France, le groupe risquant le plus de subir des violences (agressions verbales ou physiques) sont les hommes, et les hommes jeunes⁷⁵. L'enquête réalisée au Etats-Unis sur 2000 personnes, par le collectif Stop Street Harassment et avec le concours de l'entreprise d'études de marché GfK, apporte un autre éclairage intéressant à ces données⁷⁶. Elle montre en effet que si les hommes sont moins victimes de harcèlement de rue que les femmes (25% contre 65%⁷⁷), tous les hommes ne sont pas égaux devant cette forme d'interaction. Parmi les hommes, les plus ciblés sont ceux qui s'identifient comme homosexuels, transsexuels ou bisexuels. L'étude a notamment mis en évidence que parmi un groupe cible composé d'hommes transsexuels, gays et bisexuels, les plus harcelés sexuellement étaient ceux affichant des accessoires, des habits ou des attitudes considérés féminins, échouant à paraître typiquement masculins⁷⁸.

Cela souligne les diverses fonctions du harcèlement de rue, pouvant servir entre autre de « rappel à l'ordre sexué⁷⁹ », en sanctionnant les écarts aux normes de genre pour en cimenter les frontières. Bien que mon sondage ne permette pas de le vérifier, on peut supposer que les hommes ayant été victimes d'un harcèlement de rue sexuel de la part d'autres hommes s'identifient comme homosexuels, transsexuels ou bisexuels, ou aient une apparence ou une attitude moins conforme aux normes traditionnelles de la virilité. Je ne rentrerai cependant pas plus avant dans l'étude du harcèlement de rue pour les hommes et notamment les hommes

⁷³ Annexe 5, tableau n°3, *op. cit.*

⁷⁴ Annexe 5, tableau n°5.

⁷⁵ Patrick PERETTI-WATEL, *L'enquête de victimation Insee-Ihesi*, Paris, Ihesi, 2002.

⁷⁶ Stop Street Harassment, *Unsafe and harassed in public spaces: a national street harassment report*, Reston: Virginia, Spring 2014.

⁷⁷ Stop Street Harassment, *Unsafe and harassed in public spaces*, *Ibid*, p. 6.

⁷⁸ Stop Street Harassment, *Unsafe and harassed in public spaces*, *Ibid*, p. 44.

⁷⁹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *op. cit.* p. 65.

non-hétérosexuels. Je souhaitais simplement souligner le caractère genré du harcèlement de rue, et expliquer les résultats obtenus de la part d'hommes.

3 – Perceptions par les femmes

Les femmes ont des perceptions différentes du harcèlement de rue, qui peuvent être positives, indifférentes ou négatives. Plusieurs ont tenu à préciser dans les commentaires que leur ressenti « dépend(ait) » de différents éléments.

En général, le fait de voir le harcèlement de rue comme un compliment va de pair avec l'idée que c'est positif ou en tout cas anodin. Il apparaît que les femmes qui perçoivent le harcèlement de rue de manière positive ont plus tendance à penser que leur valeur réside en partie dans leur apparence physique, et que l'auteur des remarques ne la répète pas à d'autres⁸⁰. Recevoir des remarques sexuelles ou sur leur physique peut donc être un moyen pour elles de se rassurer sur leur valeur.

82% des femmes qui ont répondu à mon questionnaire déclarent avoir été draguées dans l'espace public au moins une fois au cours des douze derniers mois⁸¹. Des auteurs dont Carol Gardner⁸² observent que certaines femmes ont en effet tendance à voir le harcèlement de rue comme une flatterie, dans ses formes les plus anodines. Elle ajoute cependant qu'il est difficile de faire la différence entre la réelle flatterie et le jugement sachant que ledit compliment peut très vite se transformer en une volée d'insultes. La frontière entre drague et harcèlement de rue a été clairement définie par Micaela di Leonardo. Selon elle « la distinction entre la drague et le harcèlement est que la femme peut commencer ou arrêter la drague au moment qu'elle souhaite ; c'est une interaction mutuellement acceptée⁸³ ». Les notions de consentement et de liberté sont fondamentales pour faire la différence. En cas de tentative de séduction, la personne qui rompt la norme d'inattention civile dans la rue en a conscience, et laisse à l'autre la liberté d'accepter cette interaction ou de la refuser. C'est un

⁸⁰ Amy M. BISHOP, *Objecting objectification: finding the links between self-objectification, views on harassment and agreement with traditional sex roles*, Honors College Capstone Experience/Thesis Projects, paper 336, 2011, p. 24- 25.

⁸¹ Annexe 4, tableau n°3, *op. cit*

⁸² Carol Brooks GARDNER, *Passing By: Gender and Public harassment*, *op. cit.*

⁸³ Micaela DI LEONARDO, " Political economy of street harassment", *op. cit.*, p. 52. "The distinction between badinage and harassment is that a woman can start or stop badinage on her own time; it is a mutually agreed-upon interaction".

jeu à égalité, au contraire du harcèlement de rue qui est un rapport de force. Il n'est donc absolument pas exclu que les femmes qui ont répondu aient été draguées dans la rue.

Cependant, lorsqu'il leur a été demandé de préciser comment elles s'étaient senties (réponses multiples possibles), seuls 7% d'entre elles se sont senties flattées ou amusées, 16% indifférentes, contre 55 à 65% qui se sont senties irritées, énervées ou mal à l'aise⁸⁴ (les données sont similaires pour les femmes qui n'ont pas déclaré avoir été draguées). Il y a donc fort à parier que parmi les femmes déclarant avoir été draguées, peu l'aient considéré comme un jeu où chacun des protagonistes est à égalité.

Plusieurs ont précisé en commentaire que leur ressenti dépendait de plusieurs éléments, tenant au harceleur et au contexte. Prenant en compte le fait que 73% des femmes interrogées ont indiqué avoir plutôt peur la nuit dans les espaces publics⁸⁵, on peut supposer en effet que dans ces situations, les femmes auront moins tendance à interpréter favorablement la tentative de drague, honnête ou pas, d'un homme. A cet égard, les études de Kimberly Fairchild et Anne Esacove sont éclairantes. Kimberly Fairchild suggère qu'une multitude de variables à la fois individuelles et liées au contexte peuvent influencer la perception du harcèlement par les femmes⁸⁶. Parmi les variables, elle cite l'âge de l'agresseur, le fait d'être seule, et que ça se déroule dans la nuit⁸⁷. L'étude qu'Esacove a effectuée a mis en évidence d'autres éléments qui peuvent expliquer le passage de la perception d'une attention sexuelle non-désirée de flatteuse à menaçante : la manière non-invasive, la distance entre les deux personnes, le ton amical de l'homme⁸⁸. La situation doit donc être prise en compte.

En outre, toutes les femmes ne sont pas harcelées de la même manière : cela dépend à la fois de la position sociale (en termes de classe, orientation sexuelle, « race », etc.) de la femme et de celle du harceleur⁸⁹. Cela affecte la manière de harceler et la perception même de ce harcèlement. De fait, les femmes blanches, hétérosexuelles, jeunes, en situation de validité

⁸⁴ Annexe 4, tableau n°7.

⁸⁵ Annexe 4, tableau n°1.

⁸⁶ Kimberly FAIRCHILD, "Context effect on women's perception of stranger harassment", in *Sexuality and Culture*, 14, 2010, p.193.

⁸⁷ Kimberly FAIRCHILD, "Context effect on women's perception of stranger harassment", *Ibid*, p. 210.

⁸⁸ Anne W. ESACOVE, « A diminishing of the self: women's experiences of unwanted sexual attention », in *Health Care for Women International*, 19(3), p.186.

⁸⁹ Norma Anne OSHYNKO, *No Safe Place: The legal regulation of street harassment*, The University of British Columbia, 2002, p. 27.

physique, appartenant à la classe moyenne, ne font pas les mêmes expériences de harcèlement de rue que les femmes moins privilégiées. Les femmes peuvent avoir différentes identités (Femme jeune mais colorée, hétérosexuelle mais handicapée, lesbienne et colorée, etc.) qui « peuvent être parcellées en des formes distinctes d’oppressions »⁹⁰. Par ailleurs, Gardner a mis en évidence que les formes de harcèlement de rue venant d’hommes « vêtus comme des hommes d’affaires⁹¹ » sont plus souvent considérées comme des compliments par les femmes que lorsqu’ils semblent appartenir à des classes sociales moins privilégiées⁹². L’intersection des identités et des discriminations est donc importante pour saisir les différentes manières d’être harcelée et de percevoir le harcèlement par un inconnu dans la rue lorsqu’on est une femme.

Ces nuances et différences doivent être prises en compte dans l’analyse des effets du harcèlement de rue, ce sont autant d’éléments qui permettent d’avoir la plus juste compréhension de ce phénomène. Néanmoins, il me semble important dans ce travail de recherche de se concentrer sur les points communs que partagent toutes les femmes. Le travail de Gardner suggère dans ce sens que la majorité des femmes ont été sexuellement objectivées par un homme inconnu dans l’espace public⁹³, expérience qui semble transcender les différences.

4 – Pourquoi des hommes harcèlent-ils ?

Les recherches sur le harcèlement de rue se sont principalement concentrées sur les victimes du harcèlement, et finalement, peu sur les auteurs, ces 90 à 100% d’hommes.

Il semble essentiel de commencer cette partie par une précision : tous les hommes ne harcèlent pas, mais tous les hommes sont susceptibles de le faire en toute impunité. De manière assez « amusante », ce débat a été porté sur twitter, avec les hashtag « #notallmen »⁹⁴, « #yesallwomen »^{95,96}... Face aux témoignages de harcèlement de rue et de

⁹⁰ Norma Anne OSHYNKO, *No Safe Place*, *Ibid*, p. 28.

⁹¹ Norma Anne OSHYNKO, *No Safe Place*, *Ibid*, p. 37.

⁹² Carol Brooks GARDNER, *Passing By: Gender and Public harassment*, *op. cit.*, note 15, p. 229.

⁹³ Carol Brooks GARDNER, *Passing By: Gender and Public harassment*, *Ibid*.

⁹⁴ Tweets ayant le hashtag #NotAllMen <<https://twitter.com/hashtag/notallmen>>.

⁹⁵ Tweets ayant le hashtag #YesAllWomen <<https://twitter.com/hashtag/yesallwomen>>.

⁹⁶ Article de Phil PLAIT, #YesAllWomen, *Slate*, 27/05/2014, discutant de ce que soulèvent les deux hashtag de manière juste. (anglais) <

violence vécus de nombreuses femmes, des hommes ont en effet tenus à dire qu'ils ne se sentaient pas concernés, et qu'il était fort malvenu de faire des généralités... Ce à quoi des femmes ont rappelé que si tous les hommes ne harcelaient pas, toutes les femmes (ou presque) se faisaient harceler par des hommes, et ne pouvaient pas forcément faire la différence entre un homme violent ou un autre. Marylène Lieber explique que le fait que les victimes soient des femmes (pas toutes les femmes, mais presque uniquement des femmes, et toutes les femmes potentiellement), et les agresseurs des hommes (pas tous les hommes, mais presque uniquement des hommes et tous les hommes potentiellement) impose une bicatégorisation réductrice qui concourt à « occulter les divergences et les différences au sein des groupes sexués⁹⁷ ».

Il importe donc de faire la différence entre « suprématie masculine » (le système) et « hommes ethnologiques et historiques »⁹⁸ (les individus qui s'adaptent au système, le reproduisant ou non). Comme le rappelle Rose-Marie Lagrave : « la domination masculine est un principe de production des sociétés, non un exercice contingent laissé à la bonne ou mauvaise volonté des acteurs.⁹⁹ » Je vais donc expliquer dans quelle mesure les hommes sont potentiellement et de manière systémique agresseurs de femmes, et les différents éléments qui expliquent que tous les hommes n'agressent cependant pas. Par ailleurs, le fait que tous les hommes ne sont pas violents ou n'ont pas des attitudes dominatrices vis-à-vis des femmes n'enlève rien au fait que tous les hommes bénéficient, qu'ils le veuillent ou non, de privilèges liés au fait que quelques-uns se montrent violents¹⁰⁰, comme par exemple la possibilité de jouer le rôle de l'homme protecteur.

Je ne discuterai pas ici des différences en termes de classe, d'âge ou de « race » entre les hommes harceleurs et les autres. C'est un phénomène qui transcende ces catégories. Par contre, la perception de leurs comportements peut être différente selon ces mêmes catégories.

http://www.slate.com/blogs/bad_astronomy/2014/05/27/not_all_men_how_discussing_women_s_issues_get_s_derailed.html

⁹⁷ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *op. cit.*, p. 226.

⁹⁸ Rose-Marie LAGRAVE, « Controverses : femmes et violence. Conflits de positions, conflits d'interprétation », in *Le Mouvement social*, 189, octobre-décembre 1999, p. 93-98.

⁹⁹ Rose-Marie LAGRAVE, « Controverses : femmes et violence. » *op. cit.*, p. 97.

¹⁰⁰ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », *op. cit.*, p.82. « « Le fait que de nombreux maris ne battent pas leur femme et que de nombreux hommes n'attaquent pas les femmes dans la rue ne constitue pas une preuve que les agressions des hommes contre les femmes ne sont pas une pratique courante, systémique, non limitée à quelques hommes défavorisés par la naissance, le conditionnement ou la misère ; c'est seulement la preuve qu'il n'est pas nécessaire pour chaque homme d'agir ainsi afin de maintenir les privilèges de son groupe. »

Je n'exclus pas non plus l'idée que les manières de prouver sa masculinité varient selon ces mêmes catégories, ce qui peut expliquer que tous ne le fassent pas, ou pas de la même manière. Les études demeurent à faire pour explorer tous ces aspects.

Il semble en premier lieu que les hommes sont plus enclins à harceler des inconnues dans la rue lorsqu'ils sont en groupe comme moyen de fraternisation virile¹⁰¹. Bernard et Schlaffer¹⁰² ont soutenu la même idée après avoir interrogé des hommes disant harceler des inconnues pour tuer l'ennui, s'amuser, et précisant que cela leur donnait un sentiment de camaraderie avec les autres hommes. Parmi ceux interrogés, 20% ne harcèleraient pas les femmes s'ils étaient seuls.

Il me semble qu'il faut comprendre cette « fraternisation virile » comme un moyen pour les garçons et les hommes de modéliser et prouver leur virilité, affirmant leur appartenance au groupe hommes, et leur permettant de construire leur masculinité. La définition de la virilité par Pascale Molinier met bien en avant ces aspects de la virilité : elle « revêt un double sens : 1) les attributs sociaux associés aux hommes et au masculin : la force, le courage, la capacité à se battre, le 'droit' à la violence et aux privilèges associés à la domination de celles, et ceux, qui ne sont pas et ne peuvent pas être virils : femmes, enfants... 2) la forme érectile et pénétrante de la sexualité masculine. La virilité, dans les deux acceptions du terme, est apprise et imposée aux garçons par le groupe des hommes au cours de leur socialisation pour qu'ils se distinguent hiérarchiquement des femmes. La virilité est l'expression collective et individualisée de la domination masculine. »¹⁰³ Dans les rapports de genre, ces représentations et pratiques créent, reproduisent et légitiment une bicatégorisation et une hiérarchisation entre les femmes et les hommes. La virilité se forge sur la différenciation du féminin¹⁰⁴, et donc par extension des femmes, qui sont considérées uniquement dans leur altérité sexuelle. Le harcèlement de rue, d'essence principalement sexuelle, est une sorte de rite qui permet donc aux hommes de se prouver leur virilité, envisagée comme la capacité à évaluer, complimenter ou dominer les femmes (en leur faisant

¹⁰¹ Eric WESSELMANN & Janice KELLY, "Cat-calls and culpability: Investigating the frequency and functions of stranger harassment", in *Sex Roles*, 63, 2010, p. 451-462.

¹⁰² Cheryl BERNARD et Edit SCHLAFFER, « The man in the street : why he harasses », in T.A. Verta, N. Whittier, & L. Richardson, *Feminist Frontiers IV*, New York: McGraw-Hill, 1996, p.70-71. ("Male bounding theory")

¹⁰³ Helena HIRATA, Françoise LABORIE, Hélène LE DOARE, Danièle SENOTIER, *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, 2000.

¹⁰⁴ Daniel WELZER-LANG, "Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France, in *VEI, enjeux, villes, école, intégration*, n 128, mars 2002, p.15.

peur ou en les humiliant, en investissant leur temps sans qu'elles ne le désirent), et à montrer leur hétérosexualité désirante. C'est une manière possible pour les hommes de construire leur masculinité, fruit d'un apprentissage social basé sur la répétition de gestes, de postures, d'attitudes, de comportements considérés comme virils (par exemple : « la dureté, le stoïcisme émotionnel, la domination, l'hétérosexualité »¹⁰⁵, traits que le harcèlement de rue permet de prouver aux pairs masculins). Le concept de « masculinité hégémonique » est assez éclairant pour comprendre dans quelle mesure le harcèlement de rue fait partie d'une socialisation des hommes à la masculinité. Il permet d'analyser les différentes pratiques associées à la masculinité, entendue comme un instrument de domination symbolique des hommes sur les femmes, qui « n'existent pas antérieurement à l'action sociale, mais commencent à exister en même temps que les gens agissent. »¹⁰⁶

Certaines théoriciennes ont fait le postulat que le harcèlement de rue était un moyen de maintenir la domination des hommes sur les femmes. Cela peut être dans le but de les contraindre sexuellement et d'assurer leur domination économique et sexuelle sur elles¹⁰⁷, ou de répondre à la menace de l'émancipation féminine qui les fait sortir de la sphère privée pour entrer dans la sphère publique, impliquant une réduction de l'emprise masculine sur les espaces publics, et une perte en termes de services domestique fournis aux hommes¹⁰⁸. C'est pour ces raisons que Micaela di Leonardo fait l'hypothèse, en 1981, que le harcèlement de rue est en hausse : ce serait une sorte de retour de bâton pour maintenir le statut et le pouvoir des hommes¹⁰⁹.

Certaines études tendent par ailleurs à montrer que les hommes harcelant ont plus tendance à adhérer aux mythes sur le viol¹¹⁰ et à accepter les formes interpersonnelles de violence¹¹¹. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer le rôle du contexte : bien que les

¹⁰⁵ D. PHILLIPS, « Masculinity studies », in Jodi O'BRIEN, *Encyclopedia of gender and society*, Californie: SAGE Publication, 2009, p.516.

¹⁰⁶ Robert W. CONNELL, « Masculinités et mondialisation », in Daniel WELZER-LANG, *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse: Presses universitaires du Mirail., 2000, p. 198-199.

¹⁰⁷ Martha LANGELAN, *Back Off! How to confront and stop sexual harassment and harassers*, New York: Simon and Schuster, 1993, p. 42-47.

¹⁰⁸ Micaela DI LEONARDO, « Political economy of street harassment », *op. cit.*, p. 54.

¹⁰⁹ Micaela DI LEONARDO, « Political economy of street harassment », *ibid.*, p. 55.

¹¹⁰ Eric WESSELMANN & Janice KELLY, « Cat-calls and culpability », *op. cit.*, p. 451-462. Les mythes sur le viol peuvent être groupés en trois catégories: les femmes accusent souvent les hommes à tort, elles ont aimé/l'on cherché, elles le méritent.

¹¹¹ Afroditi PINA and Theresa A. GANNON, « An overview of the literature on antecedents, perceptions and behavioural consequences of sexual harassment », in *Journal of Sexual Aggression*, 18 (2), 2012, p. 215.

dispositions individuelles, et notamment l'adhésion à des croyances problématiques sur les relations sexuelles et la violence sexuelle, comptent, les hommes interrogés choisissent d'adopter ce comportement « lorsque les normes le permettent, en étant tolérantes, ambiguës, voire en le soutenant »¹¹². Lorsque les normes situationnelles ne soutiennent pas ce harcèlement, aucune différence n'a été trouvée entre les hommes ayant des croyances problématiques et les autres.

Dans l'étude de Gardner¹¹³, beaucoup de ceux trouvant ces comportements amusants ajoutent qu'ils ne font de mal à personne, et peu (environ 15%, aux commentaires les plus menaçants), ont l'intention ouverte d'humilier ou énerver leur cible. On voit donc que pour beaucoup d'hommes il est difficile de prendre conscience de l'effet réel de ces attitudes sur les femmes. Nombreux sont ceux qui pensent que cela sera pris comme un compliment et que si la situation était inversée, ils se sentiraient flattés¹¹⁴. Cela se reflète dans certains des résultats que j'ai obtenus de la part d'hommes : un homme de 29 ans indique comme seule forme de 'harcèlement' avoir été déshabillé du regard par une femme et en avoir été flatté. Un autre, de 26 ans, commente : « Si c'est une fille qui me drague (fait très rare !) je me sens flatté et mal à l'aise à la fois.¹¹⁵ » Il semble donc que les hommes ne se rendent pas compte des effets de leurs comportements sur les femmes. Plus qu'elles, ils considèrent le harcèlement comme inoffensif ou anodin^{116,117}. Cela peut être dû au fait qu'ils sont bien moins sujets de ces comportements que les femmes, ce qui rend l'empathie plus difficile¹¹⁸. D'une manière générale, relève Deborah Turkheimer, « dans une culture dominée par les hommes et définie par des normes masculines, les implications des souffrances genrées » supposent que

¹¹² Eric WESSELMANN & Janice KELLY, "Cat-calls and culpability", *op. cit.*, p. 451.

¹¹³ Carol Brooks GARDNER, "Passing By: Street remarks, address rights, and the urban female", *op. cit.*, p. 348.

¹¹⁴ Chhun, BUNKOSAL, "Catcalls: Protected Speech or Fighting Words?" in *Thomas Jefferson Law Review* 33, no. 2 (Spring 2011): 273, p. 280.

¹¹⁵ Annexe 5, tableau n°6, *op. cit.*

¹¹⁶ Interview de Juliette Lancel, créatrice du tumblr « harcèlement de rue », « Plusieurs hommes témoignaient de leur ignorance totale du sujet avant qu'une femme leur en parle. Comme souvent, cela fait partie du privilège de ne pas être conscient de l'oppression subie par les non-privilegié-e-s. », <<http://www.toutalego.com/2014/06/interview-de-juliette-lancel-creatrice.html>>

¹¹⁷ Article de Jeanne Schullers, *Machisme ordinaire : non le harcèlement de rue n'est pas de la drague*, *Le plus Nouvel Obs*, 1/08/2012, visité le 13/08/2014. Elle y évoque les tweets contenant le hashtag #harcèlementderue, grâce auquel de nombreuses femmes ont révélés leurs expériences quotidiennes. Des hommes qui n'avaient rien vu de ce phénomène, se sont étonnés, voire ont nié ces témoignages. <<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/602891-machisme-ordinaire-non-le-harcelement-de-rue-n-est-pas-de-la-drague.html>>

¹¹⁸ Bunkosal CHHUN, "Catcalls: Protected Speech or Fighting Words?", *op. cit.*, p. 279.

« les femmes souffrent généralement plus que les hommes », et « sont blessées d'une manière que les hommes n'expérimentent pas¹¹⁹ ».

Le malentendu est donc important et mérite d'être dissipé.

B – Le harcèlement de rue comme violence de genre

Définir la violence est compliqué du fait des diverses formes qu'elle emprunte et des différentes manières de la conceptualiser. Par exemple, jusqu'en 1990¹²⁰ en France, le viol conjugal n'était pas reconnu comme une violence, mais comme relevant du « devoir conjugal ». Ce qui est vu comme une violence est donc intimement lié à ce qui est considéré comme un comportement acceptable ou non, et varie en fonction des évolutions des valeurs et des mœurs¹²¹. Le dictionnaire Larousse la définit entre autres par : la « contrainte, physique ou morale, exercée sur une personne en vue de l'inciter à réaliser un acte déterminé¹²². » Cela me semble être une définition suffisamment large du phénomène, puisqu'elle permet de prendre en compte un nombre multiple d'actes regardés comme plus ou moins grave, et souligne l'intention de l'auteur de « forcer ». Cela nous permet de revenir à la définition du harcèlement de rue de Micaela di Leonardo comme moyen de forcer l'attention des femmes et les définir à leur corps défendant comme objets sexuels.

Pour analyser le harcèlement de rue, je vais adopter la perspective féministe des violences faites aux femmes, rappeler comment le thème des violences masculines faites aux femmes est sorti de l'ombre, et ce que cette analyse implique. Je m'appuierai particulièrement sur la conceptualisation des violences faites aux femmes de Jalna Hanmer¹²³. Enfin, je vais démontrer que le harcèlement de rue agit comme une menace de violence, et plus spécifiquement, de violences sexuelles à l'encontre des femmes.

¹¹⁹ Deborah TURKHEIMER, « Street harassment and sexual subordination: the phenomenology of gender-specific harm », *op. cit.*, p. 171.

¹²⁰ Première reconnaissance : Cass. Crim., 5 septembre 1990, suivie d'évolutions jurisprudentielles et législatives qui aboutissent à l'abolition de la présomption de consentement des époux à l'acte sexuel avec la Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010.

¹²¹ *Rapport mondial sur la violence et la santé : résumé*, Organisation Mondiale de la Santé, 3 octobre 2002, p. 4.

¹²² Dictionnaire Larousse en ligne, visité le 27/08/2014, <
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/violence/82071>>

¹²³ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », *op. cit.*

1 – Féminisme et violences faites aux femmes

Ce sont les féministes de la seconde vague qui se sont les premières intéressées à la problématique des violences masculines à l'encontre des femmes. En France et aux Etats-Unis, ce mouvement se déploie entre la fin des années 1960 et la fin des années 1980. Durant ces années-là, les groupes de « consciousness raising », non-mixtes, ont permis aux femmes qui y participaient de se rendre compte que des expériences qu'elles pensaient personnelles, intimes, individuelles, étaient en réalité communément partagées¹²⁴. Tâches domestiques, violences... La séparation genrée des sphères publiques et privées, et le voile jeté sur ce qui était considéré comme personnel a fait taire ces réalités, taire les possibilités d'émancipation. Les féministes de la seconde vague ont lutté pour faire reconnaître que « le privé est politique », c'est-à-dire traversé par des enjeux collectifs comme le reste de la société. Parmi elles, les féministes radicales matérialistes comme Christine Delphy¹²⁵ et Colette Guillaumin¹²⁶ ont fait l'hypothèse que cette sphère privée était « un espace d'exploitation ou d'oppression au même titre que celui de la production (économique, capitalistique) [et] pouvait donc également être un terrain de luttes sociales. »¹²⁷

La redéfinition du concept de patriarcat au même moment a permis de penser cette oppression aux ramifications tentaculaires. Le terme patriarcat existe depuis longtemps. En anthropologie et en sociologie, il désigne un « type d'organisation sociale où l'autorité domestique et l'autorité politique sont exercées par les hommes chefs de famille¹²⁸ ». La redéfinition du patriarcat par les féministes de la seconde vague, comme un « système social de domination des femmes par les hommes »¹²⁹, a donné une portée politique à ce terme¹³⁰, leur offrant un outil de désignation et de dénonciation de la réalité qu'elles analysent en lui

¹²⁴ Cathy, "Je suis moins désespérée qu'il y a quelques années", *Libération*, 18 mai 1978. « Une des choses que nous avons découvertes, c'est que des événements que nous avons cru personnels (avortements, viols, oppression) avaient été aussi vécus par d'autres, qu'il s'agit non de problèmes individuels, mais d'une réalité collective d'oppression ».

¹²⁵ Christine DELPHY, *L'ennemi principal: Économie politique du patriarcat*, Syllepse (Nouvelles questions féministes), 1998.

¹²⁶ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature », *op. cit.*, p. 5-30.

¹²⁷ Sabine FORTINO, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le 31 mai 2005, consulté le 04 août 2014

¹²⁸ Trésor de la langue française informatisé, dictionnaire en ligne publié par le CNRS et l'Université de Lorraine. [<http://atilf.atilf.fr/>]

¹²⁹ Jean BATOU, Magdalena ROSENDE, Christine DELPHY, « Comment penser et combattre l'oppression spécifique des femmes », in *Solidarités*, 2001 [<http://www.solidarites.ch/solinf/123/10.php3>]

¹³⁰ Christine DELPHY, « Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles », in *Nouvelles Questions Féministes*, No. 2, Féminisme: quelles politiques?, Octobre 1981, p. 58-74, p.60.

donnant une portée politique. Pour les féministes radicales, « l'expression première du patriarcat se manifeste par le contrôle du corps des femmes, notamment par le contrôle de la maternité et de la sexualité des femmes. Le lieu où le patriarcat s'exprime se situe d'abord dans la famille et dans tout le domaine de la reproduction, mais aussi dans toute la société et à tous les niveaux (politique, économique, juridique), de même que dans les représentations sociales, le patriarcat constituant un véritable système social, un système social des sexes ayant créé deux cultures distinctes : la culture masculine dominante, et la culture féminine dominée »¹³¹.

La prise de conscience de cette séparation artificielle et du caractère collectif des expériences vécues par les femmes et la création de la définition politique du patriarcat ont été les conditions nécessaires pour penser la transformation de la société en profondeur, à la fois par des mobilisations collectives et par le changement individuel et la réflexion sur l'identité et l'autonomie des femmes¹³². Les questions privées sont devenues publiques, et c'est la rencontre de toutes ces réflexions qui a permis les premières réflexions féministes sur les violences que subissent les femmes de la part des hommes. Cela explique aussi que la majorité des travaux produits à ce moment-là par les chercheuses féministes se soient concentrés sur la violence vécues par les femmes de manière systémique, et sur la sphère domestique. C'est peut-être une explication partielle au fait que le harcèlement de rue ait été aussi largement ignoré par les recherches académiques.

L'analyse féministe des violences masculines faites aux femmes a permis de passer d'une vision individualisante à une prise en compte de leur dimension structurelle genrée, questionnant leur signification dans un système de relations de pouvoir inégalitaires entre les femmes et les hommes. Les recherches féministes estiment généralement que ces violences sont à la fois l'un des reflets de l'oppression et l'une de ses armes afin de maintenir la domination masculine¹³³ : « quelles que soient leurs formes et leurs manifestations [...] elles ont toutes, en effet, pour soubassement commun la volonté d'exercer un pouvoir sur les femmes en niant leur désir, en violant leur intégrité, en détruisant leur vie même¹³⁴. » Patrizia

¹³¹ Christine DELPHY, « Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles », *Ibid*, p.22.

¹³² Françoise PICQ, « 'le personnel est politique' - Féminisme et for intérieur », in *C.U.R.A.P.P, Le For intérieur*, P.U.F, 1995, p.347

¹³³ Marie-Victoire LOUIS, « Les violences masculines contre les femmes : évolution des recherches et des questionnements féministes », in *Des silences... Et des violences*, Réseau « Actualités Femmes Liège », 1996, p.10-24.

¹³⁴ Marie-Victoire LOUIS, « Les violences masculines contre les femmes », *Ibid*.

Romito ajoute que c'est « un instrument rationnel destiné à maintenir la domination masculine ; un instrument qui, pour fonctionner efficacement, nécessite un système organisé de soutiens réciproques et de vastes complicités au niveau social.¹³⁵ » La violence n'est donc ni une fin en soi, ni un acte aléatoire commis par un fou. C'est le résultat d'une société inégalitaire, tout autant que le moyen de la maintenir. Pour exister, il faut en effet qu'elle puisse être invisibilisée, excusée voire légitimée par la société. C'est sur cette analyse de la violence comme effet et instrument de pouvoir des hommes sur les femmes que je vais appuyer ma réflexion sur le harcèlement de rue comme forme de violence.

2 – Le harcèlement de rue : violences effectives et menace de violences

Si la majorité des formes prises par le harcèlement de rue semble anodine, cela n'occulte pas le fait que presque un tiers des femmes qui ont répondu à mon questionnaire ont été suivies ou insultées par un ou plusieurs hommes au cours des douze derniers mois. 16% ont été bloquées par cette ou ces personnes, et 2% ont dû subir la vision d'un homme se masturbant devant elles (ce qui est considéré en droit pénal français comme de l'exhibition sexuelle et susceptible d'entraîner un an de prison et 15 000 euros d'amende¹³⁶). On observe donc qu'une grande partie des formes de recouvre le harcèlement de rue sont des violences effectives et reconnues.

Jalna Hanmer¹³⁷, professeure en Women's Studies, a rédigé l'un des textes fondateurs de la recherche féministe dans le domaine des violences masculines à l'encontre des femmes¹³⁸. Elle a en effet analysé la signification structurelle de cette violence, la considérant comme un moyen de contrôle social des femmes. Son approche est intéressante à plusieurs points de vue concernant le harcèlement de rue. Elle permet en premier lieu de comprendre les différentes formes de contrôle social qu'il exerce sur les femmes, et que je développerai dans les parties suivantes. En outre, elle évoque la menace de la violence comme part même des violences, et « moyen d'obliger les femmes à se comporter ou à ne pas se comporter de

¹³⁵ Patrizia ROMITO, *Un silence de mortes, La violence masculine occultée*, Collection Nouvelles Questions Féministes, 2006, p.50.

¹³⁶ Article 222-322 du code pénal.

¹³⁷ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », op ; cit.

¹³⁸ Alice DEBAUCHE, Christelle HAMEL, « Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? », in *Nouvelles Questions Féministes*, 2013/1 – Vol. 32, 2013, p.5.

telle ou telle façon. La mort se situe à un extrême et la menace à l'autre.¹³⁹ » Le harcèlement de rue, dans nombre de ses manifestations, me semble être cette menace sourde de violence qui préoccupe les femmes dans l'espace public.

Nombreuses sont les femmes qui perçoivent de manière diffuse ou claire le harcèlement de rue comme une menace de violence. Par exemple, parmi les 203 femmes que j'ai interrogées, seules 13% n'ont pas de craintes lors d'épisodes de harcèlement de rue, mais 55% qui ont au moins peur que cela dégénère en violence verbale, 65% en violence physique et 37% en violence sexuelle¹⁴⁰. En outre, 58% craignent d'être suivies ou bloquées par le harceleur à la suite de leur réponse ou non réponse au harcèlement initial. Cela souligne la perception importante qu'ont les femmes d'une menace réelle ou supposée de violence lorsqu'un inconnu homme s'adresse à elles dans l'espace public, d'une manière qui laisse un doute sur ses intentions réelles. En comparaison, les hommes qui ont répondu à mon questionnaire sont 37% à ne craindre aucune escalade, 50% à craindre une violence physique, et 4% seulement, une violence sexuelle¹⁴¹.

Cette peur est a priori paradoxale : bien que les femmes « se sentent plus exposées aux agressions dans les espaces publics », leur taux de victimation¹⁴² est relativement faible comparé aux hommes¹⁴³. Elles font donc a priori moins l'expérience de violences dans cet espace que les hommes.

Concernant le cas particulier du harcèlement de rue qui est un type de harcèlement non-physique, on peut supposer que peu de femmes ont connu des formes de harcèlement dégénérant en une agression physique ou sexuelle, dans la mesure où 83%¹⁴⁴ d'entre elles choisissent d'ignorer le harceleur. L'une de celle qui a rempli mon questionnaire m'a ensuite écrit pour me préciser que « moi j'ai plus peur qu'il m'arrive un sale truc si je réponds que si je ne réponds pas ». La réaction du ou des harceleur(s) face à la réponse des femmes est imprévisible. Puisque les femmes ne peuvent pas définir si oui, ou non, le harcèlement va

¹³⁹ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », *op. cit.*, p. 72.

¹⁴⁰ Annexe 4, tableau n°9.

¹⁴¹ Annexe 5, tableau n°7.

¹⁴² La victimation définit le fait de subir une atteinte, matérielle, corporelle ou psychique (ainsi que d'en être conscient).

¹⁴³ Wesley G. SKOGAN, « Public policy and the fear of crime in Large American Cities », in John GARDINER (ed.), *Public Law and Public Policy*, New York (N.Y.), Praeger, 1977

¹⁴⁴ Annexe 4, tableau n°8.

dégénérer en violence, elles sont contraintes à envisager la majorité de ces remarques comme des menaces potentielles¹⁴⁵. Il semble d'ailleurs inutile de prendre en compte l'intention du ou des homme(s) : les femmes ne peuvent la connaître, et surtout, l'intention est « la construction sociale d'un comportement après qu'il ait eu lieu »¹⁴⁶.

Bien trop souvent d'ailleurs cette peur est fondée, et les remarques, invitations ou compliments d'apparence anodines voire gentilles sont suivies d'insultes, injures voire menaces à caractère sexuel si les femmes ne répondent pas de la manière attendue, qui est de toute façon impossible à prévoir. Maylis 20 ans, interrogée par ELLE raconte : « Un groupe de mecs d'une vingtaine d'années m'a déjà suivie jusque dans un supermarché et m'a lancé des œufs à travers les rayons en m'insultant parce que j'avais refusé de leur donner mon numéro ou même de leur parler !¹⁴⁷ » Cela peut même se transformer en violence physique. Ainsi, cette semaine encore, une femme a été violemment frappée au visage pour n'être pas restée passive face à l'homme qui s'obstinait à lui attraper les fesses, au Carnaval de Notting Hill à Londres¹⁴⁸.

Les femmes apprennent dès l'enfance qu'elles sont soi-disant naturellement vulnérables, notamment aux violences masculines¹⁴⁹. Anticipant cette incapacité corporelle acquise, les femmes peuvent être plus tentées d'ignorer une forme de harcèlement qui cependant les met mal à l'aise, pour éviter une agression plus grave dont elles craignent de ne pas sortir indemne. Si seulement 2% des femmes menacent physiquement leur harceleur, 17% des hommes le font, ce qui illustre entre autres l'appréhension genrée de la vulnérabilité qu'ont les femmes et les hommes. Par genrée, j'entends que cette différence constatée est construite socialement, notamment par une éducation différenciée entre filles et garçons en ce

¹⁴⁵ Elizabeth A. STANKO, *Intimate intrusions: women's experience of mal violence*, London: Routledge and Kegan Paul, 1985.

¹⁴⁶ Sue WISE & Liz STANLEY, *Georgie Porgie: Sexual harassment in everyday life*, London: Pandora, 1987. Citée par Elizabeth ARVEDA KISSLING, "Street Harassment: The language of Sexual Terrorism", in *Discourse Society*, 1991, p455.

¹⁴⁷ Maylis, 20 ans, Le harcèlement de rue : vos témoignages, *ELLE*, 09/08/2012, < <http://www.elle.fr/Societe/Les-enquetes/Harcelement-de-rue-vos-temoignages-2140448> >

¹⁴⁸ Adam WITHNALL, *Notting Hill Carnival: Woman shares selfie after being 'punched in face for telling man to stop groping her'*, *The Independent*, 27 août 2014. La jeune femme a passé 9 heures à l'hôpital à la suite de cet incident, et a souhaité partager son visage tuméfié sur les raisons sociaux pour dénoncer cette action violente. <<http://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/notting-hill-carnival-selfie-goes-viral-after-woman-punched-in-face-for-telling-man-to-stop-groping-her-9693514.html> >

¹⁴⁹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 293.

qui concerne les sorties¹⁵⁰. Cette construction permet de combler en partie le décalage entre la réalité de la victimation entre les deux sexes, et le sentiment de peur ressenti par chacun.e. « Contrairement aux approches macrosociales qui soulignent le hiatus entre taux de victimation et taux de peurs, une approche au niveau individuel montre que ces craintes se nourrissent à la fois des représentations et des expériences de victimation vécues par la femme elle-même ou par les membres de son groupe social.¹⁵¹ »

Il n'est donc pas nécessaire que les femmes aient vécu une expérience concrète de violence physique pour la craindre. Leur socialisation à la vulnérabilité, l'impossibilité de prédire le comportement du harceleur, et les expériences relatées ou vécues de violences verbales ou physiques sont suffisantes pour faire du harcèlement de rue une menace potentielle de violence, et donc, une violence en soi.

3 – La peur des violences sexuelles : une peur générée

Au-delà des violences physiques, que craignent aussi les hommes, il semble que les femmes aient spécifiquement peur d'être victimes d'agressions de nature sexuelle.

Marylène Lieber avance les diverses formes que prend le harcèlement de rue « peuvent être interprétés comme une première étape conduisant à des violences plus graves – notamment sexuelle¹⁵² ». MacMillan, Nierobisz et Welsh¹⁵³ rejoignent cette idée, en insistant sur la difficulté à jauger du risque encouru qui fait que les femmes craignent plus de subir des violences lors d'un harcèlement par un inconnu que par une personne connue. L'une des hypothèses est le sentiment d'impuissance accru qui peut être ressenti dans ce cas. Les chercheuses font l'hypothèse que les femmes recevant des attentions sexuelles et du harcèlement par un inconnu apprennent à être plus attentives au danger des violences sexuelles et à les craindre. On le voit, les auteurs évoquent régulièrement la peur des agressions que peuvent ressentir les femmes. Ils ne se concentrent pas cependant sur toutes les

¹⁵⁰ Michel BOZON et Catherine VILLENEUVE-GOKALP, « Les enjeux des relations entre génération », *op. cit.*, p. 1528.

¹⁵¹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *op. cit.*, p. 263-264.

¹⁵² Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.65.

¹⁵³ Ross MACMILLAN, Annette NIEROBISZ & Sandy WELSH, "Experiencing the streets: Harassment and perceptions of safety among women.", in *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(3): 306-32, 2000.

formes d'agressions, mais principalement sur celles de nature sexuelle, soulignant combien les agressions et donc la peur sont genrées.

Les femmes sont en effet les principales victimes des violences sexuelles : en France, 16% des femmes déclarent avoir subi des viols ou tentatives de viols au cours de leur vie¹⁵⁴, 1 femme sur 10 de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie¹⁵⁵, et les femmes sont trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes¹⁵⁶. Naître femme implique d'être socialisée à cette violence. Tout au cours de leur vie, elles apprennent qu'elles risquent de subir des violences sexuelles de la part d'hommes à cause de leur appartenance au groupe « femme ». Cet apprentissage se fait par des conseils pour « éviter de provoquer », éviter les hommes inconnus¹⁵⁷, par des rumeurs¹⁵⁸, des expériences menaçantes voire concrètes qui se passent à la fois dans le domaine privé et public. En conséquence, la plupart des femmes ont peur d'être victimes de viols ou d'agressions sexuelles¹⁵⁹, particulièrement dans les espaces publics, la nuit, par des inconnus (stéréotypes qui ne correspondent pas à la réalité des violences sexuelles)¹⁶⁰. Le harcèlement de rue ayant souvent sinon toujours un caractère sexuel ou au moins sexualisant, a pour effet de rappeler aux femmes de leur appartenance de sexe¹⁶¹ et des risques qu'elles encourent de ce fait. Stanko confirme cette idée en affirmant que le harcèlement sexuel que les femmes subissent participe à leur construction genrée et à leurs inquiétudes concernant leur intégrité sexuelle¹⁶².

Le modèle du continuum des violences sexuelles de Liz Kelly est aussi éclairant pour comprendre la portée du harcèlement de rue. Ce modèle comprend les formes plurielles que peuvent prendre les violences sexuelles, des plus mineures aux plus sévères, en considérant

¹⁵⁴ INSERM et INED, Enquête « Contexte de la sexualité en France (CSF) », in *Chiffres Clés 2010, l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006, encadré p.75.

¹⁵⁵ Nathalie BAJOS, Michel BOZON, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » in *Enquête sur la sexualité en France*, 2008, Chiffres Clés 2010, l'égalité entre les femmes et les hommes, tab. 68 p. 77.

¹⁵⁶ Thomas MORIN, Laurence JALUZOT, Sébastien PICARD, *Femmes et hommes face à la violence*, INSEE Première, n°1473, novembre 2013.

¹⁵⁷ Tracy Lynn LORD, *The relationship of gender-based public harassment to body-image, self-esteem, and avoidance behaviour*, Indiana University of Pennsylvania, 2009, p. 19.

¹⁵⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 264-265.

¹⁵⁹ Elizabeth A. KISSLING, "Street Harassment: The language of Sexual Terrorism", op. cit., p.455.

¹⁶⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.265-274.

¹⁶¹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, Ibid, p.286.

¹⁶² Elizabeth A. STANKO, " Women, crime, and fear", in *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 539, 1995, p.49.

qu'au-delà de leurs différences (contexte, forme, ...), elles partagent de nombreux points communs. Elles sont notamment perpétrées par des hommes, qui usent de différents « formes d'abus, de coercition et de force afin de contrôler les femmes.¹⁶³ » Tous les comportements que les femmes peuvent percevoir comme de la violence sexuelle sont inclus dans ce continuum, même ceux qui sont considérés comme les plus anodins, ou qui ne sont pas pris en compte par les victimes comme telle dans la mesure où elles ne rentrent pas dans les définitions légales des violences sexuelles¹⁶⁴. « Parler de continuum permet [...] de mettre l'accent sur la façon dont ces violences opèrent ; la peur joue alors un rôle non négligeable puisque des types de violences qui peuvent paraître relativement anodins de prime abord renvoient systématiquement à la potentialité de violences jugées plus graves par les personnes concernées.¹⁶⁵ »

Le fait que ces agressions courantes soient considérées comme anodines ne doit pas disqualifier le mal potentiel qu'elles peuvent causer. D'un part ses effets ne sont fixes, mais qu'ils peuvent au contraire varier selon le contexte, la répétition, et bien d'autres facteurs. D'autre part, on peut se questionner sur le fait que cette expérience commune des femmes soit à ce point minimisée et banalisée, alors qu'il semble que les femmes la perçoivent plutôt négativement. Cela peut être mis en parallèle avec les nombreuses expériences de violence que vivent les femmes et qui sont historiquement ignorées, diminuées, banalisées¹⁶⁶. « L'expression du pouvoir du genre masculin par le biais d'agressions routinières contre les femmes est liée aux agressions non-routinières comme les coups ou le viol, qui ne sont que l'extension de pressions plus courantes.¹⁶⁷ » Il est donc nécessaire de prendre ces expériences dans leur ensemble pour en comprendre la signification et les diverses conséquences.

Le harcèlement de rue est donc un phénomène genré, qui traduit des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes. Il n'est pas anodin, puisqu'en plus de pouvoir prendre les formes de violences reconnues, il agit comme menace de violences, notamment

¹⁶³ Liz KELLY, "The continuum of sexual violence", in Jalna HANMER et Mary MAYNARD (eds), *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands (N. J.), Humanities Press International, 1987, p. 48.

¹⁶⁴ Bianca FILEBORN, *Conceptual understandings and prevalence of sexual harassment and street harassment*, ACSSA –Australian Centre for the Study of Sexual Assault - Resource sheet, July 2013, p.10.

¹⁶⁵ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 46.

¹⁶⁶ Cynthia BOWMAN, " Street harassment and the informal ghettoization of women", op. cit., p. 520. Elle évoque le fait que les lois échouent à prendre en compte les situations vécues par les femmes, ce qui n'est pas forcément étonnant sachant que les juges et législateurs sont des hommes.

¹⁶⁷ Liz KELLY, *Surviving sexual violence*, UK: Polity Press, 1988, p. 28.

sexuelle. Comme le rappelle Micaela di Leonardo, « le harcèlement de rue est omniprésent, peut-être plus répandu même que ces autres expressions de violence faite aux femmes. Il abîme notre estime de soi, restreint notre mobilité géographique et sabote nos efforts pour réussir à contrôler nos vies publiques. »¹⁶⁸ De fait, cette violence n'est pas uniquement l'expression d'un rapport de pouvoir, mais poursuit aussi certains objectifs.

¹⁶⁸ Micaela DI LEONARDO, " Political economy of street harassment", *op. cit.*, p51. "street harassment is pervasive, perhaps more pervasive, than these other expressions of violence against women. It damages our self-esteem, restricts our geographic mobility, and sabotages our efforts to achieve control over our public lives".

II – Harcèlement de rue et contrôle social des femmes

Il semble à présent envisageable que le harcèlement de rue soit une forme (protéiforme) de violence masculine à l'encontre des femmes. Nous avons vu que Jalna Hanmer pense ces violences comme un moyen de contrôle des femmes par les hommes¹⁶⁹. Selon elle, la violence (menace et violence effective) a deux objectifs « l'un est d'exclure les femmes de certains domaines, ou de restreindre leur champ d'action, l'autre est de les obliger à un certain comportement. Les deux interagissent de telle façon qu'aboutir à un des objectifs est aider à l'aboutissement de l'autre.¹⁷⁰ » Dans l'espace public, les remarques et attitudes qu'ont les hommes envers les femmes et qui ne font pas partie du discours public admis (demander un renseignement par exemple) servent en effet deux fonctions : rappeler aux femmes que l'espace public est masculin¹⁷¹, et que leurs corps sont à disposition des hommes. Colette Guillaumin va plus loin arguant que les violences sont « destinées à proclamer publiquement que les mâles [...] n'admettent pas que les femmes prennent un place de sujet¹⁷² ». Pour Elizabeth Kissling « dans ce contexte de peur des femmes, les multiples fonctions du harcèlement de rue agissent de concert pour produire un environnement de terrorisme sexuel », entendu comme un « système par lequel les hommes effraient, et, grâce à la peur, contrôlent et dominent les femmes¹⁷³ ». Il me semble cohérent d'observer ces effets comme des fonctions : de fait, loin d'être aléatoires, ils permettent le maintien de rôles de genre traditionnels, des inégalités femmes-hommes et a fortiori du système de genre ou patriarcat.

Nous allons donc observer dans une première partie l'impact du harcèlement de rue sur la liberté des femmes d'aller et venir dans l'espace public, puis sur l'appropriation de leur corps-même.

¹⁶⁹ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », *op. cit.*, p.68.

¹⁷⁰ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », *Ibid*, p. 85.

¹⁷¹ Pam MCALLISTER, " Wolf whistles and warnings", in *Heresies*, 6, p. 37-9.

¹⁷² Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature » *op. cit.*, p.26.

¹⁷³ Elizabeth A. KISSLING, "Street Harassment: The language of Sexual Terrorism", *op. cit.*, p. 456. "In this context of women's fear, the multiple functions of street harassment work together to produce an environment of sexual terrorism. [...] a system by which males frighten and, through fear, control and dominates females".

A – Exclusion des femmes de l'espace public : maintien de la dichotomie public privé

68% des femmes que j'ai interrogées évitent de sortir dans certains lieux et/ou à certaines heures dans les espaces publics¹⁷⁴, deux fois plus que les hommes¹⁷⁵. Elles sont aussi 73% à avoir peur en marchant seules la nuit, et 12% nuit et jour¹⁷⁶. Cela semble assez préoccupant que dans un pays considéré comme sûr, une femme sur deux ne se sente pas en sécurité la nuit dans les espaces publics. Pour mieux comprendre ces données, je vais rappeler la ségrégation historique des espaces publics et privés en fonction du genre, observer de quelle manière cette dichotomie est entretenue par l'éducation, puis l'impact du harcèlement de rue sur la liberté des femmes à investir l'espace public et donc à exercer leurs droits de citoyennes.

1 – Espace public traditionnellement genré

L'espace public a deux acceptions : il est un ensemble de lieux auxquels le public a accès¹⁷⁷, c'est-à-dire un endroit spatial de passage et de rencontre libre et anonyme. Dans sa définition symbolique, il est l'espace où peut se former l'opinion publique par « rassemblement des personnes privées pour discuter des questions d'intérêt commun¹⁷⁸. »

Il est historiquement séparé, spatialement, hiérarchiquement¹⁷⁹ et de manière genrée, de la sphère privée. Aux femmes le domestique, les enfants, l'entretien des individus proches, confinées dans la sphère privée ; aux hommes le pouvoir politique, économique, intellectuel et religieux qui s'exprime dans l'espace public¹⁸⁰. « La différenciation entre l'espace privé et l'espace public est au cœur de la structuration des rapports sociaux de sexe »¹⁸¹.

¹⁷⁴ Annexe 4, tableau n°2.

¹⁷⁵ Annexe 5, tableau n°2, *op.cit.*

¹⁷⁶ Annexe 4, tableau n°1, *op.cit.*

¹⁷⁷ Irwin ALTMAN et Erwin ZUBE, *Public Places and Spaces*, New York (N.Y.) Prenum Press, 1989.

¹⁷⁸ Alain LETOURNEAU, « Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public », *op. cit.*, p. 49

¹⁷⁹ Louis DUMONT, « Vers une théorie de la hiérarchie » (postface pour l'édition Tel), in *Homo hierarchicus, Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1966, p. 396-403.

¹⁸⁰ Corinne FORTIER, « Vulnérabilité, mobilité et ségrégation des femmes dans l'espace public masculin : point de vue comparé (France-Mauritanie-Égypte) », in *Égypte/Monde arabe, Troisième série*, 9 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2012, consulté le 15 août 2014. < <http://ema.revues.org/2999>>.

¹⁸¹ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales*, *op. cit.*, p.95.

Historiquement, les femmes ont été exclues des lieux où se crée le vivre-ensemble, et recluses dans la sphère privée, contraintes de se limiter à leur rôle de procréatrices et mères. Cette division était essentielle pour assurer la subordination des femmes et les éloigner d'un espace public considéré et conçu comme le lieu de l'émancipation individuelle et de l'égalité entre les citoyens¹⁸².

Si cette séparation est ancienne, elle s'est particulièrement renforcée à partir de la Révolution Française, avec « l'affirmation de l'universalité des droits politiques »¹⁸³. Alors que les hommes devenaient « libres et égaux en droits¹⁸⁴ » de par leur seule qualité de citoyen Français, les femmes demeuraient éternelles subordonnées, ayant les devoirs mais non les droits qu'octroient la citoyenneté, dont elles sont exclues dès 1793¹⁸⁵. Aucune méprise possible : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du citoyen ne concerne pas l'ensemble des français, uniquement ses membres masculins. Leur évincement de l'espace public s'est fortifié de plus en plus fermement jusqu'à être intégré dans le Code Civil napoléonien de 1804, régissant « la subordination des épouses à leurs maris [jusqu'] à l'intérieur de la sphère privée.¹⁸⁶ » Précisons tout de même que les femmes des milieux populaires ont eu bien plus de difficultés à se conformer à cet idéal promu par le XIXe siècle du fait de leurs activités quotidiennes les amenant à aller dans les rues¹⁸⁷. L'espace public a donc été ségrégué de manière grandissante, distinguant les lieux féminins, « extensions de leurs rôles sexués »¹⁸⁸, tels les lavoirs, ou les lieux réservés à la prostitution dans un contexte de réglementation croissante, des lieux masculins. Le sens donné aux mots, jamais neutre, souligne ces normes genrées d'usage de l'espace public : un homme « public » est un politicien, un gouvernant, un homme d'action, quand une femme « publique » est une femme perdue, une prostituée, « propriété commune¹⁸⁹ ». Ainsi, « outre l'espace, le temps apparaît lui

¹⁸² Laure BERENI et Anne REVILLARD, « La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », in MULLER, P. et SENAC-SLAWINSKI, R. (dir.), *Genre et action publique : la frontière public-privé en questions*, L'Harmattan/Logiques politiques, 2008, p. 8.

¹⁸³ Joan B. LANDES, *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca: Cornell University Press, 1988.

¹⁸⁴ Article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

¹⁸⁵ Laure BERENI et Anne REVILLARD, « La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes », *op. cit.*, p. 8.

¹⁸⁶ Laure BERENI et Anne REVILLARD, « La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes », *Ibid*, p. 8.

¹⁸⁷ Michelle PERROT, « Le genre et la ville », in Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

¹⁸⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *op. cit.*, p.56.

¹⁸⁹ Michelle PERROT, « Le genre et la ville », *op. cit.*, p.281.

aussi dans sa dimension sexuée »¹⁹⁰ puisque passée une certaine heure, toute femme était suspectée d'être prostituée, c'est-à-dire disponible aux hommes. Se dessine la division même des femmes entre elles, celles qui sont respectables et les autres, l'usage de l'espace public étant un déterminant de cette « respectabilité¹⁹¹. »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il paraît évident que les barrières juridiques sont tombées : les femmes, tout autant que les hommes, ont gagné leur droit à circuler librement dans l'espace public, à toute heure du jour et de la nuit, dans tout endroit légalement accessible, que ce soit seules ou accompagnées. Néanmoins, les écarts dans les usages sont persistants. Les femmes et les hommes ne se meuvent pas de la même manière dans l'espace public. Alors que ces derniers flânent, prennent leur temps, jouent, stationnent, les femmes sont plus fréquemment en mouvement¹⁹², et se déplacent pour des raisons fonctionnelles et encadrées : « travailler ou assumer les responsabilités domestiques et familiales »¹⁹³. La division sexuée du travail domestique et du travail professionnel demeure sous sa forme traditionnelle (aux femmes l'espace privé, aux hommes l'espace public) malgré l'entrée des femmes dans le marché du travail, et affecte les types de déplacement des femmes et des hommes. Outre les données que j'ai énoncées en introduction ; une étude de l'organisation états-unienne Gallup s'intéressant à 43 pays autour du monde, a mis en évidence que seulement 51% des femmes se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent seule la nuit, contre 78% des hommes en France, en 2011¹⁹⁴. Certaines phobies semblent même sexuées : l'agoraphobie, la peur des lieux publics, des espaces ouverts, et de la foule, est une maladie féminine, et certains auteurs y voient la construction genrée d'une peur¹⁹⁵. L'usage de l'espace public est donc loin d'être identique pour les hommes et les femmes, et la dichotomie public-privé ne semble pas appartenir au passé.

¹⁹⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.55-56.

¹⁹¹ Guy DI MEO, *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin, Coll. Recherches, 2011.

¹⁹² Elise VINET et al. – *Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais. Non/recours aux offres socio-éducatives et de loisir, place dans l'espace public et ethnicisation des rapports sociaux (de sexe)*, Rapport final – Ville de Lyon, GREPS (Université Lyon 2), août 2013, p. 39.

¹⁹³ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales*, op. cit., p.96.

¹⁹⁴ Gallup, site visité le 14/08/2014, < <http://www.gallup.com/poll/155402/women-feel-less-safe-men-developed-countries.aspx>>

¹⁹⁵ Maureen MCHUGH, « *A feminist approach to agoraphobia: Challenging the traditional views of women at home* », in J.C. CHRISLER, C. GOLDEN & P. D. ROZEE (Eds.) (2nd ed.), *Lectures on the Psychology of Women*, New York: McGraw-Hill, 2000.

2 – Education genrée et vulnérabilité construite

Puisque l'utilisation genrée de l'espace public n'est plus prescrite juridiquement, il apparaît nécessaire d'étudier quels sont les processus de socialisation qui amènent cet usage différencié et ces peurs sexuées.

« La petite fille existe dans l'espace public et dans des groupes mixtes ; l'adolescente n'occupe plus, ou très peu, l'espace public et, si elle le fait, c'est majoritairement avec ses pairs ; la femme est quasi-absente de l'espace public ; la femme devenue mère réapparaît, mais elle occupe l'espace en fonction de ses enfants. »¹⁹⁶ Curieusement, les filles disparaissent de l'espace public au moment de l'adolescence, alors que filles et garçons sont sujets aux premiers changements corporels qui les différencient physiquement et les rendent aptes à se reproduire. Ces modifications marquent socialement l'entrée dans la sexualité, et tout un concert de normes, autorisations l'accompagnent, pour enseigner aux filles et aux garçons les rôles sociaux auxquels ils sont sensés se conformer. Or, les rôles sociaux et sexuels féminins et masculins sont différents : les femmes sont considérées comme passives, désirables devant demeurer « pures », c'est-à-dire vierges, tandis que les hommes se doivent d'être actifs, désirants, et devant multiplier les expériences sexuelles. Ce double-standard a de nombreuses implications, notamment en ce qui concerne la perception de la sécurité des femmes, et notamment la protection de leur « intégrité » physique et sexuelle.

Déjà auparavant, les filles ont appris qu'elles sont plus vulnérables physiquement que les garçons, que leur corps est différent. Peu importe que ces différences et ces corps soient « façonnés socialement »^{197,198} par la mise en scène individuelle et collective des différences sexuées. Elles ont appris à moins bouger, à être moins violentes¹⁹⁹, plus douces, à moins déranger, et donc à être moins aptes à se battre et à se défendre en cas de danger. Les médias,

¹⁹⁶ Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne, *Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes, Projet inégalités femmes-hommes dans les quartiers. Paroles et analyses des habitant-e-s et des professionnel-le-s mulhousiens*, 2014.

¹⁹⁷ Sylvie COUPEY, « Pratiques d'éducation physique et sportive au CP et différences de performance entre filles et garçons », In *Revue française de pédagogie*, Volume 110, 1995, Filles et garçons devant l'école. pp. 37-50.

¹⁹⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.293.

¹⁹⁹ Michele BURMAN, Jane BROWN, Susan BATCHELOR, "“Taking it to Heart”. Girls and the meanings of Violence”, in Elizabeth STANKO (ed.), *The Meaning of Violence*, London, Routledge, 2003.

surreprésentant les violences masculines faites aux femmes²⁰⁰, notamment les agressions et viols dans l'espace public²⁰¹, ont leur ont bien enseigné que les filles sont des victimes potentielles de violences sexuelles, simplement parce qu'elles sont des femmes, et que cette féminité est une menace pour elles. Outre les représentations données par les médias, la culture, l'école, l'entourage proche et notamment les parents ont des craintes différenciées selon les enfants qui peut influencer leur propre représentation du danger.

Il apparaît clairement que les parents craignent plus pour leurs filles, notamment concernant leur « intégrité » physique et le risque de subir une agression de nature sexuelle. Cela s'observe donc de manière particulièrement accrue à partir de l'adolescence, moment auquel les garçons se voient accorder plus d'autonomie et les filles plus de restrictions spatiales. Si elles peuvent généralement sortir en groupe le jour dans un certain nombre de lieu, beaucoup leurs sont interdits (ex : parcs), et il est souvent exclu qu'elles sortent la nuit, notamment si elles sont seules²⁰². Puisque cette menace est considérée comme évidente, les filles et femmes reçoivent de nombreux conseils : lieux à éviter, heures à éviter, ne pas rentrer seule, prévoir des précautions diverses, prêter attention à leurs habits, leurs comportements. Elles assimilent donc, au gré des recommandations, des mises en garde, des interdits, des rumeurs, que l'espace public est dangereux pour elles. En conséquence, les femmes ont plus de perception du danger et peur d'être victimes que les hommes, malgré la réalité qui veut que ces derniers soient plus à risque dans les lieux publics. Il semblerait que ce soit dû à l'omniprésence de la peur du viol quelle que soit l'agression envisagée par les femmes²⁰³.

Cependant ces « menaces » ne sont pas forcément réelles. On l'a montré plus haut, les peurs qu'ont les filles et femmes, et les peurs pour les filles et les femmes, sont celles des violences sexuelles perpétrées par des hommes, la nuit, dans des espaces publics lorsqu'elles sont seules. Par extension, tous les hommes dans l'espace public sont présentés comme une menace potentielle. Ainsi, les femmes ont plus peur dans des situations ambiguës impliquant des hommes que des femmes²⁰⁴.

²⁰⁰ Gill VALENTINE, « Images of Danger: Women's sources of information about the spatial distribution of male violence », in *Area*, 2 (1), 1992, p. 22-29.

²⁰¹ Cécile RASSELET, *Evolution des modes de vie en villes, L'usage de la ville par les femmes*, note de synthèse, a'urba, septembre 2013, p. 4.

²⁰² Gill VALENTINE, "Images of Danger", *op. cit.* p. 24.

²⁰³ Kenneth FERRARO, "Women's fear of victimization: shadow of sexual assault?", in *Social Forces*, 75, 1996, p. 667-690.

²⁰⁴ Mary HARRIS and Kari MILLER, "Gender and perceptions of danger", in *Sex Roles*, 43, 2000, p. 843-863.

Or, la figure même du danger semble stéréotypée. En France, elle se subdiviserait en deux catégories : les hommes de catégories sociales les moins favorisées, et en particulier « les jeunes, Noirs et Arabes »²⁰⁵ ; et les hommes anormaux. Concernant la première catégorie, il manque d'études approfondies pour réellement mettre en valeur ce phénomène. Néanmoins, il me semble que Esther Madriz touche juste lorsqu'elle conclut de son étude en Californie que « les peurs sexuées représentent un des moyens de contrôle social informel les plus efficaces, tout en étant un vecteur de renforcement des divisions « raciales » en « augment[a]nt les disparités entre hommes et femmes, de même que celles entre les personnes de différents statuts socio-économiques.²⁰⁶ »²⁰⁷ ». L'autre catégorie comprend les hommes anormaux, « fous », « détraqués », « malades », largement dépeints par les médias et craints par les femmes. Marylène Lieber analyse avec acuité cette qualification : elle « permet en effet de dépolitiser les rapports sociaux de sexe. Si les agresseurs sont des fous et non pas des gens normaux, ce rapport social particulier est présenté comme n'étant pas le fruit d'enjeux de pouvoir et, de ce fait, comme n'étant pas un rapport social. Toute possibilité de « guerre des sexes » est alors évacuée. »²⁰⁸

Ces stéréotypes ne sont cependant pas conformes à la réalité, dans laquelle des hommes de tous âges, toute classe sociale, toute « race » peuvent harceler, et ce décalage peut influencer la manière des femmes de percevoir et nommer leurs expériences en les minimisant²⁰⁹. Par ailleurs, la nuit n'est pas le moment le plus à risque pour les femmes : 75,5% des violences qu'elles subissent dans l'espace public se déroulent de jour, dans un endroit qu'elles fréquentent régulièrement. Les femmes seules sont plus souvent agressées, notamment par des atteintes de nature sexuelle, que l'endroit soit fréquenté ou désert²¹⁰. Enfin, contrairement aux idées reçues, la majorité des violences masculines commises à l'encontre des femmes le sont dans la sphère privée, et l'agresseur est une personne connue²¹¹. Paradoxalement, il y a peu, sinon aucune injonction ou mise en garde faites aux femmes pour qu'elles se méfient de cette menace bien réelle. Au contraire, la sphère privée est

²⁰⁵ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p.271.

²⁰⁶ Esther MADRIZ, "Images of criminals and victims: a study on women's fear and social control", in *Gender and Society*, 11 (3), 1997, p.345.

²⁰⁷ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p.270-271.

²⁰⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.273.

²⁰⁹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.273.

²¹⁰ Maryse JASPARD, et al., *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

²¹¹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op.cit.*, p.116.

généralement perçue comme un lieu sécurisant, et les femmes craignent plus d'être violées par un inconnu que par une personne connue²¹². On peut dès lors se demander pourquoi en dépit de la réalité des violences, les femmes apprennent encore à restreindre leur usage de l'espace public pour se protéger plutôt qu'à se méfier, par exemple, du mariage ou du concubinage.

L'apprentissage de cette peur n'est pas neutre, il imprègne l'expérience des femmes en affectant leur perception de l'espace public²¹³. Pour Jalna Hanmer, cette dimension idéologique des violences permet de reconduire de manière détournée l'association traditionnelle femmes-espace privé et hommes-espace public²¹⁴. Cette peur peut être augmentée par leur « déficit d'apprentissage de l'espace public »²¹⁵ résultant notamment d'un contrôle des sorties importants de la part de beaucoup de parents. « Cette différence spectaculaire de traitement entre hommes et femmes révèle le maintien d'une représentation traditionnelle qui oppose le dedans et le dehors, assimilé à une menace pour les femmes.²¹⁶ » Il apparaît pourtant que ces peurs ne sont pas seulement idéelles, mais aussi fondées sur des expériences vécues par les femmes qui leur ont servi de rappels de leur vulnérabilité et des risques qu'elles encourent en s'aventurant sur le terrain des hommes²¹⁷. Le harcèlement de rue, en tant que menace de violence, semble être de celles-là.

3 – Limitation de la liberté d'aller et venir

« De nombreuses formes de brimades rappellent en permanence aux femmes qu'elles transgressent les normes sexuées lorsqu'elles se promènent seules dans les espaces publics. [...] Des gestes, des paroles et des intrusions – à commencer par ce qui est qualifié de simple « drague » - leur rappellent en effet à intervalles réguliers qu'elles pourraient subir des violences plus graves.²¹⁸ » Aujourd'hui comme hier, la place des femmes dans les espaces

²¹² Susan HICKMAN and Charlene MUEHLENHARD, "College, women's fear and precautionary behaviors relating to acquaintance rape and stranger rape", in *Psychology of Women Quarterly*, 21, p. 527-547.

²¹³ Gill VALENTINE, "Images of Danger", *op. cit.*, p. 25.

²¹⁴ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », in *Nouvelles Questions Féministes*, éditions Antipodes, Vol.1, Novembre 1977.

²¹⁵ Cécile RASSELET, Evolution des modes de vie en ville. L'usage de la ville par les femmes, note de synthèse, a'urba, septembre 2011, p.4.

²¹⁶ Michel BOZON et Catherine VILLENEUVE-GOKALP, « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *op. cit.*, p. 1527-1555.

²¹⁷ Gill VALENTINE, "The geography of women's fear", in *Area*, 21 (4), 1989, p. 385-390.

²¹⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *op. cit.*, p.61.

publics est discutée. Les peurs sexuées des violences qui leurs sont inculquées dès leur prime enfance leur rappellent que c'est un espace potentiellement dangereux pour elles, qu'elles n'y sont pas les bienvenues. Le harcèlement de rue fait partie des expériences qui renforcent cette exclusion.

Nous avons déjà vu que les interactions entre inconnus dans l'espace public sont régies par une norme d'inattention civile, d'apparente indifférence. Cette norme peut être rompue dans plusieurs cas : s'il y a des similitudes inhabituelles entre les deux personnes, si l'une des deux ne correspond pas aux standards de la société, ou si l'un des deux est, ou est accompagné d'une personne dite « ouverte », comme un enfant, ou un animal de compagnie. Les femmes, selon Goffman, sont considérées comme étant de la troisième catégorie, et il est donc autorisé socialement de rompre cette norme pour s'adresser à elles²¹⁹. Cela montre déjà que femmes et hommes ne sont pas considérés comme équivalents et égaux dans l'espace public.

Carol Gardner qui a rédigé l'un des premiers livres sur le harcèlement de rue fait la même hypothèse : les femmes qui circulent dans les espaces publics sont soumises à des « marqueurs de passage », qui impliquent deux choses ; soit que leur simple présence dans l'espace public déroge par rapport à leur rôle de genre, soit qu'être une personne « ouverte » au public est une part même de leur rôle de genre²²⁰. Le harcèlement de rue, ce marqueur genré de passage, servirait comme moyen pour les hommes de rappeler aux femmes les impératifs de leur rôle : leur place est dans la sphère privée, « leurs entrées dans les sphères d'activité urbaine, de production et de travail, de loisir et de plaisir » sont tolérées, « mais avec des restrictions.²²¹ » Ces « rappels à l'ordre sexué »²²² peuvent produire trois effets selon elle : exclure des groupes de personnes désavantagés de manière formelle ou informelle, soumettre un individu à un comportement non-désiré en s'introduisant dans son intimité, ou en l'évaluant dans une situation dans laquelle ladite évaluation n'est pas justifiable²²³. Là encore, on observe que le harcèlement de rue est une sorte de dérogation à la règle qui n'a pas de symétrie : les hommes ne sont pas considérés comme des personnes « ouvertes » à l'instar

²¹⁹ Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, op. cit.

²²⁰ Carol Brooks GARDNER, "Passing By: Street remarks, address rights, and the urban female", op. cit., p. 333.

²²¹ Jalna E. L. HANMER, « Violences et contrôle social des femmes », op. cit., p. 81.

²²² Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.65.

²²³ Carol Brooks GARDNER, *Passing By: Gender and Public harassment*, op. cit.

des femmes, et le même type de harcèlement inversé ne serait absolument pas perçu de la même façon.

Poursuivant l'idée de Gardner du harcèlement de rue comme moyen d'exclusion de certains groupes, Rhonda Lenton propose de l'analyser sous l'angle de la théorie du contrôle social : dans cette optique, les hommes considèrent le domaine public comme étant leur, et harcèlent les femmes pour maintenir leur pouvoir à la fois sur les femmes et sur leur territoire²²⁴. Cette théorie me semble assez juste dans la mesure où l'on observe aussi des formes de harcèlement genré accrues dans les métiers occupés à majorité par des hommes, et où les femmes, exceptions, sont d'abord vues en fonction de leur genre, et peuvent être perçues comme des menaces. Afroditi Pina et Theresa Gannon ont ainsi mis en évidence que les femmes exerçant dans des métiers traditionnellement masculins sont vues comme déviant de leur rôle de genre²²⁵, et le harcèlement sert à les exclure, à les remettre dans leur rôle attribué. Dans la rue, les femmes aussi sont d'abord considérées au prisme de leur genre et de leur apparence, permettant que leur soient fait tous types de remarques ou comportements plus ou moins menaçants.

Tracy Lynn Lord a mis en exergue, lors d'une étude qu'elle a menée, le lien entre les comportements d'évitement de l'espace public de certaines femmes et le fait d'être harcelée dans la rue²²⁶. Ainsi, les précautions prises par les femmes, et notamment le fait que 68% de celles qui ont répondu à mon questionnaire évitent certains lieux ou certaines heures quand elles sortent, ne sont pas uniquement liées à des peurs socialement construites. Elles répondent aussi à des menaces concrètes, qui s'incarnent dans des comportements plus ou moins anodins se déroulant dans l'espace public, qui leurs rappellent constamment qu'elles sont vulnérables en tant que femmes, et qu'elles ne sont pas sensées se trouver ici seules/de nuit/etc. La majorité des formes de ce harcèlement peut être perçue comme une première étape avant des violences plus graves, et leur récurrence peut réactiver la peur des femmes

²²⁴ Rhonda LENTON, Michael SMITH, John FOX, Norman MORRA, « Sexual harassment in public places: experiences of Canadian women », in *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 36(4), p. 517-540.

²²⁵ Afroditi PINA and Theresa A. GANNON, " An overview of the literature on antecedents, perceptions and behavioural consequences of sexual harassment", *op. cit.*, p. 6.

²²⁶ Tracy Lynn LORD, *The relationship of gender-based public harassment to body-image, self-esteem, and avoidance behaviour*, *op. cit.*, p. 54.

d'être dans l'espace public²²⁷. Encore faut-il préciser que plusieurs éléments jouent sur le sentiment de vulnérabilité que ressentent les femmes : le fait d'avoir vécu dans un espace public une expérience inquiétante comme être suivie, pelotée ou insultée par exemple, peut accroître la perception de vulnérabilité. Le fait de connaître des membres de son groupe social ayant eu des expériences alarmantes peut aussi augmenter ce sentiment²²⁸. Néanmoins, il n'y a pas forcément de lien de causalité direct entre le type de victimation subi et les conséquences en termes de souffrance ou de changement d'habitudes ou de comportements²²⁹. Paradoxalement d'ailleurs, « ce sont les atteintes généralement considérées comme les moins graves (insultes répétées, fait d'être suivie ou « pelotée ») qui ont les conséquences les plus significatives sur les craintes ressenties dans les lieux publics.²³⁰ » Elles affectent les choix que peuvent faire les femmes concernant l'espace public, à la fois en termes de restriction de leur liberté ou de précautions prises pour éviter tout danger.

De fait, le harcèlement de rue est une pierre dans l'édifice qui socialise les femmes à se sentir vulnérables dans les espaces publics et à y craindre des hommes (voire les hommes). Ces nombreuses pierres qui s'amoncellent influencent nettement sur la décision des femmes d'aller librement, à toute heure du jour et de la nuit, dans tous les espaces légalement autorisés. Comme le rappelle Francine Pickup, la violence masculine à l'encontre des femmes (et a fortiori la menace de violences) n'est « ni fortuite, ni exceptionnelle, ni le seul fait de circonstances particulières. Bien au contraire, elle est utilisée en tant qu'arme destinée à punir les femmes ayant osé faire un pas en-dehors des limites dans lesquelles on les a confinées en tant que femmes, et dans le but de leur inculquer la peur à la seule idée de franchir ce pas. »²³¹ Loin d'être anodin, le harcèlement de rue permet de réactualiser la division spatiale de l'espace public, permettant ce que Cynthia Bowman appelle la « ghettoïsation informelle des femmes » dans la sphère privée et le foyer, seul endroit où elles peuvent être sans devoir s'excuser ou se sentir mal à l'aise²³².

²²⁷ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 264. « Ainsi, la peur sexuée est à la fois surestimée tout en étant le produit d'une réactualisation constante, au travers de divers désagréments que les femmes ne manquent pas d'expérimenter dans l'espace public ».

²²⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p. 263-264.

²²⁹ Marianne HESTER, Liz KELLY et Jill RADFORD, *Women, Violence and Male Power: feminist Research, Activism and Practice*, Milton Keynes (Eds.), Open University Press, 1996.

²³⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op.cit.*, p.277.

²³¹ Francine PICKUP, *Ending violence against women. A challenge for development and humanitarian world*, Oxfam pub, Oxford, 2001.

²³² Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *op. cit.*, p. 517 – 580.

4 – Impact sur l'exercice de la citoyenneté

Le harcèlement de rue a donc pour effet de limiter l'entrée des femmes dans les espaces publics, maintenant des rôles traditionnels de genre. Marylène Lieber explique que le harcèlement de rue est une expérience sexuée de l'espace public que vivent les femmes en tant que membre du groupe social « femmes ». Selon elle, « la notion d'expériences sexuées²³³ est [...] fortement liée à celle de discriminations, qui renvoie aux manifestations concrètes de la marginalisation ou de l'exclusion d'individus, ou de groupes d'individus, de la vie politique et sociale sur une base arbitraire²³⁴ ».

Les limitations d'accès aux espaces publics ne sont pas seulement regrettables sur le plan individuel, mais ont aussi des conséquences sur les possibilités des femmes d'exercer leur citoyenneté. La liberté et l'autonomie²³⁵ sont en effet des conditions sine qua non de l'exercice de la citoyenneté. La citoyenneté comporte plusieurs aspects : la détention de la nationalité française, qui permet de jouir de droits politiques et civiques, mais aussi la libre participation à la cité²³⁶. La liberté d'aller et venir dans les espaces publics, en permettant la participation à la vie en commun, est donc un aspect fondamental de l'exercice de cette citoyenneté²³⁷. Or cette liberté est impossible en l'absence de sécurité. John Locke déjà, définissait la liberté comme le fait « d'être libre de la contrainte et de la violence des autres », suivi par Michel Poniatoski mettant à jour la notion et énonçant que « la liberté, c'est aussi de pouvoir sortir après huit heures du soir.²³⁸ » Nous avons en effet vu que la menace de violence est une manière effective de limiter la liberté d'aller dans les espaces public, que ce soit de manière concrète par une restriction des lieux et/ou des heures de passage, ou par des précautions prises qui soulignent tout de même que cette liberté dans l'insécurité s'exerce au prix d'une charge mentale et d'une méfiance permanente. La sécurité est donc, outre « un

²³³ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *op. cit.*, p.77. « Les expériences sont sexuées et sont le fruit de pratiques sociales inégalitaires et non de qualités innées. »

²³⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.77.

²³⁵ Ruth LISTER, *Citizenship. Feminist Perspectives*, Basingstoke, MacMillan, 1997.

²³⁶ Site du gouvernement vie-publique, « Quels rôles un citoyen peut-il jouer dans la cité ? », 9/10/2013, visité le 18/08/2014. < <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quels-roles-citoyen-peut-il-jouer-societe.html>>

²³⁷ Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *op.cit.*, p. 520.

²³⁸ Michel WIEVIORKA, « Le sociologue et l'insécurité », in *Sociologie du travail*, 44 (4), Editions scientifiques et médicales, Elsevier SAS, Paris, 2002, p. 558.

droit fondamental, [...] l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives²³⁹ », et *a fortiori* de la citoyenneté.

Par autonomie, Ruth Lister entend l'indépendance économique et l'intégrité physique²⁴⁰. Cette intégrité passe par un sentiment de sécurité, mais aussi par le maintien d'une certaine « zone de distance interpersonnelle pouvant seulement être franchie par consentement mutuel²⁴¹ ». Le harcèlement de rue, caractérisé par des intrusions non souhaitées dans les « sentiments, les pensées, les comportements, l'espace, le temps, l'énergie et les corps des femmes »²⁴², est fondé dans le non-respect du consentement mutuel – autrement ce n'est pas du harcèlement de rue-. C'est donc fondamentalement une entrave à l'autonomie des femmes dans l'espace public et à leur capacité d'exercice de leur citoyenneté. Une jeune femme interrogée par le magazine ELLE l'illustre parfaitement : elle a « l'impression d'évoluer en permanence sur un champ de mines !²⁴³ »

Le harcèlement de rue, en limitant le sentiment de sécurité et l'autonomie des femmes, restreint leur accès à la sphère public, et donc de fait, leurs droits et liberté de citoyennes.

La non-prise en compte du sentiment d'insécurité des femmes dans les espaces publics, l'ignorance des expériences sexuées qu'elles y vivent, et notamment le harcèlement de rue, est dommageable : elle limite la pleine jouissance par les femmes de leurs droits de citoyennes, qui passent par le respect de leur liberté et de leur autonomie. Pour revenir à la définition de Micaela di Leonardo, le harcèlement de rue produit aussi d'autres effets : il transforme les femmes en objets sexuels. Nous allons voir à présent dans quelle mesure cette interaction permet de renforcer le contrôle de la sexualité et du corps des femmes.

²³⁹ Jean BAECHLER, « Démocratie et insécurité », in *Actions et recherches sociales*, 21 (4), décembre 1995, p. 89.

²⁴⁰ Ruth LISTER, *Citizenship. Feminist Perspectives*, Basingstoke, MacMillan, 1997.

²⁴¹ Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *op. cit.*, p. 526. « Central to freedom to be at ease in public spaces is the capacity to pass through them while retaining a certain zone of privacy and autonomy – a zone of interpersonal distance that is crossed only by mutual consent. »

²⁴² Sue WISE, Liz STANLEY, Georgie PORGIE, *Sexual harassment in everyday life*, London: Pandora, 1987, p. 71.

²⁴³ Mounia, 27 ans, Le harcèlement de rue : vos témoignages, *ELLE*, 09/08/2012.

B – Contrôle du corps et de la sexualité des femmes

En interpellant les femmes sur leur physique et en les sexualisant, les harceleurs de rue contribuent à renforcer le contrôle du corps et de la sexualité des femmes, et par conséquent, les rôles de genre traditionnels. Nous observerons tout d’abord dans quelle mesure le harcèlement de rue reconduit des stéréotypes de l’homme prédateur et de la femme proie, en utilisant notamment les travaux de Colette Guillaumin sur l’appropriation des femmes par les hommes. Puis nous nous concentreront sur ses effets sur la sexualisation des femmes, définissant ce que doit être la Femme selon le désir des hommes. Enfin, nous analyserons la question de l’objectivation sexuelle des femmes à travers cette interaction et ses conséquences.

1 – Hommes actifs-prédateurs/femmes passives-proies

La masculinité et la féminité se construisent sur des oppositions : ainsi, les femmes sont pensées comme passives, désirées, et les hommes, actifs, désirant. Dans la continuité de ces catégories, la sexualité masculine est pensée comme une pulsion, un besoin, une violence potentielle que peuvent subir les femmes. Elles seraient donc victimes naturelles d’une sexualité masculine essentiellement incontrôlable²⁴⁴. Or, ces oppositions ne sont pas conformes à des « natures » féminines ou masculines, mais plutôt construites socialement et jouées par les individus, qui créent et recréent ces catégories au fur et à mesure de leurs choix comportementaux. Sigmund Freud explique ainsi que les femmes doivent bien plus refouler ses pulsions que les hommes pour rentrer dans son rôle attendu de femme passive²⁴⁵. Le harcèlement de rue fait partie des moyens pour les hommes de prouver leur masculinité, et de restreindre la mobilité des femmes. Il permet, en outre de fortifier les rôles de genre qui construisent les hommes comme désirants et les femmes comme désirées.

Ici encore, les analyses de Erving Goffman, effectuées des interactions sexuées dans l’espace public dans les années 1960, sont intéressantes. Il observe que s’y déroule un « rituel

²⁴⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.255.

²⁴⁵ Luce IRIGARAY, « *Psychanalyse et sexualité féminine* », In: Les Cahiers du GRIF, N. 3, 1974. Ceci (n') pas (mon) corps. p.52. « La féminité se caractérise, et doit se caractériser, par un refoulement plus précoce et plus inflexible des pulsions sexuelles et un plus fort penchant à la passivité. »

de cour »²⁴⁶ entre les deux sexes, qui obéissent alors à des normes sexuées: « les femmes doivent être attirantes et passives » et les hommes au contraire, « attirés par elles et actifs »²⁴⁷. Dans ce rituel, les hommes doivent alors être attentifs à tout signe d'encouragement de la part des femmes, toute initiative pourrait être interprétée comme une invitation sexuelle et montrer qu'elles sont disponibles. Selon Goffman, l'objectif de ce rituel n'est pas tant d'obtenir des faveurs, mais plutôt de « confirmer et recréer »²⁴⁸ les identités de genre postulant les hommes comme sujets désirants hétérosexuels, et les femmes comme objets de désirs. Les hommes ont donc tout intérêt à rompre la norme d'inattention civile pour s'adresser aux femmes, exposant ces dernières à être « harcelées de manière chronique »²⁴⁹.

Les travaux de Colette Guillaumin permettent de mieux comprendre la signification de cette dichotomie actif/passif dans les rapports de genre. Elle analyse les rapports entre les sexes comme des rapports de classes de sexe, c'est-à-dire caractérisés par l'appropriation de la classe des femmes par celle des hommes²⁵⁰. Ses travaux mettent en évidence les mécanismes de réduction des femmes, individuellement et collectivement, à l'état d'objets, de possessions des hommes. Ainsi, toute femme est considérée comme disponible jusqu'à ce qu'elle soit appropriée par un homme en particulier, et donc le harcèlement de rue pourrait être interprété comme un « concours » entre les hommes pour disposer des femmes. Il ne suffirait donc pas, comme le supputait Goffman, qu'une femme fasse montre de disponibilité : le seul fait qu'elle ne soit pas accompagnée par un homme, des enfants montre sa disponibilité, puisqu'en tant que femme, elle est appropriable par tous les hommes. D'ailleurs, elle ajoute que « les injures plus ou moins violentes et les menaces traditionnellement lancées à toutes les femmes qui n'acceptent pas les termes de cette relation, de ce jeu, sont destinées à proclamer publiquement que les mâles (les hommes) gardent l'initiative, qu'ils [...] n'admettent pas que les femmes prennent une place de sujet.²⁵¹ », les remettant à leur place dès lors qu'elles ont un comportement actif qui contrevient à leur rôle de genre. Cette analyse permet de mieux comprendre que certains hommes deviennent agressifs lorsqu'une femme ignore leurs « compliments » ou marques d'attentions publiques. Goffman aussi théorise que

²⁴⁶ Erving GOFFMAN, *L'arrangement des sexes*, op. cit.

²⁴⁷ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.56-57.

²⁴⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.214.

²⁴⁹ Erving GOFFMAN, *L'arrangement des sexes*, op. cit., p.113.

²⁵⁰ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », op. cit. C'est une féministe matérialiste : elle étend l'analyse marxiste des rapports sociaux de classe aux rapports sociaux de sexe.

²⁵¹ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », op. cit., p26.

les femmes refusant « l'accès sexuel » sont « menacées de violences sexuelles²⁵² ». Le harcèlement de rue en est la traduction concrète : il rappelle aux femmes que tout homme peut les considérer comme possession. Enfin, cette menace de violence accroît la dépendance des femmes aux hommes, puisque les femmes se rendent compte qu'en présence masculine, elles sont moins sujettes à ces désagréments. Cela conforte les hommes dans leur rôle de genre comme protecteurs, bénéficiant du harcèlement de rue, quand les femmes sont, elles, confortées dans leur vulnérabilité²⁵³.

L'identité sexuée est donc « une caractéristique centrale dans l'espace public²⁵⁴ ». De fait, les femmes y sont repérées avant tout en tant que « femmes », et cela détermine le type d'interaction qu'elles auront avec des hommes recréant et fixant les identités sexuées. Ainsi, les femmes sont perçues, et se perçoivent généralement comme « vulnérables et physiquement impuissantes, en particulier face à la violence masculine ; [...] comme l'objet d'une sexualité masculine agressive.²⁵⁵ » Le harcèlement de rue se fonde sur ces identités sexuées pour les recréer.

2 – Contrôle de la sexualité des femmes

« La cible du harcèlement de rue est littéralement chaque femme entre l'âge auquel son corps commence à se développer sexuellement et le point indéfini à partir duquel elle n'est plus considérée comme un être sexuel parce qu'elle est « trop vieille²⁵⁶ ». Par-là, Cynthia Bowman observe que le harcèlement de rue permet de mettre en évidence qui, parmi les femmes, sont considérées comme cibles. Elle observe que le harcèlement n'a pas la même fréquence selon les âges d'une femme : les trop jeunes filles, et les femmes plus âgées sont moins considérées. En harcelant donc, les hommes enseignent aux femmes quels sont les critères qui les rendent sexuellement attirantes pour eux. La chercheuse observe d'ailleurs que c'est souvent l'une des premières leçons enseignant aux jeunes filles ce que signifie être un

²⁵² Erving GOFFMAN, *L'arrangement des sexes*, op. cit., p.65.

²⁵³ Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", op. cit., p. 540.

²⁵⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.214.

²⁵⁵ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.214.

²⁵⁶ Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *Ibid*, p. 531. "The target of street harassment is literally every woman between the age when her body begins to develop sexually and that undefined point when she is no longer assumed to be a sexual being because she is "too old""

être sexuel²⁵⁷ : être vulnérable et impuissante²⁵⁸, être objet d'évaluation, de regard, devoir être sexualisée contre son gré.

Outre contribuer à définir ce qu'est une femme sexuellement attirante, le harcèlement sexuel est un moyen de trier les femmes « respectables » et les femmes « disponibles ». Les femmes respectables sont celles qui sont chez elles, ou qui sont déjà appropriées, pour reprendre les termes de Colette Guillaumin. Elles respectent les silencieuses normes de genre qui les enjoignent à se dédier à leurs activités domestiques et familiales et à laisser l'espace public aux hommes. Leur présence dans la sphère publique est d'ailleurs facilement admise dans certains lieux, notamment lorsqu'ils sont liés à la famille²⁵⁹. Elle remplit le rôle qui lui est dévolu, il n'est donc pas nécessaire de la sanctionner, et il ne faudrait pas tenter de se l'approprier. Elle n'est plus disponible pour tous. Cela explique d'ailleurs que les femmes soient peu sinon pas ennuyées par d'autres hommes lorsqu'elles sont accompagnées d'un homme. Elles sont marquées comme appropriées. Les autres, non appropriées par un homme et/ou ne respectant pas les injonctions de genre, sont susceptibles d'être harcelées. Paradoxalement, relève Goffman, ces dernières sont censées accorder aux hommes les faveurs qu'ils désirent, mais c'est cette potentialité même qui leur fait perdre toute valeur²⁶⁰. En les complimentant, en les gratifiant d'invites sexuelles, les hommes font à la fois montre de leur intérêt (la femme correspond aux critères d'attractivité sexuelle, elle est évaluée positivement) et de leur manque de respect pour elle. Cela reflète d'ailleurs le double standard qui veut que la sexualité soit valorisante pour les hommes et dégradantes pour les femmes²⁶¹. La catégorisation entre deux groupes de femmes explique aussi que les femmes soient moins à l'aise la nuit que le jour dans les espaces publics. La nuit a en effet une dimension sociale, induisant l'idée qu'une femme seule, la nuit, dans la rue, est disponible sexuellement. Cela a été corroboré par les résultats de l'enquête ENVEFF qui montre que les atteintes faites aux femmes la nuit ne sont pas plus nombreuses, mais ont une connotation plus souvent sexuelle²⁶².

²⁵⁷ Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *Ibid*, p. 531.

²⁵⁸ Robin L. WEST, *The difference in women's hedonic lives: A phenomenological critique of feminist legal theory*, 3 Wis. WOMEN'S L.J., 81, 1987, p. 106.

²⁵⁹ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, op. cit., p.96.

²⁶⁰ Erving GOFFMAN, *L'arrangement des sexes*, op. cit., p.66.

²⁶¹ Leora TANENBAUM, *Slut ! Growing up female with a bad reputation*, Harper Collins, 2000.

²⁶² Maryse JASPARD, et al., *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*, op. cit.

Le phénomène de contrôle social de la sexualité des femmes commence dès l'adolescence, moment privilégié de construction des identités sexuées autour de la sexualité²⁶³. Aux garçons les injonctions sociales de virilité et aux filles la « respectabilité »²⁶⁴, autour de la notion de « réputation », qu'il ne faut surtout pas perdre et qui permet efficacement de contrôler les comportements des uns et des autres, et de forger et fortifier les normes de genres. De fait, les garçons perdraient cette réputation en se comportant de manière trop peu virile, trop féminines, tandis que la réputation des filles dépend de leur comportement sexuel, qui doit demeurer prude²⁶⁵. Les frontières entre être considérée comme une « fille bien » et une « fille facile » est cependant tenue, et l'usage de l'espace public en est un indicateur. De fait, si des « murs invisibles²⁶⁶ » séparent les espaces considérés comme masculins et ceux considérés comme féminins, chacun.e est conscient de ces frontières, et les outrepasser peut faire perdre à l'un.e ou l'autre sa réputation. Ainsi, une fille passant trop de temps dans l'espace public pourra être considérée comme facile. Là encore, l'association traditionnelle entre espace public/masculin et femmes dans l'espace public/disponible semble loin d'être effacée. Par des remarques, attitudes sexualisantes ou violentes, les garçons les « rappellent à l'ordre », manière de « reproduire et négocier les identités sexuées. [...] Tous les protagonistes des interactions ont des notions de ce que doit être une conduite appropriée pour une femme et ont des moyens de le faire savoir.²⁶⁷»

Le harcèlement que subissent les femmes lesbiennes et bisexuelles montre également sous divers aspects combien cela permet de contrôler et codifier la sexualité des femmes. Ainsi, il semble que les femmes seront victimes de différentes formes de harcèlement selon le degré de « féminité de leur apparence²⁶⁸. » Lorsqu'effectivement elles sont d'apparence considérée comme féminine, elles sont alors automatiquement identifiées comme hétérosexuelles, et subissent les mêmes formes de harcèlement que les femmes

²⁶³ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, op. cit., p.105.

²⁶⁴ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, *Ibid*, p.105.

²⁶⁵ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, *Ibid*, p.108.

²⁶⁶ Guy DI MEO, *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, op. cit.

²⁶⁷ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 284.

²⁶⁸ Norma Anne OSHYNKO, *NO SAFE PLACE*, op. cit., p. 35.

hétérosexuelles « féminines ». Cependant, cette présomption même d'hétérosexualité (et donc de disponibilité) peut être perçue comme une violence spécifique puisqu'elle nie l'identité sexuelle de ces femmes et rappelle combien elles dévient de la norme hétérosexuelle de la société et de ce que doit être une « vraie femme²⁶⁹ ». Gardner montre que lorsque les femmes s'habillent de manière plus masculine, elles font face à des formes de harcèlement qui peuvent être particulièrement hostile ou violentes²⁷⁰. L'un des femmes ayant répondu à mon questionnaire l'illustre en commentant : « Je suis andro et je me fait souvent agresser à ce sujet.²⁷¹ » Là encore, le harcèlement renvoie aux normes de genre et à ce que doit, ou ne doit pas être une femme. Et une femme dans la rue (et ailleurs) doit être disponible aux hommes ou appartenir à un seul. L'homosexualité féminine peut être perçue comme une menace à l'ordre patriarcal, puisqu'en désirant avoir des relations sexuelles et amoureuses avec des femmes, les lesbiennes affirment leur liberté de ne pas appartenir à un homme, de ne pas leur être disponible. Elles ne rentrent pas dans la binarité imposée par l'hétéronormativité²⁷², et le harcèlement violent de rue est un moyen de leur rappeler qu'elles peuvent être sanctionnées pour s'écarter des normes de genre. Conscientes que le harcèlement de rue peut plus rapidement dégénérer en violence du fait de cette superposition de misogynie et de lesbophobie, les femmes lesbiennes et bisexuelles peuvent se sentir plus menacées lorsqu'elles se font harceler par un inconnu²⁷³.

3 – Les femmes comme objets sexuels

La partie précédente a permis de mettre en évidence que le harcèlement de rue renforce les stéréotypes de genre qui veulent que les femmes soient sexuellement passives et les hommes sexuellement actifs. Nous avons vu que ces stéréotypes soutiennent des rapports hiérarchiques qui assurent la disponibilité du corps et de la sexualité des femmes aux hommes.

Le harcèlement de rue se caractérise par la normalité, pour n'importe quel individu de genre masculin, de rompre la norme « d'inattention civile » qui prévaut dans les espaces

²⁶⁹ Norma Anne OSHYNKO, *NO SAFE PLACE*, *Ibid*, p. 36.

²⁷⁰ Carol Brooks GARDNER, "Passing By: Street remarks, address rights, and the urban female", *op. cit.*, p. 348.

²⁷¹ Annexe 4, tableau n°3, *op. cit.*

²⁷² Monique WITTIG, *La Pensée straight*, Balland, coll. Modernes, 2001.

²⁷³ Norma Anne OSHYNKO, *NO SAFE PLACE*, *op. cit.*, p. 37.

publics²⁷⁴ s'il croise une femme inconnue. Ce harcèlement se traduit généralement par des remarques, des évaluations, des regards ou des gestes qui renvoient la femme à son physique, lui faisant savoir s'il correspond ou non à ce que cet homme ou ces hommes en attendent. Plus précisément, ils lui font savoir si oui ou non elle correspond aux critères d'attraction sexuelle. Ce faisant, ils la considèrent comme un corps, et un corps comme objet sexuel potentiellement à leur usage.

Le concept d'objectivation sexuelle est ici pertinent pour décrire la réduction des femmes à leur corps, les faisant objets, et observer dans quelle mesure le harcèlement de rue, en objectivant les femmes qui en sont victimes peut les amener à « s'auto-objectiver ».

J'ai choisi la définition de l'objectivation sexuelle des chercheuses américaines en psychologie sociale Barbara Fredrickson et Tomi-Ann Roberts, qui la définissent comme survenant dès lors que « le corps d'une femme, des parties de son corps ou ses fonctions sexuelles sont séparées de sa personne, réduits au statut de simple instrument, ou vus comme représentatifs d'elle-même »²⁷⁵. C'est un processus déshumanisant en tant que la personne objectivée n'est pas considérée comme un être humain à part entière mais comme une commodité, que l'on peut évaluer, commenter, dont on peut faire usage pour satisfaire son désir sans prendre en considération son humanité. Emmanuel Kant théorisait déjà cet effet déshumanisant. Selon lui, l'être humain est une unité entre un corps et un esprit. Or, le désir sexuel, en tant qu'il se dirige non pas vers un être humain dans sa totalité, mais vers un sexe, un corps, enlève l'humanité de cet « objet d'appétit », le réduisant à être une chose au service du désir de quelqu'un. Il considérait qu'en tant que tel, le désir sexuel est déshumanisant, et donc dégradant. Si l'on peut discuter le fait que le désir sexuel équivaut toujours à une objectivation sexuelle, Kant nous permet de comprendre le processus de fragmentation de l'être humain entre corps et esprit, qui aboutit à sa déshumanisation.

Au cours de l'Histoire, nombreuses ont été les justifications apportées à l'inégalité entre les femmes et les hommes dans le but de la légitimer. L'un des moyens le plus utilisé et le plus efficace a été d'enlever un peu de l'humanité des femmes en les considérant

²⁷⁴ Erving GOFFMAN, *Relations in Public*, Penguin, 1972, p. 385.

²⁷⁵ Barbara FREDRICKSON, Tomi-Ann ROBERTS, "Objectification Theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks", in *Psychology of Women Quarterly*, 21, 173-206, 1997, P.175
Objectification "occurs whenever a woman's body, body parts, or sexual functions are separated out from her person, reduced to the status of mere instruments, or regarded as if they were capable of representing her."

incomplètes, manquant du « principe de l'âme »²⁷⁶, moins capables de raison car trop soumises à leurs contingences corporelles. Cette « dépréciation systématique des femmes, et en particulier, de leurs capacités intellectuelles et morales est un trait récurrent dans les textes des philosophes et savants occidentaux »²⁷⁷. De l'Antiquité à nos jours, les siècles se sont succédés, et avec eux, de nouvelles théories de plus en plus élaborées pour démontrer que les femmes étaient plus dominées par leurs instincts –notamment sexuels-, leur corporalité, leur nature, au contraire des hommes dont on suppose qu'ils sont plus dotés de raison et capables de se désaliéner de leur corps et de ses besoins. L'objectification, le fait de traiter et/ou de regarder un autre être humain comme un objet, est une forme de déshumanisation qui prend racine dans cette histoire. Pour les féministes américaines Catharine McKinnon et Andrea Dworkin, l'objectivation des femmes traverse la société. Elles soulignent que nous vivons dans des sociétés patriarcales, caractérisées par des inégalités de genre dans lesquelles « les femmes et les hommes ont des rôles clairement définis : les femmes (toutes les femmes, en tant que groupe) sont objectivées, et les hommes (tous les hommes, en tant que groupe) les objectivent »²⁷⁸. L'objectivation sexuelle est l'un des outils qui permet de mettre le corps des femmes à disposition des hommes. En France, et dans un grand nombre de sociétés notamment occidentales, les femmes sont donc plus fréquemment objectivées que les hommes. Le corps féminin est utilisé pour vendre, il est plus souvent découpé, scruté, jugé, érotisé, notamment dans la publicité, les médias, la pornographie non féministe. Les femmes sont plus souvent « identifiées et associées à leur corps que les hommes et valorisées pour leur apparence »²⁷⁹.

Le harcèlement de rue est à la fois le reflet de cette société dans laquelle les hommes objectivent et sexualisent les femmes, et permet sa reproduction. En effet, les hommes qui décident de faire savoir aux femmes inconnues qu'ils croisent dans l'espace public que leurs corps (et non pas elles) sont, ou non, à leur goût, se sentent autorisés à agir de la sorte. C'est un comportement qui n'est pas sanctionné, et qui reflète l'objectification constante des femmes. L'objectivation en tant que déshumanisation permet en effet cette licence. C'est un

²⁷⁶ ARISTOTE, *De la génération des animaux*, Paris, Société d'édition « Les belles lettres », 1961, II, 3, p62

²⁷⁷ Patrizia ROMITO, *Un silence de mortes*, *op.cit.*, p.88.

²⁷⁸ Evangelia PAPADAKI, "Sexual Objectification : From Kant to contemporary feminism », in *Contemporary Political Theory*, 2007, 6(3): 330–348, p. 6-7 "men and women have very clearly defined roles: women (all women, women as a group) are objectified, whereas men (all men, men as a group) are their objectifiers".

²⁷⁹ Evangelia PAPADAKI, "Feminist Perspectives on Objectification", in *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Summer 2014 Edition, Edward N. Zalta (ed.). "It has been pointed out by some feminist thinkers that women in our society are more identified and associated with their bodies than are men, and, to a greater extent than men, they are valued for how they look."

processus qui permet, justifie et légitime des violences²⁸⁰ en supprimant l'empathie qui résulte de la perception de l'Autre comme être humain²⁸¹. Dans le même temps, ces hommes confirment leur pouvoir objectivant et participent à la production, remarques après remarques, d'une société dans laquelle les femmes sont considérées comme des objets sexuels à l'usage hommes.

4 – Des conséquences de l'auto-objectivation

Fredrickson et Roberts ont ajouté à ce concept la « théorie de l'objectivation », ou « auto-objectivation », postulant que l'objectivation sexuelle des femmes « a pour fonction de socialiser les filles et les femmes afin que, dans une certaine mesure, elles se considèrent elles-mêmes comme des objets à voir et à évaluer »²⁸². Ce glissement de l'objectivation à l'auto-objectivation, c'est-à-dire le passage entre être regardée comme un objet et intérioriser ce regard, se voir soi-même comme un objet sexuel, est clé pour comprendre l'un des impacts du harcèlement de rue. Selon Rachel M. Calogero, Sylvia Herbozo et J. Kevin Thompson, l'auto-objectivation résulte de la répétition de l'exposition à des expériences d'objectivation sexuelle²⁸³. Cela les amèneraient peu à peu à intérioriser cette objectivation jusqu'à en modifier la perception qu'elles ont d'elles-mêmes. La philosophe américaine Sandra Bartky précise que « dans le régime de l'hétérosexualité institutionnalisée, la femme doit se faire 'objet et proie' pour l'homme [...] La femme vit son corps comme vu par un autre, un Autre anonyme patriarcal »²⁸⁴. Cette intériorisation amène les filles et les femmes à se voir à travers le regard des hommes, à s'envisager elles-mêmes comme objet sexuel, ornement. Cela les presse à se conformer en conséquence à l'idéal de beauté féminin, un standard qui varie selon les cultures, les époques, et qui est fait d'injonctions contradictoires. Il est, par définition, inatteignable²⁸⁵.

²⁸⁰ Patrizia ROMITO, *Un silence de mortes*, op. cit., p.91.

²⁸¹ Patrizia ROMITO, *Un silence de mortes* Ibid, p.87.

²⁸² Barbara FREDRICKSON, Tomi-Ann ROBERTS, "Objectification Theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks", op. cit., P.177

²⁸³ Rachel M. CALOGERO, Sylvia HERBOZO and J. Kevin THOMPSON, *Complimentary weightism: The potential costs of appearance-related commentary for women's self-objectification*, *Psychology of Women Quarterly*, 33, 2009, 120-132., p8

²⁸⁴ Sandra BARKTY, *Femininity and Domination: Studies in the Phenomenology of Oppression*, Routledge, 1990, p. 73 "In the regime of institutionalised heterosexuality woman must make herself 'object and prey' for the man. [...] Woman lives her body as seen by another, by an anonymous patriarchal Other"

²⁸⁵ Elayne A. SALTZBERG and Joan C. CHRISLER, "Beauty Is the Beast: Psychological Effects of the Pursuit of the Perfect Female Body", in *Women: A Feminist Perspective*, edited by Jo Freeman Fifth Edition Mountain View, CA: Mayfield Publishing Company, 1995. 306-315.

Malgré tout, la réussite des femmes à s'y conformer est fortement valorisée. Bien plus que les hommes, elles sont sanctionnées socialement et professionnellement lorsqu'elles n'y correspondent pas²⁸⁶. Cette objectification sexuelle quasiment impossible à éviter dans notre société²⁸⁷ explique l'incessant travail que de nombreuses filles et femmes mettent en œuvre pour se conformer au physique et au comportement idéal. Les femmes sont donc amenées à surveiller leur apparence extérieure, à la comparer sans cesse à l'idéal et à tout faire pour y ressembler. Fredrickson et Roberts ont établi quatre conséquences directes de l'auto-objectification sur les femmes et leur santé : sentiments de honte et de dégoût de son corps et de soi, d'anxiété forte, une réduction des pics d'état motivationnel et perception décriée de leur état physique interne (intéroception). Le standard de beauté à atteindre étant inaccessible, beaucoup de femmes échouent ou pensent échouer à s'y conformer ce qui peut expliquer les sentiments de honte et d'angoisse qui en découlent. Les pics d'état motivationnel sont un état qui surviendrait lorsqu'une personne atteindrait une de ses limites en réalisant un effort volontaire. Positif, participant au bien-être d'une personne, ce flow nécessite un degré élevé de concentration et d'attention qui ne peut être atteint si cette dernière est détournée par une remarque sur son physique ou une conscience trop accrue de son apparence. Enfin, les différents contrôles que les femmes s'imposent pour atteindre cet idéal, incluant les régimes alimentaires, peuvent réduire leur capacité d'intéroception²⁸⁸. Les risques accrus de dépression, de désordre alimentaire et de dysfonction sexuelle sont aussi corrélés à l'auto-objectivation, directement ou indirectement, comme résultat des trois autres conséquences précédentes.

Le harcèlement de rue, en sexualisant les femmes qui en sont la cible et en ramenant l'attention vers leur apparence physique, c'est-à-dire en les objectivant sexuellement, peut donc participer à renforcer l'auto-objectivation de ses femmes²⁸⁹. Au regard des conséquences potentielles que l'auto-objectivation peut avoir sur l'image que les femmes ont d'elles-

²⁸⁶ Barbara FREDRICKSON, Tomi-Ann ROBERTS, "Objectification Theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks", *op. cit.*, p.178

²⁸⁷ Barbara FREDRICKSON, Tomi-Ann ROBERTS, "Objectification Theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks", *ibid*, p. 178.

²⁸⁸ Barbara FREDRICKSON, Tomi-Ann ROBERTS, "Objectification Theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks", *ibid*.

²⁸⁹ Kimberly FAIRCHILD and Laurie A. RUDMAN, "Everyday stranger harassment and women's objectification", *op. cit.*, p.348

mêmes, de leur corps, et donc sur leur estime de soi²⁹⁰ et leur santé, le harcèlement de rue semble loin d'être inoffensif, même lorsqu'il prend les apparences de compliments. Effectivement, que les commentaires ressemblent à des compliments ou qu'ils ressemblent à des critiques, l'effet est susceptible d'être le même sur l'auto-objectification en ce qu'il rappelle aux femmes que leur corps peut être évalué, jugé²⁹¹.

Il faut bien sûr nuancer : chaque femme, selon sa personnalité, ses multiples identités, et les expériences spécifiques qu'elle a vécues, est touchée différemment par les effets de l'objectivation sexuelle. Par exemple, Fairchild et Rudman ont mis en évidence que les réponses que les femmes apportent au harcèlement de rue peuvent prédire leur « degré » d'auto-objectification. Ainsi, lors de leur expérience, celles qui résistaient au harcèlement, soit en répondant à l'agresseur, en portant plainte ou en en discutant avec des amies a posteriori, étaient moins susceptibles de rapporter des sentiments d'auto-objectivation que celles qui avaient ignoré ou minimisé ledit harcèlement²⁹².

Les effets du harcèlement de rue sont donc multiples. En renforçant des rôles de genre traditionnels comme les dichotomies public/privé, actif/passif, sujet sexuel/objet sexuel, agresseur/victime entre les femmes et les hommes, et en classant les femmes selon leur usage par les hommes (disponible/respectable), le harcèlement de rue permet le maintien d'un système de genre hiérarchisé. Il apparaît donc comme une forme de contrôle informel des femmes, qui permet, sans passer par les voies légales, de reproduire les privilèges des hommes sur les femmes, et de conserver l'écart existant entre égalité réelle et égalité formelle. C'est pourquoi il est nécessaire de réfléchir aux solutions qui peuvent limiter ce comportement, et la portée de ses effets.

²⁹⁰ Mary POLCE LYNCH, Barbara J. MYERS, Wendy KLEWER and Christopher KILMARTIN, "Adolescent self-esteem and gender: exploring relations to sexual harassment, body image, media influence, and emotional expression", in *Journal of Youth and Adolescence*, 30(2), 2001, p. 225-244.

²⁹¹ Tracy Lynn LORD, *The relationship of gender-based public harassment to body image, self-esteem, and avoidance behaviour*, *op. cit.*, p.4.

²⁹² Kimberly FAIRCHILD and Laurie A. RUDMAN, "Everyday stranger harassment and women's objectification", *op. cit* p.351-352.

III – Quelles solutions ?

La question des solutions à apporter au problème du harcèlement de rue est délicate. Beaucoup seront tentés d'arguer que c'est donner bien trop d'importance à une interaction somme toute rapide, et que ce pourrait être disproportionné. Il me semble avoir démontré dans les parties précédentes que malgré son apparente banalité, le harcèlement de rue produit des effets corrosifs. C'est d'ailleurs pour cela que des moyens de l'éviter ont déjà été mis en place. Ils se concentrent généralement sur les femmes, et sur les diverses façons pour elles de se prémunir ou pour la société de les protéger. De fait, les pouvoirs publics tentent déjà de répondre à leur sentiment d'insécurité, sans forcément éviter l'écueil du renforcement des stéréotypes de genre. Il semble pourtant que des solutions sont possibles sans reconduire les inégalités : elles tiennent à la volonté des pouvoirs publics d'intégrer la dimension de genre dans les politiques de sécurité, et surtout, à une vraie mobilisation aux côtés de la société civile pour sensibiliser sur ce sujet et mettre en œuvre une réelle éducation à l'égalité. Dans la mesure où les femmes forment la moitié de la population française, le sujet de leur sécurité et de leur citoyenneté devrait être pris à cœur et pensé comme une manière de renforcer le vivre-ensemble.

A – Prévenir la violence : focus sur les victimes

Les risques qu'encourent les femmes dans l'espace public sont considérées comme évidents, et donc ne méritant ni d'être discutés, ni d'être questionnés²⁹³. Or, « à l'aune des théories sur le genre et sur les rapports sociaux de sexe, les « risques », encourus par les femmes dans les espaces publics n'ont rien d'évident [...] ils sont le produit d'un long travail de sens visant à les présenter comme naturels et allant de soi, processus auquel participent tous les acteurs sociaux et les institutions, tant dans leurs pratiques que dans leurs discours.²⁹⁴ » Cela explique en partie que les pouvoirs publics n'intègrent pas la lutte contre le sentiment d'insécurité des femmes dans leurs politiques publiques, mais laissent reposer la responsabilité de leur protection entre les mains des femmes. Encore une fois, elles sont considérées comme responsables des expériences sexuées qu'elles peuvent vivre, notamment lorsqu'elles ont une dimension sexuelle. Comme nous l'avons vu plus haut, cela découle du

²⁹³ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 14.

²⁹⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid.*, p. 16.

postulat que la sexualité masculine est naturellement pulsionnelle et irréprouvable, ignorant le fait que ces comportements ne relèvent pas du désir mais du pouvoir.

1 – Les femmes : coupables potentielles, à elles de ne pas « provoquer »

L'idée que les femmes sont « naturellement » victimes d'une sexualité masculine potentiellement agressive va généralement de pair avec l'injonction qui leur est faite de faire attention et d'assumer la responsabilité des violences. Nous ne sommes jamais loin d'une Eve tentatrice faisant plonger les hommes trop faibles pour résister. Cette idée est bien ancrée, et tout contribue à enseigner aux femmes ce qu'il faut faire pour ne pas risquer d'être violentées dans l'espace public, pour ne pas « provoquer » inutilement. Les femmes, et surtout leur corps auquel elles sont réduites, sont considérés comme « provoquant » naturellement du désir sexuel chez les hommes, dans un contexte très hétéronormé. Cette interprétation justifie alors le contrôle du corps des femmes, perçu comme une source potentielle de « débauche, de dépravation – [...] de désordre social²⁹⁵ », qu'il faut donc contraindre pour préserver l'ordre social.

Les parents sont les premiers à restreindre les mouvements des filles dans la crainte que leur présence dans l'espace public soit dangereuse pour elles, leur enseignant que pour se protéger elles doivent éviter de sortir. Le Ministère de l'Intérieur partait de ce même postulat pour rédiger sa page internet « Conseils aux Femmes²⁹⁶ ». La vulnérabilité des femmes y est considérée comme naturelle, résultant de leur « sexe et de leur morphologie ». Il était conseillé aux femmes célibataires d'indiquer sur leur boîte aux lettres qu'elles vivaient avec un homme pour décourager des agressions et de prendre de nombreuses précautions lorsqu'elles sortaient hors de leur foyer. Tous ces conseils renforçaient les idées qu'être dans l'espace public et être célibataire est dangereux pour une femme, sans questionner ces stéréotypes notamment au regard des violences masculines subies par les femmes dans la sphère domestique. D'une manière générale, c'est aux femmes de porter la responsabilité de prévenir les risques encourus dans l'espace public.

²⁹⁵ Marie-Thérèse COENEN, *Corps de Femmes : Sexualité et contrôle social*, Editions De Boeck Université, 2002, p. 13.

²⁹⁶ Capture d'écran du site du Ministère de l'Intérieur : la page a été publiée le 9/08/2012, et retirée en le 17/10/2013 sous la pression de médias et internautes. Elle a été remplacée par une rubrique sur les actions du gouvernement contre les multiples violences faites aux femmes. <<http://pixellibre.net/streisand-data/conseilministereinterieur.htm>>

Elles ont généralement très bien intériorisé l'idée qu'elles doivent faire attention à ne pas « provoquer » de violences à leur encontre, comme si elles en étaient à la source. 68% de celles qui ont répondu à mon questionnaire évitent certains lieux ou certaines heures lorsqu'elles sortent, une sur trois fait attention à sa manière de s'habiller, de se maquiller et a adopté des stratégies de défense, et une sur cinq sort en groupe plutôt que seule²⁹⁷. Plusieurs m'ont décrit en commentaire leurs stratégies et tactiques : écouter de la musique fort, répondre en allemand, marcher vite, être attentive à tout, prévoir une deuxième paire de chaussures, être en alerte²⁹⁸... Sortir dans l'espace public semble impliquer une certaine préparation, consciente ou non.

Ces techniques ne sont pas toujours évoquées facilement²⁹⁹. Elles contrastent en effet avec la volonté d'autonomie des femmes. Avoir peur peut être considéré comme honteux, puisqu'elles ont à présent le droit et la liberté de circuler où elles veulent, liberté revendiquée. Paradoxalement, cette même crainte est à ce point intériorisée comme naturelle qu'il semble attendu, normal pour les femmes et leur entourage qu'elles prennent des précautions pour réduire leur sentiment d'insécurité³⁰⁰. Les stratégies adoptées sont elles aussi tellement « normales », inculquées depuis si longtemps qu'elles en deviennent des habitudes³⁰¹ qui ne sont plus forcément conscientes et qui sont reproduites sans que les femmes ne prennent la mesure de la préparation qu'elles mettent en œuvre pour un acte aussi banal que sortir dans la rue. Elles ne sont pas forcément remises en cause parce qu'elles sont considérées comme évidentes. Toutes ces habitudes révèlent « le long travail d'intériorisation de la peur sexuée qui n'a plus besoin d'être dite comme telle.³⁰² » Celles qui admettent prendre des précautions ne sont pas forcément à l'aise avec cette idée. Maylis, interrogée par ELLE et expliquant les menaces qu'elle avait subies de la part d'un groupe de garçons pour ne leur avoir pas répondu explique « Maintenant, j'ai toujours un spray lacrymogène dans mon sac, et je le mets dans ma poche quand je rentre la nuit. On n'est jamais trop prudent, mais j'ai horreur de me sentir en danger comme si j'étais une sorte de proie. On devient vite paranoïaque... »³⁰³ Deux femmes

²⁹⁷ Annexe 4, tableau n°2, *op.cit.*

²⁹⁸ Annexe 4, *Ibid.*

²⁹⁹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 234.

³⁰⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p. 235-236.

³⁰¹ Kirsten DAY, " Conceptualizing women's fear of sexual assault on campus", in *Environment and Behavior*, 26 (6), 1994.

³⁰² Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 246.

³⁰³ Maylis, 20 ans, Le harcèlement de rue : vos témoignages, *ELLE*, 09/08/2012.

ont souligné dans mon questionnaire le non-sens de faire peser ces précautions sur les épaules des femmes : « J'essaie de prendre le moins de précautions possible, car j'estime que ce n'est pas à moi d'en prendre » a écrit la première, lucide, tandis que l'autre va droit au but : « Je ne comprends pas bien l'idée de prendre des précautions. Es ce à moi de faire attention pour ne pas être emmerdée?³⁰⁴ » Mais dans leur grande majorité, les femmes ayant répondu ont admis prendre des précautions, et peu ont évoqué l'anormalité de ce fait.

Elizabeth Stanko³⁰⁵ a étudié les stratégies que les femmes mettent en place pour contourner le risque, et donc tenter de concilier liberté de mouvement et peur. Elle les divise en deux catégories : les stratégies d'évitement et les stratégies de gestion du risque. La première a pour but de réduire l'exposition au risque ressenti en évitant de se rendre dans des endroits jugés potentiellement dangereux comme des lieux sombres, des rues non passantes, ou des heures considérées comme inquiétantes. Marylène Lieber parle à ce propos de « couvre-feu virtuel³⁰⁶ ». Comme nous l'avons vu, cette stratégie est la plus employée par les femmes. Il faut en effet la mettre en corrélation avec le fait qu'elles se sentent bien plus en insécurité dans les espaces publics que les hommes³⁰⁷. Or, « les personnes qui déclarent avoir le plus peur ont tendance à s'exposer de façon limitée en ajustant leur comportement à leur sentiment d'insécurité.³⁰⁸ » C'est aussi la plus liberticide dans la mesure où le sentiment d'insécurité les empêche de faire valoir leur droit et leur liberté de se rendre dans les espaces publics. Elle semble donc problématique. En outre, elle limite la possibilité de se rendre compte du taux de victimation des femmes dans l'espace public. De fait, si les statistiques montrent que les hommes sont plus victimes de violences dans cette sphère, ils s'exposent aussi bien plus à ce risque³⁰⁹. Les femmes, au contraire, choisissent plus souvent de l'éviter. La seconde stratégie prend plutôt en compte les moyens employés par les femmes pour sortir dans l'espace public malgré tout, en prévoyant certains habits, d'être raccompagnée, de prendre un taxi... Celle-ci apparaît moins problématique, puisqu'elle permet aux femmes de sortir de chez elles si elles le souhaitent. Néanmoins, elle implique un important travail de

³⁰⁴ Annexe 4, tableau n°2, *op.cit.*

³⁰⁵ Elizabeth STANKO, « Typical violence, normal precaution: men, women and interpersonal violence in England, Wales, Scotland and USA », in Jalna HANMER, Mary MAYNARD (eds.), *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands (N. J.), Humanities Press International, 1987.

³⁰⁶ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 60.

³⁰⁷ Wesley G. SKOGAN, " Public Policy and the Fear of Crime in Large American Cities", *op. cit.*

³⁰⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 34-35.

³⁰⁹ Les hommes adoptent bien moins que les femmes des stratégies d'évitement de certains lieux ou heures (35% de ceux qui ont répondu à mon questionnaire, et 50% d'entre eux ne déclare aucune stratégie : annexe 5, tableau n°2).

conditionnement et de préparation qui souligne encore avec acuité combien les femmes ont intégré qu'elles sont responsables de leur propre sécurité.

En réalité, on peut observer une alliance entre stratégies et tactiques. Les femmes utilisent des stratégies, dans le sens où elles planifient en amont un ensemble d'actions, de restrictions et de prévention pour concilier leur sentiment d'insécurité et leur envie d'être autonome. Cependant, à chaque situation sa tactique, qui varie selon le « diagnostic [fait] de l'environnement³¹⁰ ». Par exemple, une stratégie serait de toujours passer par un chemin connu et éclairé la nuit, et une tactique serait celle de marcher vite et changer de trottoir lorsque l'on se sent menacé par une personne ou un groupe de personnes sur ce même parcours. Tout cela montre l'important travail mental préalable et situationnel qui doit être fait par les femmes pour réduire leur sentiment d'insécurité: il faut qu'elles évaluent la situation, qu'elles soient en alerte, qu'elles prévoient une échappatoire, un moyen de défense, une tactique à élaborer en cas de danger. Elles doivent être constamment prudentes. Comme nous l'avons vu, cela dépend de la situation : s'il fait jour, nuit, les lieux où elles se rendent.

Plusieurs évoquent la démarche « agressive » qu'elles adoptent en cas de menace, leurs « yeux baissés », leur « l'air assuré³¹¹ » qui semble avoir pour but de dissuader toute interaction avec elles. On revient à l'idée qu'elles doivent éviter d'avoir l'air « disponibles », et au contraire « donner une image d'elles-mêmes qui n'incite pas les hommes à les aborder sans qu'elles le veuillent.³¹² » Le regard comme la démarche, l'attitude, tout doit montrer un message de fermeture. Ces idées sous-entendent qu'ils pourraient être interprétés comme une provocation, ou tout au moins une volonté d'interaction. Dans la rue, toute femme est potentiellement disponible, et les hommes sont socialisés à être à l'affût du moindre indice le prouvant, même le plus anodin et le moins significatif, comme un simple croisement de regards³¹³. C'est probablement aussi dans ce but qu'un tiers d'entre elles choisit soigneusement ses vêtements et son maquillage avant de sortir. Il s'agit d'éviter d'être « provocante », puisque certains vêtements sont considérés comme intrinsèquement à même d'attiser le désir sexuel des hommes (encore que la liste de ces vêtements ne soit pas figée, ce qui rend d'autant plus difficile l'anticipation par les femmes). Ces précautions vestimentaires ne sont pas forcément efficaces comme le remarque une jeune femme interrogée par ELLE en

³¹⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 249.

³¹¹ Annexe 4, tableau n°2, *op.cit.*

³¹² Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 253.

³¹³ Erving GOFFMAN, *L'arrangement des sexes, op. cit.*

2012 : « Quant aux remarques sexistes et aux insultes, je crois qu'il ne se passe pas une journée sans que je ne reçoive un ou plusieurs de ces « compliments » désagréables. Je ne m'habille pourtant pas de manière provocante : toujours en jean ou pantalon, ayant remarqué que le nombre de ces observations désobligeantes doublait ou triplait dès lors que j'osais mettre une jupe ou une robe. J'adorerais en porter, et je continue d'en acheter, mais dès lors que vient le moment d'en enfiler une pour sortir, je l'abandonne pour un jean plutôt large. Cela fait maintenant des années que je n'en ai plus porté³¹⁴. » Certaines les choisissent aussi afin de pouvoir se protéger ou se défendre: un pantalon, des chaussures plates permettront plus facilement de courir que des talons hauts. De fait, les habits féminins influencent aussi « la motricité ou la liberté du corps³¹⁵ ». A travers tous ces comportements, les femmes cherchent à « se départir des stéréotypes féminins³¹⁶ », renforçant le postulat que la féminité est une vulnérabilité et une provocation.

Enfin, il apparaît que faire reposer la responsabilité de leur sécurité sur les épaules des femmes renforce le contrôle social du corps des femmes et restreint ou conditionne leur mobilité. En adoptant des stratégies de gestion du risque, les femmes à la fois résistent « à leur exclusion du domaine public même si elles reproduisent les restrictions qui fragilisent leur réclamation à y être³¹⁷. »

2 – Autodéfense et sports de combat: nécessaire, mais insuffisant

L'approche précédente semble particulièrement problématique puisqu'en plus de conditionner ou entraver la liberté des femmes, elle consolide aussi certaines normes de genre. A côté de cette prévention traditionnelle, une autre approche consiste à donner les moyens aux femmes de réduire leur peur en réduisant leur sentiment de vulnérabilité, grâce à des cours d'autodéfense ou des sports de combat. Le harcèlement de rue étant intimement lié à la peur des femmes d'être agressées dans l'espace public, ces sports peuvent leur permettre de limiter cette crainte et d'oser poser leurs limites lorsqu'elles sont ennuyées.

³¹⁴ Antonia, 23 ans, Le harcèlement de rue : vos témoignages, *ELLE*, 09/08/2012.

³¹⁵ Colette GUILLAUMIN, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté femmes, 1992.

³¹⁶ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 257.

³¹⁷ Emanuela GUANO, « Respectable ladies and uncouth men: The performative politics of class and gender in the public realm of an Italian city », in *Journal of American Folklore* 120 (475), 2007, p. 66.

Les sports de combats et l'autodéfense sont intéressants dans la mesure où ils permettent aux femmes de se rendre compte de leurs capacités corporelles et de leur potentiel physique. Comme nous l'avons vu, les filles apprennent très tôt qu'elles sont vulnérables et impuissantes face aux violences masculines, et dans une prophétie auto-réalisatrice, peuvent choisir de ne pas se défendre en cas d'agression masculine³¹⁸. « Elles tendent à n'utiliser les potentialités de leurs corps que de façon atténuée³¹⁹ », et perçoivent leur corps plus dans sa fragilité que comme instrument d'action ou arme de défense et d'attaque. Apprendre à se battre et à se défendre physiquement peut apporter aux femmes la confiance nécessaire pour ne pas avoir peur dans les espaces publics, cela sans prendre de précautions préalables. Parmi les femmes pratiquant un sport de combat interrogées par Marylène Lieber, plusieurs rapportent percevoir différemment leur corps, se sentir plus en confiance, tout cela se traduisant dans leur attitude et leur manière d'être dans l'espace public. En transgressant « la mise en scène et la répétition des différences de genre » grâce à l'apprentissage de leur potentialités corporelles, ces femmes « remett[ent] en question les rapports sociaux de sexe³²⁰. »

Trois femmes ont ainsi évoqué l'auto-défense dans les commentaires qu'elles m'ont laissés. Deux avaient pris un cours de Fem Do Shi et se sentaient plus en confiance, et une envisageait de s'y mettre³²¹. Elles faisaient très clairement le lien entre leur sentiment de vulnérabilité dans l'espace public, le harcèlement de rue, et le besoin pour elles de suivre des cours d'autodéfense. Le Fem Do Shi est un courant d'autodéfense féministe développé au Québec, qui contient des éléments physiques, mais aussi d'affirmation de soi, de détente et de bien-être³²².

L'autodéfense féministe est particulière, dans la mesure où elle prend en compte les expériences spécifiques des femmes en s'appuyant sur les travaux des féministes sur les violences masculines faites aux femmes, et où elle cherche à prévenir la violence avant qu'elle n'escalade. « Elle propose des outils pour prévenir les transgressions des limites de

³¹⁸ Martha MCCAUGHAY, « The fighting spirit: Women's self-defence training and the discourse of sexed embodiment », in *Gender and Society*, 12 (3), 1998.

³¹⁹ Iris Marion YOUNG, *Throwing like a girl and other essays in feminist philosophy and social theory*, Bloomington (Ind.), Indiana University Press, 1990, citée par Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.294.

³²⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 295.

³²¹ Annexe 4, tableau n°2, op. cit.

³²² Irène ZEILINGER, *Non c'est Non. Petit manuel d'autodéfense à l'usage des femmes qui en ont marre de se faire emmerder sans rien dire*, Editions La Découverte, Paris, 2008, p. 23.

toutes sortes [...] cherche à développer les ressources des femmes et à augmenter leurs capacités d'actions.³²³ » Elle se fonde sur des techniques à la fois verbales, physique et sur le travail pour développer la confiance en soi et la connaissance de ses limites. Ces courants d'autodéfense, les principaux étant le Fem Do Shi, le Seito Boei et le Wendo, ont été développés par les féministes de la seconde vague, afin de ne pas seulement accueillir les victimes mais de leur permettre aussi de devancer ces violences et d'empêcher qu'elles adviennent³²⁴. Pour la petite histoire, la première formatrice d'autodéfense féministe fut la britannique Edith Margareth Garrud, qui donna des cours de 1907 à 1925. Elle forma notamment les suffragettes britanniques de la Women's Social and Political Union et de la Women's Freedom League³²⁵.

Cette forme d'autodéfense me semble être la plus appropriée pour émanciper les femmes, dans la mesure où elle s'appuie sur une analyse sociale des violences et donne les moyens aux femmes d'empêcher d'en arriver aux coups, tout en leur donnant les capacités de se défendre physiquement si besoin. L'objectif n'est pas d'enseigner aux femmes la technique parfaite, mais de leur permettre de choisir celle qui leur convient le mieux et qui leur permet de poser efficacement leurs limites. L'autodéfense féministe se base aussi sur le postulat que c'est l'agresseur qui choisit d'agresser, et que la victime n'est pas coupable, même si elle n'a pas su se défendre³²⁶. C'est un élément important pour éviter que les femmes culpabilisent et continuent de prendre la responsabilité de ce qui leur arrive³²⁷. Cette forme de prévention primaire des violences est cependant peu plébiscitée. En Europe, si le Conseil de l'Europe l'a intégré à son Plan d'action sur la lutte contre les violences faites aux femmes de 1997³²⁸, seuls les Pays-Bas l'ont adopté dans leur plan d'action national³²⁹.

L'autodéfense et les sports de combats ont ceci de positif qu'ils permettent aux femmes de renégocier les frontières de genre en défiant les stéréotypes des femmes

³²³ Irène ZEILINGER, *Non c'est Non*, *Ibid*, p. 17.

³²⁴ Irène ZEILINGER, *Non c'est Non*, *Ibid*, p. 20.

³²⁵ La suffragette qui faisait du Ju-Ji-Tsu, publié sur le site Garance, visité le 19/08/2014. <

<http://www.garance.be/cms/?La-suffragette-qui-faisait-du-jiu>>

³²⁶ Irène ZEILINGER, *L'autodéfense - Un instrument de prévention primaire. 2^e Congrès international francophone sur l'agression sexuelle*, publication GARANCE asbl, Bruxelles, 7 Mai 2003, p. 4. <

<http://www.garance.be/docs/030507agressionssexuelles.pdf>>

³²⁷ Conseil de l'Europe, *Groupe de spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes*, Rapport final du EG-S-VL, 26 février 1997, 5.6., p.42.

³²⁸ Conseil de l'Europe, *groupe de spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes*, *Ibid*, p. 86.

³²⁹ Liz KELLY, Corinna SEITH, *Achievements against the grain: Self-defence training for women and girls in Europe*, London, Metropolitan University, 2003.

vulnérables et passives, de gagner en confiance et en autonomie. Grâce à ces cours, elles peuvent assurer leur sécurité sans devoir prendre des précautions constantes ou restreindre leur liberté d'aller dans les espaces urbains. C'est un moyen de prévention primaire des violences dans la mesure où elle entraîne la modification du comportement de l'un des deux protagonistes, à savoir les femmes, en remettant en cause ce qui les rend vulnérables³³⁰. Elle peut leur permettre de choisir d'être assertive lorsqu'un homme les harcèle et qu'elles se sentent mal à l'aise. Cela peut faire changer d'attitude ce-dit homme, sachant qu'il ne s'attendra a priori pas à une réponse de la part de la femme, et qu'il pense peut-être que son comportement est sans conséquence. Par ailleurs, il semble que le fait de s'opposer au harcèlement de rue de manière active, notamment en confrontant l'agresseur, peut permettre aux femmes de moins s'auto-objectiver³³¹. Les sports de combats et l'autodéfense féministe sont donc des instruments nécessaires pour permettre aux femmes de se sentir légitimes dans l'espace public et pour réduire la culture machiste qui les réduit constamment en objets sexuels.

Si ces cours, et notamment l'autodéfense féministe, paraissent indispensables pour renégocier les règles d'un jeu défavorable aux femmes, ils sont cependant insuffisant pour éradiquer les risques qu'elles encourent dans les espaces publics. De fait, cette approche se fonde encore sur ce que peut faire la victime potentielle pour assurer sa sécurité, sans aller au fond du problème, qui est qu'un homme agresse, violente, menace.

3 – Les femmes, ces êtres vulnérables à protéger : l'intervention des pouvoirs publics

Certaines politiques publiques ont cependant tenté d'adresser le problème du sentiment d'insécurité des femmes dans les espaces publics. Elles se divisent en deux catégories : la première s'attache aux trois mots clés « vulnérabilité, responsabilité et précaution³³² », et la seconde a pour objectif d'adapter la ville à toutes et à tous, en prenant donc en compte les besoins spécifiques que peuvent avoir les femmes.

³³⁰ Irène ZEILINGER, *L'autodéfense - Un instrument de prévention primaire*, op. cit., p. 1.

³³¹ Kimberly FAIRCHILD, Laurie A. RUDMAN, "Everyday stranger harassment and women's objectification", op. cit., p. 338-357.

³³² Rossella SELMINI, « Differenza di genere, sicurezza e qualità della vita nelle città europee », in *Quaderni in città sicure: La sicurezza in Emilia-Romagna*, 14b, novembre 1998.

La première catégorie s'appuie sur le postulat que les femmes sont plus vulnérables que les hommes dans les espaces publics, et que leur liberté de citoyenne de s'y rendre doit être soutenue par les pouvoirs publics. Elles sont perçues comme risquant naturellement d'être victime d'agression, notamment sexuelle. Les villes européennes qui ont pris des mesures pour assurer leur protection ont par exemple mis à leur disposition desdits « taxis roses », qui sont par exemple disponibles à tarifs préférentiels pour les femmes le soir, en Italie³³³. A Londres, les conductrices de ces taxis sont des femmes, formées à l'autodéfense, et tout est fait pour que les femmes choisissant ce service se sentent en toute sécurité³³⁴. La couleur choisie met déjà en évidence l'absence de tentative de destruction des stéréotypes faite par les politiques publiques. A Paris, au moment des municipales 2014, un élu UMP a aussi proposé de développer ces taxis roses au moment des municipales³³⁵. A Mexico, Rio de Janeiro, Tokyo, Beyrouth ou encore New Delhi, des transports publics non-mixtes (métros, bus, trains ou taxis) sont à disposition des femmes pour leur permettre de faire les trajets qu'elles désirent sans être importunées³³⁶. Ces mesures sont peut-être nécessaires à court terme pour permettre aux femmes d'éviter des violences dans les espaces publics et les transports en commun mais elles sont discutables à plusieurs niveaux. D'une part, elles reconduisent une ségrégation sexuée de l'espace, en cachant les femmes, perçues comme des proies, devant prendre ces transports non-mixtes si elles ne veulent pas être importunées. En outre, il s'agit à nouveau de cibler les femmes uniquement, sans répondre à la problématique réelle des auteurs de violences³³⁷. Les violences subies par les femmes sont perçues comme une fatalité, et ces politiques publiques renforcent les stéréotypes, et donc les risques de violence au lieu de les déconstruire.

La seconde catégorie regroupe les mesures prises par les pouvoirs publics concernant l'urbanisation de la ville. Historiquement, les espaces urbains ont été conçus par et pour les hommes, sur un principe d'exclusion des femmes. Aujourd'hui encore, la plupart des conceptions ignorent les expériences spécifiques qu'y vivent les femmes. Or, « l'espace public ne se contente pas seulement d'exprimer les normes sociales, la conception de l'espace

³³³ Tamar PITCH, Carmine VENTIMIGLIA, *Che genere di Sicurezza. Donne e uomini in Città*, Milan, FrancoAngeli, 2002.

³³⁴ Site Pink Ladies, visité le 20/08/2014 <<http://www.pinkladies.co.uk/>>

³³⁵ Pierre-Yves BOURNAZEL, conseiller de Paris UMP et candidat à l'investiture de son parti, « Mes premiers engagements pour les parisiennes », point 4, publié le 7 mars 2013, visité le 20/08/2014, <<http://www.bournazel2014.fr/mes-premiers-engagements-pour-les-parisiennes/>>

³³⁶ Mélanie LAMBRICK et Liliana RAINERO, *Villes sûres*, Module UNIFEM, 17 janvier 2013, p. 249.

³³⁷ Anastasia LOUKAITOU-SIDERIS et al., *How to ease women's fear of transportation environments: case studies and best practices*, San José, USA : Mineta Transportation Institute, 2009, p. 47.

public peut également façonner les rapports entre les femmes et les hommes et être génératrices d'inégalités »³³⁸.

Edith Maruejols a par exemple mis en évidence que dans l'agglomération bordelaise –comme dans la majorité des villes françaises–, l'offre publique de loisir se concentre principalement sur les besoins des garçons³³⁹. Dans les trois villes de l'agglomération bordelaise étudiées par Edith Maruejols et Yves Raibaud, les filles sont deux fois moins nombreuses que les garçons à utiliser les activités sportives³⁴⁰. L'écart le plus important concerne la tranche d'âge 14/18 ans, où « l'essentiel de l'offre publique de loisirs s'adresse alors aux garçons, et en particulier à ceux qui appartiennent à des catégories censées troubler l'ordre public (politiques de prévention).³⁴¹ » Se fondant sur des stéréotypes de genre, les pouvoirs publics ont en effet espéré « canaliser la violence réelle ou supposée des garçons [contribuant à les emprisonner] dans une image de prédateurs³⁴². » La non-prise en compte du caractère genré de ces loisirs (skate-park, stades sportif...) occulte le fait que les filles exercent peu ce genre d'activité et donc renforce leur disparition de l'espace public. La forte concentration masculine les incite en outre à éviter ces lieux³⁴³ où, étant en minorité, elles sont plus susceptibles d'être remarquées avant tout pour leur sexe et d'être la cible de harcèlements sexistes destinés à les faire fuir et à consolider les garçons dans leur masculinité.

Les questions des liens entre l'urbanisme et le genre ont particulièrement été soulevées au début des années 1990, notamment à la suite de conférences mondiales organisées par l'Organisation des Nations Unies, et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sur les femmes (Paris 1994) et sur la ville (Istanbul 1996)³⁴⁴. L'ONU

³³⁸ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, op. cit., p.96.

³³⁹ Edith MARUEJOULS, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde », in *Agora débats/jeunesses*, 2011/3, N° 59.

³⁴⁰ Edith MARUEJOULS, Yves RAIBAUD, « Filles/Garçons : l'offre de loisirs. Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes », in *Revue VIE* n° 167, janvier 2012, Sceren CNDP-CRDP, p. 2.

³⁴¹ Edith MARUEJOULS, Yves RAIBAUD, « Filles/Garçons : l'offre de loisirs. », *Ibid*, p. 8.

³⁴² Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne, *Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes, Projet inégalités femmes-hommes dans les quartiers.*, op. cit., 2014.

³⁴³ Haut Conseil à l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, op. cit., p. 104.

³⁴⁴ Femmes et villes international, page visitée le 20/08/2014, <
<http://www.femmesetvilles.org/index.php/fr/about-us/mission>>

Femmes possède par ailleurs une sous-section « villes sûres³⁴⁵ », recensant les problématiques et les solutions qui peuvent être apportées à ce sujet. Ces réflexions s'appuient sur la nécessité de prendre en compte la relation entre la peur et l'espace où elle se contextualise.

Les marches exploratoires sont une partie importante de cette approche : elles permettent aux femmes d'identifier les lieux et les situations qui sont anxiogènes pour elles, et qui peuvent ensuite être prises en compte par les architectes et urbanistes dans leur conception de villes plus inclusives. En effet, ce sont des « enquêtes de terrain menées par un groupe de cinq ou six femmes du quartier concerné, visant à identifier les éléments de l'aménagement du territoire qui peuvent causer un sentiment d'insécurité.³⁴⁶ » Elles ont été initiées au Canada à la fin des années 1980³⁴⁷, et reprises par certaines villes françaises comme Paris, Lille ou Arcueil dans les années 2000³⁴⁸, et Bordeaux récemment. Au-delà même des mesures publiques qui peuvent en résulter comme la modification de l'éclairage public, ces marches permettent aux femmes qui y participent de s'approprier la ville en participant à sa conception et s'y rendant dans un contexte sécurisant. De fait, ces marches sont par principe non mixtes. Cela permet aux femmes d'oser exprimer réellement leurs ressentis, leurs peurs, et les origines de ces peurs. Malheureusement, cette non-mixité, rare lorsqu'elle est féminine, n'est pas forcément bien reçue. Les marches de femmes organisées dans certains arrondissements de Paris en 2001 et 2002, dans le cadre du volet « la sécurité au féminin³⁴⁹ » de la mairie de Paris, ont souvent été vidées de leur substance, rebaptisées marches exploratoires et rendues mixtes. Reconnaître la dimension genrée de la peur féminine et de l'usage de l'espace public apparaît, pour certains et certaines, bien trop radical car d'essence féministe³⁵⁰. Néanmoins, cela évolue puisque le ministère des Droits des Femmes a signé la convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la ville et de l'égalité des territoires pour que soient développées les marches exploratoires de femmes dans les quartiers prioritaires³⁵¹.

³⁴⁵ ONU Femmes, villes sûres, page publiée le 17 janvier 2013, visitée le 20/08/2014

<<http://www.endvawnow.org/fr/modules/view/12-villes-sures-.html>>

³⁴⁶ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 165.

³⁴⁷ (Villes)² des régions Centre et Poitou-Charentes, visité le 20/08/2014, <
<http://villesaucarre.fr/spip.php?page=lexique&lettre=M>>

³⁴⁸ Hervé MASUREL, *Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier*, Hors-série Cahiers pratiques, les Editions du CIV, décembre 2012, p. 7.

³⁴⁹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p. 162.

³⁵⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.181-187.

³⁵¹ Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du Droit des femmes et le ministère délégué à la Ville, p. 4.

Le fait que les pouvoirs publics s'emparent de cette question, cessant de considérer que c'est aux femmes seules d'assurer qu'elles ne risquent rien, est une avancée. Cela permet notamment aux femmes de prendre moins de précautions et d'être plus libre de se mouvoir dans les espaces publics. Néanmoins, la question de la source de cette vulnérabilité n'est pas posée. Tout est pensé comme si les femmes craignaient, par exemple, les espaces sombres, simplement à cause de leur obscurité. Or ce n'est pas l'obscurité qu'elles craignent, mais le type d'agression masculine qu'elles pourraient subir dans ces lieux cachés. S'il semble utile de rendre tous ces espaces plus accueillants et moins anxiogènes pour favoriser le vivre-ensemble, il est indispensable de compléter ce travail par une réflexion sur la racine des peurs féminines. Le harcèlement de rue est une des sources de ces peurs, et sans en tenir compte, les pouvoirs publics ne résoudront pas efficacement la question du sentiment d'insécurité.

Il faudrait en effet prendre en considération la situation spécifique des femmes, sans que leur vulnérabilité, leur peur, leur sentiment d'insécurité ne soit essentialisé. Marylène Lieber a bien résumé la tension qui apparaît dès lors qu'est pensée l'intervention des pouvoirs publics pour résoudre les problèmes que vit un groupe social. « Surgit ici un dilemme : comme l'ont montré les théoriciennes de la citoyenneté, la non-intervention des pouvoirs publics semble favoriser la persistance de formes de discrimination et la reproduction des identités sexuées. A l'inverse, l'intervention active et la désignation d'un groupe social comme cible d'une politique publique relève de « l'assignation à la différence »³⁵², et donc là aussi, de la reproduction des identités sexuées.³⁵³ » C'est une problématique courante dans les revendications d'égalité. Le fait même de rassembler dans un même groupe social les femmes afin de traiter la réalité sociale qu'elles rencontrent est une forme d'essentialisation. Elle est cependant un pas nécessaire pour faire reconnaître les situations spécifiques qu'elles vivent en tant que membres de ce groupe. Pour dépasser cette naturalisation, il faut ajouter que le groupe est forgé par la socialisation spécifique qui les construit comme femmes et donc comme groupe social avant même qu'une identité de groupe ne soit créée pour demander des changements. Les mesures de discrimination pour les femmes sont donc la reconnaissance de leurs expériences vécues en tant que membres du genre féminin, et doivent dans le même moment rejeter cette identité construite c'est-à-dire être pensées comme provisoires, le temps

³⁵² Nacira GUENIF-SOUILAMAS et Eric MACE, *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2004, p. 86.

³⁵³ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, op. cit., p.24.

de trouver des solutions à la racine du problème et « tendre à long terme, à une véritable neutralité.³⁵⁴ »

B – Renverser la charge de la responsabilité

Tenter de réduire un phénomène en se concentrant uniquement sur les victimes et les moyens qu'elles peuvent mettre en œuvre pour ne pas « se mettre en danger » est au mieux insuffisant, au pire inutile. Cela empêche toute réflexion sur les sources réelles du harcèlement de rue, et donc sur les moyens réellement efficaces de l'enrayer. En outre, les femmes qui continueraient à s'exposer à ce type de comportements pourraient être tenues pour responsables de ce qui leur arrive, que ce soit parce qu'elles auraient pris la liberté d'aller en ville, par leur choix de vêtement, parce qu'elles ne se seraient pas défendues, etc. Culpabiliser les victimes du choix de harceler d'une autre personne semble contre-productif. Il est donc indispensable que les politiques choisies se concentrent sur les hommes, et sur les raisons de cette relation genrée.

1 – Comment intégrer l'expérience des femmes dans les politiques de sécurité ?

« Le terme de sécurité se rapporte [...] à la fois à un sentiment –celui de ne pas être en danger- et aux conditions qui permettent à ce sentiment de se développer.³⁵⁵ » On observe que les politiques publiques de sécurité en matière de violences interpersonnelles se divisent en deux groupes : celles touchant aux violences d'une manière générale, évacuant souvent leur dimension sexuée, et les politiques visant les violences faites aux femmes, considérées principalement dans la sphère domestique³⁵⁶. Cela correspond à une certaine réalité sociale, dans la mesure où un homme sur deux qui a été victime de violences ne connaissait pas l'auteur, tandis que les trois quarts des femmes sont agressées par des personnes connues³⁵⁷. Cependant, ce type de données reflète aussi les définitions données à la violence, et les catégories choisies pour représenter la réalité. « En adoptant certains types de catégories, les politiques publiques de sécurité construisent la réalité sociale et, ce faisant, mettent en œuvre des solutions qui, parce qu'elles partent d'un constat où la dimension de genre est inexistante,

³⁵⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.76.

³⁵⁵ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.13.

³⁵⁶ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.82 et p. 101.

³⁵⁷ Thomas MORIN, Laurent JALUZOT, Sébastien PICARD, *Femmes et hommes face à la violence. Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint*, INSEE Première, n°1473, novembre 2013, p. 1.

ne peuvent qu'aboutir à la reproduction des inégalités sexuées. »³⁵⁸ De fait, la conception de ces politiques publiques de sécurité reconduisent certains stéréotypes, comme le masculin-neutre et la division public-masculin et privé-féminin.

Pour que les politiques publiques aient une réelle dimension genrée et répondent efficacement aux situations spécifiques que rencontrent les femmes sans les essentialiser, Catherine Vourc'h³⁵⁹ a souligné que plusieurs éléments devaient être pris en compte. Tout d'abord, il faut que le sentiment d'insécurité des femmes ne soit pas considéré comme une donnée naturelle, mais plutôt comme résultat « d'une réalité sociale, fruit d'une expérience sexuée³⁶⁰. » Ces politiques doivent en conséquence s'appuyer sur des données ventilées par sexe. Les violences masculines que subissent les femmes ne doivent pas être comprises comme un problème féminin, mais comme une question intéressant l'ensemble de la société, et les réponses apportées doivent favoriser l'autonomisation des femmes. Il est donc important de ne pas compartimenter sans réflexion préalable les « violences faites aux femmes », ce qui a pour conséquence d'en faire une catégorie à part de la sécurité. Par ailleurs, cela influe peut-être sur les moyens qui sont donnés pour lutter contre ces formes de violences, puisque les ressources publiques allouées sont particulièrement limitées, et l'essentiel du travail est effectué par des associations³⁶¹, achevant de les séparer de la lutte contre l'insécurité. Il faut donc remettre en cause la distinction entre le public et le privé qui empêche de rendre compte du continuum des violences faites aux femmes, et des lieux dans lesquels elles sont les plus à risque. Les violences faites aux femmes doivent être comprises dans le système de rapports de pouvoir qui caractérise les rapports entre les sexes, à la fois comme production et reflet de ce rapport. Dans ce sens, les formes de harcèlement de rue ne sont pas des « incidents isolés ; mais ils sont plutôt intégrés dans des structures sociales et des hiérarchies.³⁶² »

Comptabiliser ce que les femmes considèrent être des violences et ce qui influe sur leur sentiment d'insécurité dans les espaces publics est essentiel pour commencer à élaborer des solutions ciblées et efficaces. De fait, « l'absence de données statistiques homogènes et

³⁵⁸ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.18.

³⁵⁹ Catherine VOURC'H, *Sécu.Cités Femmes. L'approche différenciée par sexe est-elle pertinente en matière de sécurité urbaine ? Actes du colloque de Francfort*, Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine, 2000.

³⁶⁰ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p.81.

³⁶¹ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, Ibid*, p.89.

³⁶² Laura Beth NIELSEN, "Subtle, Pervasive, Harmful: Racist and sexist remarks in public as hate speech", in *Journal of Social Issues* 58(2), 2002, p. 279. "isolated incidents; rather, they are embedded in social structures and hierarchies."

fiables sur les violences sexistes a été identifié au niveau international (...) comme une entrave importante à la prise de décision publique en matière d'aide aux victimes, ainsi qu'à la prévention.³⁶³ » Depuis 2007, l'Observatoire National de la Délinquance et des Répressions Pénales (ONDRP) fournit des indicateurs statistiques sur les violences physiques ou sexuelles déclarées par les femmes et les hommes interrogés³⁶⁴. Cependant, les stéréotypes sont reconduits. Ainsi, on observe que les femmes se sentent plus fréquemment en insécurité que les hommes, que ce soit chez elles (21% des femmes de plus de 14 ans déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile, contre 11% des hommes, en 2012) ou à l'extérieur (26% des femmes contre 15% des hommes³⁶⁵). Or, l'enquête de l'ONDRP ne permet pas de comprendre pourquoi les femmes se sentent plus en insécurité à l'extérieur qu'à leur domicile, malgré les données récoltées sur les violences. L'INSEE apporte quelques clés qui montrent que la question commence à être prise en compte. Aussi, l'un de ses rapports récents met en exergue qu'en 2010-2011, les femmes subissaient plus d'atteintes de nature sexuelle comme l'exhibitionnisme (2,9% des femmes et 1,2% des hommes), et des gestes déplacés (4,3% des femmes et 1,5% des hommes). Corrélié avec le fait que les femmes subissent trois fois plus souvent que les hommes des violences sexuelles, il est aisé de comprendre l'impact de ces atteintes sexuelles, qui sont des formes du harcèlement de rue, sur leur sentiment de sécurité³⁶⁶. Petit à petit, il semble que les expériences sexuées des femmes dans la rue soient prises en compte dans les données recueillies par les organismes de sondage, faisant sortir de l'ombre les raisons réelles de ce sentiment de vulnérabilité genré.

Prendre en compte ce que les femmes considèrent comme des violences, et non pas ce qui est aujourd'hui défini comme étant une violence, est un pas en avant dans la définition de ce qui provoque le sentiment d'insécurité. Intégrer dans ces violences la peur causée par le risque d'agression à caractère sexuel³⁶⁷ et générée par diverses formes de harcèlement de rue, permettrait de mettre en évidence son impact sur le sentiment de vulnérabilité des femmes dans les espaces publics. Par ailleurs, pour obtenir des données plus justes sur la victimation

³⁶³ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 110.

³⁶⁴ André-Michel VENTRE, Christophe SOULLEZ, *Atteintes personnelles et opinions sur la sécurité déclarées par les hommes et les femmes interrogés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE – ONDRP, Synthèse et références - n°1, 2013, p.3.*

³⁶⁵ André-Michel VENTRE, Christophe SOULLEZ, *Atteintes personnelles et opinions sur la sécurité déclarées par les hommes et les femmes interrogés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Ibid, p. 6.*

³⁶⁶ Thomas MORIN, Laurent JALUZOT, Sébastien PICARD, *Femmes et hommes face à la violence. Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint, op. cit. p. 1-2.*

³⁶⁷ Jalna HANMER et Mary MAYNARD, *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands (N. J.), Humanities Press International, 1987.p. 3.

réelle des femmes dans l'espace public, il faudrait calculer le « risque ajusté³⁶⁸ », traduisant la victimation en proportion du temps d'exposition. De fait, les femmes ont tendance à adopter plus fréquemment des comportements d'évitement de l'espace public en réponse à leur peur, et par intériorisation de leur vulnérabilité. Les données ne rendent donc pas encore compte du réel risque qu'elles prennent puisqu'un très grand nombre le contourne, l'évite, en restreignant leur mobilité.

2 – Quelles solutions pénales ?

Pour Cynthia Bowman, l'Etat doit réguler le harcèlement de rue, comme il l'a fait pour le harcèlement sexuel³⁶⁹. Elle précise cependant qu'une solution juste et efficace doit contenir plusieurs éléments qui partent du point de vue de la femme en cause, et non pas de l'intention de l'agresseur, et notamment, que le coût de la procédure soit bas et la sanction forte, pour à la fois inciter les victimes à porter plainte et les harceleurs à s'abstenir de harceler³⁷⁰. Suite au documentaire « Femme de la rue » de l'étudiante belge Sofie Peeters en 2012³⁷¹, la mairie de Bruxelles-ville a décidé d'instaurer une sanction administrative communale allant de 75 à 250 euros en cas d'injure, ces dernières pouvant être sexistes, racistes, homophobes ou autre³⁷². Pour que les poursuites soient engagées, il faut soit un dépôt de plainte, soit que l'auteur soit pris en flagrant délit par la police. Il est difficile de savoir si le dispositif est réellement efficace.

En France, créer sanctions spécifiques adressant le problème du harcèlement de rue n'est pas à l'ordre du jour. Plusieurs dispositifs déjà existants peuvent cependant jouer ce rôle. Par exemple, l'exhibition sexuelle, qui désigne le fait d'exhiber des parties du corps à caractère sexuel de manière volontaire dans l'espace public ou de se masturber dans l'espace public est un délit prévu et réprimé pénalement depuis 1994³⁷³.

³⁶⁸ Steven BALKIN, "Victimization rates, Safety and Fear of Crime", in *Social Problems*, 26 (3), February 1979, p. 343-357.

³⁶⁹ Cynthia G. BOWMAN, « Should the law regulate the public harassment of women ? » in Carol Brooks GARDNER, *Perspectives on Social Problems: Public Harassment*, 9, Greenwich, Jai Press, 1997.

³⁷⁰ Cynthia G. BOWMAN, "Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women", *op. cit.*, p. 574.

³⁷¹ Extraits de la vidéo de Sofie Peeters dans le journal TV de la RTBF du 26 juillet 2012, <<http://www.rtf.be/video/detail?id=1747208>>

³⁷² Christophe MINCKE, *Harcèlement de rue et sanction des injures : Bruxelles légifère dans le vide*, LePlus, Le Nouvel Observateur, 19/09/2012, <<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/628686-harcèlement-de-rue-et-sanction-des-injures-bruxelles-legifere-dans-le-vid.html>>

³⁷³ Article 222-322 du code pénal.

Najat Vallaud-Belkacem, qui était ministre des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports jusqu'au 27 août 2014, a à plusieurs reprises envisagé que la loi du 6 août 2012 sur le harcèlement sexuel soit applicable au harcèlement de rue³⁷⁴. Cette loi³⁷⁵ dispose que: "I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers³⁷⁶." Concernant la répétition, plusieurs interprétations peuvent être apportées. Il est possible de considérer qu'il y a répétition si un ou plusieurs hommes imposent des comportements à connotation sexuelle à une ou plusieurs femmes de manière répétée. Or généralement, une femme en recevra d'hommes différents, et c'est la répétition du comportement par plusieurs hommes qui créent le harcèlement. Dans ces conditions, la répétition ne peut pas être retenue puisqu'un « homme ne peut pas endosser la responsabilité du fait qu'il est le dixième³⁷⁷ ». Maryline Baldeck, juriste, estime néanmoins que dès l'instant où une femme exprime son refus, et que l'homme ou les hommes, continue(nt) d'être insistants, cela peut être considéré comme du harcèlement sexuel, et donc rentrer dans le cadre de la loi³⁷⁸. Les preuves sont cependant difficiles à apporter. La deuxième définition semble permettre de mettre en cause le harcèlement de rue dans ses formes les plus sévères. En effet, il est précisé que la ou les formes de pression doivent être caractérisées de « graves », sans que plus de détails ne soient donnés. Cela reste donc subjectif et il faudrait décider quels sont les critères permettant de caractériser cette gravité. Outre les difficultés mentionnées précédemment tenant soit à la nécessité de répétition, soit à la nécessité de gravité, il faut ajouter que les violences de genre sont très peu dénoncées. L'Agence de l'Union Européenne pour les Droits Fondamentaux (FRA) a mis en évidence que seules 13% des femmes européennes ont porté plainte suite à la violence physique la plus grave commise

³⁷⁴ Najat VALLAUD-BELKACEM, *Faut-il pénaliser le harcèlement de rue ?*, Le Parisien, 22/04/2014., < <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2014/04/22/harcelement-de-rue-relevons-notre-niveau-dintolerance/> >

³⁷⁵ LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel, article 1.

³⁷⁶ Art. 222-33 du Code Pénal.

³⁷⁷ Marilyn BALDECK, déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes, interrogée par une journaliste d'Envoyé Spécial, *Femmes : Le harcèlement de rue*, Envoyé Spécial, 23/03/2013, < http://www.france2.fr/emissions/envoye-special/femmes-le-harcelement-de-rue_34195 >

³⁷⁸ Marilyn BALDECK, *Ibid.*

par un homme n'étant pas leur compagnon et 14% pour la violence sexuelle la plus grave³⁷⁹ depuis leurs 15 ans. En France, concernant le viol, un rapport de l'ONDRP montre aussi que parmi les femmes de 18 à 75 ans déclarant avoir été victimes de viol en 2010-2011, seules 4% ont porté plainte³⁸⁰. Le dispositif existe donc, mais est difficilement praticable.

Une autre manière de pénaliser les auteurs de harcèlement de rue serait de les poursuivre pour injures commises envers une personne en raison de son sexe³⁸¹. Cependant, il semble que ces injures soient très peu voire jamais rapportées, ni donc sanctionnées³⁸². Pourtant, pour pallier ce manque, la loi prévoit que le ministère public puisse engager des poursuites si une personne ou un groupe de personnes a été injurié(e) en raison de son sexe³⁸³, considérant qu'elles causent des troubles à l'ordre public. On peut imaginer qu'une sensibilisation croissante de l'opinion publique au caractère sexiste et dégradant du harcèlement de rue entraînera une intolérance plus grande à ce phénomène, et donc qu'il sera plus facilement considéré comme un trouble à l'ordre public, donc plus rapporté et plus pris au sérieux par les autorités recevant une plainte.

La question de la régulation pénale du harcèlement de rue possède plusieurs limites. Il semble que les dispositifs existants soient peu efficaces, et il est difficile de les améliorer. Le sexisme est en effet bien souvent minimisé, invisibilisé, voire considéré par les auteurs et les cibles comme des « boutades³⁸⁴ ». Néanmoins, l'action de l'Etat est nécessaire pour permettre aux femmes de jouir des mêmes libertés que les hommes. Il lui faut donc s'assurer que ses dispositifs pénaux puissent être efficaces, au moins pour dissuader les harceleurs, et agir de manière plus globale sur la création d'une société plus égalitaire.

³⁷⁹ *Violence against women: an EU-wide survey. Main Results*, FRA, 2014, p. 59.

³⁸⁰ Alain BAUER, Christophe SOULLEZ (dir.), *La criminalité en France*, Observatoire National de la Délinquance et de la Répression Pénale, 2012, p. 101.

³⁸¹ Article 33 de la loi du 29 juillet 1881. Ces injures peuvent entraîner 6 mois de prisons et 22 500 euros d'amendes, selon le code pénal, art. 225-1 et s. et 432-7.

³⁸² Marilyn BALDECK, *op. cit.*

³⁸³ Art. 5, I de la loi du 1er juillet 1972 portant modification de l'article 48, 6° de la loi du 29 juillet 1881.

³⁸⁴ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p. 106.

3 – Sensibiliser au phénomène

Depuis la diffusion en vidéo « Femme de la rue » de la belge Sofie Peeters en 2012³⁸⁵, largement reprise par les médias français³⁸⁶, le harcèlement de rue est rentré dans le débat public. Peu à peu, les témoignages se sont multipliés, relayés par des blogs, des médias, et les médias sociaux, popularisant l'expression de « harcèlement de rue » et mettant en évidence cette expérience genrée de l'espace public, jusque-là cachée. Cette année, le collectif Stop Harcèlement de Rue³⁸⁷ a été conçu à Paris en référence à l'ONG états-unienne Stop Street Harassment³⁸⁸. Les membres de ce collectif se sont fait connaître en collant des affiches à messages dans Paris le 8 mars, lors de la Journée Internationale des Droits des Femmes. Elles interpellaient directement les potentiels harceleurs avec des phrases telles que « Je ne suis pas ta jolie ! », « ma mini-jupe ne veut pas dire oui ! » ou encore « me siffler n'est pas un compliment ! ». Le 25 avril, elles ont créé une zone « sans-relous³⁸⁹ » dans Paris, et distribué des tracts pour sensibiliser au harcèlement de rue. Leur objectif est que ces zones deviennent durables, en nouant des partenariats avec des bars, des réseaux de transports, des festivals, voire des municipalités, pour sensibiliser et modifier les mentalités. Le collectif a rencontré un succès tel que des membres ont été reçues par l'adjointe à la mairie de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes le 5 juin 2014 pour discuter de ce projet qu'elles subdivisent en trois axes : « développer le financement d'études et de doctorats sur le genre et la ville, avec une insistance sur le harcèlement de rue ; mettre en place un dispositif pédagogique sur le modèle des zones sans relou dans les événements festifs de la ville de Paris et les concerts municipaux ; et travailler de concert avec l'adjoint en charge de la nuit pour mener une campagne de lutte contre le harcèlement de rue dans les bars, clubs et soirées³⁹⁰ ». Ces diverses propositions paraissent apporter des réponses justes et complètes à la question du harcèlement de rue, et nous pouvons espérer que la mairie les prendra en compte. Cela pourrait inspirer d'autres municipalités ou bars et festivals. Un autre collectif Stop au harcèlement de rue à Mulhouse³⁹¹ a également été fondé en mai 2014 et organise des actions

³⁸⁵ Extraits de la vidéo de Sofie Peeters dans le journal TV de la RTBF du 26 juillet 2012, *op. cit.*

³⁸⁶ Article de Europe 1, *Sexisme ordinaire : la preuve par l'image*, publié de 2 août 2012, page visitée le 21/08/2014, <<http://www.europe1.fr/international/sexisme-ordinaire-la-preuve-par-l-image-118995>>

³⁸⁷ <<http://www.stopharcèlementderue.org/>>

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ Communiqué de presse du 23 avril 2014, Inauguration d'une #zonesansrelous : le 25 avril nous reprenons la rue !, <<http://www.stopharcèlementderue.org/?p=313>>

³⁹⁰ Communiqué du 8 juin 2014, Nous avons rencontré l'adjointe à la mairie de Paris à l'égalité femmes-hommes, <<http://www.stopharcèlementderue.org/?p=518>>

³⁹¹ <<http://www.harcelementderue.fr/>>

de sensibilisation tout en relayant les divers projets existant autour de ce phénomène, comme par exemple la création de la marque « colère : nom féminin !³⁹² » qui imprime des phrases chocs sur des sacs ou débardeurs pour que les femmes puissent exprimer leur ras-le-bol de ce harcèlement récurrent. Des sketches³⁹³, des bande-dessinées³⁹⁴, tous les supports sont bons pour sensibiliser. La prise à bras-le-corps de ce sujet par des personnes et des collectifs se fait dans une très grande créativité qui contribue à faire émerger le sujet dans l'espace public, à le discuter, le débattre, le découvrir, et à trouver des solutions à court, moyen et long terme.

Ce phénomène qui jusque-là était occulté, banalisé, expérience à ce point courante qu'elle en était invisible, est devenu apparent, bruyant grâce au travail d'individus sensibilisés, des médias et des associations. En s'emparant de ce sujet, la société civile permet la mise en débat souhaitée par Ann Phillips³⁹⁵, soulignant le « caractère collectif de ces atteintes » et remettant en cause l'idée qu'elles sont « naturelles³⁹⁶ ». Ce débat pourrait permettre une véritable réflexion par les individus des identités genrées qui leur sont assignées, leur donnant la possibilité de se les réapproprier individuellement, de les subvertir, et de provoquer des changements collectifs. Il me semble en effet que la prise de conscience de la nocivité de ce phénomène et l'espace laissé à la parole des femmes sont très importants. En faisant passer le harcèlement de rue de l'invisible au visible, et au socialement inacceptable, il deviendra plus difficile pour un homme de choisir de harceler, sans ignorer les effets et sans en subir les conséquences sociales.

Pour gagner en efficacité, cette mobilisation de la société civile doit être accompagnée par les pouvoirs publics. En s'associant avec les associations pour lancer des campagnes publiques de sensibilisation il sera possible de faire prendre conscience des pratiques qui font perdurer ces comportements. Ce doit cependant être précédé, ou tout au moins accompagné, d'un travail sur les représentations de « l'homme harceleur » afin que les campagnes ne tombent pas dans les stéréotypes racistes, classistes ou des hommes fous, qui dépolitisent la question du harcèlement de rue en empêchant de reconnaître sa dimension genrée. Marylène

³⁹² <<http://colerenomfeminin.bigcartel.com/>>

³⁹³ Swann Périssé, Harcèlement de rue : Swann répond, vidéo publiée le 9 juin 2014, <<https://www.youtube.com/watch?v=-velrHFEZ6w>>, ou encore Meuf by Night du Meufisme, publiée le 19 mai 2014 <<https://www.youtube.com/watch?v=B-sSqGEEbQg&feature=youtu.be>>.

³⁹⁴ Yatuu, *Hé ! Mademoiselle !*, Editions Delcourt, Juin 2014.

³⁹⁵ Anne PHILLIPS, « Espaces publics, vies privées », in Thanh-Huyen BALMER-CAO, Véronique MOTTIER, et Léa SGIER (dir.), *Genre et politique. Débats et Perspectives*, paris, Gallimard, 2000.

³⁹⁶ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics, op. cit.*, p.107.

Lieber souligne en effet que « le phénomène de survisibilisation [de certaines catégories d'hommes] permet alors de considérer les violences sexistes comme le seul fait d'une population d'origine immigrée et d'éviter de faire la lumière sur la transversalité du phénomène »³⁹⁷. Parallèlement, des études devraient être menées pour mieux cerner les divers profils des harceleurs ainsi que les raisons qui les motivent.

4 – L'éducation à l'égalité

En outre, comprendre les racines du harcèlement de rue et son ancrage dans une société patriarcale et inégalitaire permet de mieux saisir quels leviers il faut actionner. Il faut agir dès l'origine, sur le processus de socialisation des filles et des garçons, qui permettent la reproduction ou non des identités sexuées. De fait, les stéréotypes sexués, enseignés depuis le plus jeune âge, font partie des freins au passage d'une égalité formelle à une égalité réelle.

La socialisation peut être définie comme « le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie les éléments socio-culturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs, et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre.³⁹⁸ » L'une des clés du changement réside donc dans l'enseignement de manières alternatives de voir la réalité en montrant d'autres modèles culturels et sociaux que ceux traditionnellement présentés. Comme De Gaulejac, il me semble en effet que l'individu est à la fois objet et acteur de la société dans laquelle il vit. « Produit par la société [...] les individus individuellement et collectivement contribuent en permanence à produire la société qui les a produit³⁹⁹ ». Les mesures devant être prises pour réduire l'occurrence du harcèlement de rue doivent donc à la fois opérer à différents niveaux, en considérant que les individus ensuite s'empareront à leur manière, individuellement du sujet, et à leur tour, engageront le changement.

L'école est une instance de socialisation primaire au même titre de la famille, et joue un rôle primordial dans la transmission de normes et valeurs, et par conséquent, des stéréotypes de genre. L'enseignement de modèles différents doit donc passer par cette

³⁹⁷ Marylène LIEBER, *Genre, violences et espaces publics*, *Ibid*, p.305.

³⁹⁸ Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale 3e édition*, Hurtubise HMH. Montréal, 1992, p. 131.

³⁹⁹ Vincent DE GAULEJAC, Shirley ROY, Shirley, *Sociologies cliniques*, Hommes et perspectives, Marseille, 1993, p. 320.

institution, mais rencontre plusieurs freins. L'universalisme républicain hérité de la Révolution Française a de fait imprégné toutes les institutions, donc l'école. Son principe, l'égalité de traitement pour tous, a longtemps caché le fait que d'une part cet universalisme excluait en fait et droit les femmes⁴⁰⁰, et d'autre part que ce traitement égal peut invisibiliser et reproduire des situations inégales⁴⁰¹. Appliqué à l'école, cela a permis d'occulter les différences liées aux appartenances, qu'elles soient sociales, culturelles, ou encore, genrées⁴⁰². Encore aujourd'hui, ce principe républicain empêche de questionner certaines discriminations par peur de créer des communautarismes ou des différenciations. Nous revenons d'ailleurs au risque énoncé plus haut d'essentialisation de certains groupes pour lutter contre les inégalités qu'ils vivent. Ici encore, cela semble indispensable, à condition que la reconnaissance d'un groupe social ait pour objectif de permettre l'aboutissement d'une égalité de traitement à terme.

Depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989 l'école a pour mission d'éduquer à l'égalité entre les femmes et les hommes⁴⁰³. C'est indispensable pour fonder une culture de l'égalité où filles et garçons ne sont pas contraints par des stéréotypes de genre restreignant leurs opportunités, leurs comportements, et permettant des inégalités de genre à tous les niveaux de la société, dont le harcèlement de rue est l'un des reflets. Avec l'expérimentation des ABCD de l'égalité en 2013-2014 et leur transformation en des outils que l'on espère durables et efficaces, le gouvernement se donne les moyens de mettre en œuvre une véritable éducation à l'égalité de genre. Pensés de manière globale, les ABCD de l'égalité n'incluent pas seulement des mesures à destination des élèves pour permettre la réflexion sur les stéréotypes de genre, mais s'attèlent aussi à déconstruire les représentations des enseignants afin qu'ils ne les transmettent pas inconsciemment⁴⁰⁴.

Pour Najat Vallaud-Belkacem, interrogée à propos du harcèlement de rue et des moyens de l'éradiquer le précise : « au-delà des moyens juridiques que nous développons par la loi, c'est la tolérance, voire une forme de complaisance vis-à-vis du sexisme que nous

⁴⁰⁰ Bérengère MARQUES-PEREIRA, *La citoyenneté politique des femmes*, Broché, 2003.

⁴⁰¹ Nadine JASMIN, *Les mairies au défi des politiques d'égalité*, Broché, 2014, p. 142.

⁴⁰² *L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements*, Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN, rapport n°2013-041, mai 2013, p. 10.

⁴⁰³ *L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements*, Ibid, p. 11.

⁴⁰⁴ Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, Communiqué de presse, 30/06/2014, <<http://www.education.gouv.fr/cid80888/plan-d-action-pour-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-a-l-ecole.html>>

devons combattre. L'apprentissage du respect d'autrui à l'école, la compétence donnée au CSA pour lutter contre la diffusion d'images dégradantes des femmes, la vigilance à l'égard des propos publics inacceptables sont les meilleures façons de faire reculer les comportements agressifs⁴⁰⁵ ». C'est un projet éducatif ambitieux, mais néanmoins nécessaire pour améliorer le vivre-ensemble. La nomination de Najat Vallaud-Belkacem à la tête du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 28 août 2014⁴⁰⁶ paraît en tout cas être un signal fort de la volonté du gouvernement de soutenir une éducation à l'égalité à l'école.

Outre l'éducation au respect de l'autre, quel que soit son sexe et son genre, et à la non-violence, il semble important de détricoter les stéréotypes attachés au masculin et au féminin. Aujourd'hui, l'action se porte beaucoup sur les filles, et leur a permis de s'approprier certains comportements et qualités considérés comme masculins, leur permettant d'être plus assertives sans que cela soit perçu comme trop menaçant. Si les frontières du genre féminin ont été relativement assouplies, celle du masculin demeurent rigides et ses transgressions, plus sanctionnées socialement⁴⁰⁷. Cela illustre combien le masculin et ce qui y est associé demeure perçu comme socialement supérieur au féminin et à ce qui y est associé, selon ce que l'anthropologue Françoise Héritier appelle « valence différentielle des sexes.⁴⁰⁸ » Il est probable que les volontés de déconstruire – voire abolir – ces catégories en les questionnant rencontreront des freins qui ont été largement illustré avec la croisade de la Manif pour Tous contre ladite « Théorie du Genre », suspectée de transformer les enfants en homosexuels. Cela illustre très efficacement combien l'homophobie est aussi la peur de la « confusion des genres⁴⁰⁹ », et sert à maintenir la domination patriarcale en empêchant toute remise en question de ses catégories. Ces résistances sont généralement soit causées par l'incompréhension de ce projet, soit par une trop grande compréhension au contraire. Certain.e.s saisissent en effet très bien la portée de l'éducation à l'égalité qui pourrait réduire à néant un système genré de privilèges et de hiérarchies.

⁴⁰⁵ Najat VALLAUD-BELKACEM, *Faut-il pénaliser le harcèlement de rue ?*, Le Parisien, 22/04/2014., < <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2014/04/22/harcelement-de-rue-relevons-notre-niveau-dintolerance/> >

⁴⁰⁶ Page du gouvernement Français dédiée à la ministre Najat Vallaud-Belkacem, visitée le 28/08/2014, < <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/najat-vallaud-belkacem> >

⁴⁰⁷ Carol Lynn MARTIN, *Attitudes and expectations about children with nontraditional and traditional gender roles*, in *Sex Roles*, 1990, 22:151-166.

⁴⁰⁸ Françoise HÉRITIER, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996.

⁴⁰⁹ Marina CASTAÑEDA, *Comprendre l'homosexualité. Des clés, des conseils pour les homosexuels, leurs familles, leurs thérapeutes*, Coll. « Réponses », Paris, Éditions Robert Laffont, 1999, p. 114.

Cette déconstruction est nécessaire, tant elle permet les inégalités et les violences, comme le harcèlement de rue. Il est certain que ce projet continuera de rencontrer des oppositions et des freins, à la fois par des acteurs extérieurs comme la Manif pour Tous, et intérieurs, comme des enseignant.e.s ou des directions d'établissements scolaires. C'est pour cela que la formation des professeur.e.s à ces questions est nécessaire. S'il ne faut pas ignorer que toutes et tous n'intégreront pas ces enseignements de la même manière, cela pourra tout de même provoquer des changements, qui auront des répercussions importantes dans le temps. L'éducation à l'égalité n'est pas une mesure de court terme mais un projet à long terme.

La sensibilisation et l'éducation à l'égalité, en permettant le changement au présent et au futur, sont essentiels pour que le harcèlement de rue, ainsi que tout autre violence de genre et inégalités de genre deviennent des reliques du passé.

CONCLUSION

Expérience répétée, rapide, plus ou moins désagréables, le harcèlement de rue n'est pas aussi banal qu'il en a l'air. Pour mieux comprendre sa signification et ses conséquences, il faut prendre en compte l'existence d'un système de genre, qui organise à tous les niveaux la production et la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes, devenant « un prisme au travers lequel on voit l'ensemble du monde⁴¹⁰ ». Ce système, comme le harcèlement de rue, sont invisibles. Il suffit cependant de lever un peu le voile pour se rendre compte qu'il n'est pourtant pas indolore. Ces interactions rendent les femmes mal à l'aise, les confortant dans l'idée que leur place ne réside pas dans les espaces publics et que leur corps est un objet à destination des hommes. Si elles en ont rarement conscience, leurs actes parlent pour elles-mêmes : elles prennent des précautions, évitent certains lieux, certaines heures, certaines habits. Les stéréotypes ont la vie dure et le harcèlement de rue les renforce : les femmes sont toujours perçues comme des Eve tentatrices qu'il faut contrôler et cacher pour éviter qu'elles ne troublent « l'ordre public », l'ordre masculin.

Cela se reflète dans tous les moyens mis en œuvre pour « protéger » les femmes. La plupart des mesures privilégiées, que ce soit par les parents ou par les institutions étatiques, se concentrent sur les femmes, qui doivent se prémunir du risque ou être protégées. Nous l'avons vu, les statistiques actuelles ne permettent pas encore de définir si les espaces publics sont réellement plus à risque pour les femmes que pour les hommes dans la mesure où elles les évitent plus fréquemment par crainte ou du fait de la division genrée du travail domestique et du travail professionnel. Néanmoins, les données continuent de montrer de manière entêtée que le danger ne réside pas dans le stéréotype d'un homme fou ou étranger, inconnu, qui, poussé par une pulsion, agresserait sexuellement une femme dans les espaces publics, la nuit. Bien au contraire, ce sont les hommes connus, dans la sphère privée, qui représente un danger pour les femmes, sans que des conseils ne soient donnés dès leur prime enfance pour l'éviter.

Les droits des femmes existent formellement en France. Mais la réalité rappelle quotidiennement que le droit n'est pas suffisant à assurer l'égalité. La citoyenneté paraît acquise, mais l'est-elle réellement lorsque les femmes craignent de se rendre dans l'espace

⁴¹⁰ Christine DELPHY, Pascale MOLINIER, Isabelle CLAIR et Sandrine RUI, « Genre à la française ? », *Sociologie* [En ligne], N°3, vol. 3 | 2012, mis en ligne le 24 octobre 2012, consulté le 26 août 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/1392>.

public, et subissent des menaces de violences et des violences qui ne sont pas prises en compte par l'Etat ?

De nombreuses mesures sont à prendre pour permettre aux femmes de jouir réellement de leur citoyenneté. Plusieurs points sont à soulever. Tout d'abord, les mesures culpabilisant les femmes ou réduisant de fait leur liberté d'aller et venir, de s'habiller ou d'agir à leur guise et dans la limite du droit, sont à proscrire. Elles renforcent les stéréotypes de genre, la division genrée de l'espace, et les inégalités. Promouvoir les sports de combat et l'autodéfense féministe à l'attention des filles paraît plus efficace pour défaire le stéréotype de la vulnérabilité féminine et leur permettre de renforcer leur estime de soi et leur assertivité. Le travail sur une urbanisation plus inclusive qui prend en compte les besoins spécifiques des femmes est nécessaire pour créer des villes plus accueillantes. Il faut veiller cependant à ne pas naturaliser ces besoins : les femmes se sentent mal à l'aise dans l'espace public pour des raisons qui tiennent principalement à la manière dont elles ont été socialisées et du fait des atteintes qu'elles y subissent, et qu'il faut garder à l'esprit pour ne pas reconduire et fixer des stéréotypes. Ensuite, les politiques de sécurité peuvent être pensées de manière plus large, en intégrant les expériences que les femmes considèrent comme des violences ou des menaces de violence. Cela permettrait de mieux comprendre pourquoi les femmes se sentent plus en insécurité dans les espaces publics que les hommes malgré une victimation moindre, et donc engager de nouvelles réflexions sur les solutions pouvant être mises en œuvre. Concernant les moyens légaux qui peuvent être créés, il apparaît que le Code Pénal contient déjà de nombreux articles pouvant être utilisés pour poursuivre les auteurs de harcèlement de rue. Cependant, comme dans le cas des violences faites aux femmes en général, il y a peu de risques que d'une part les femmes choisissent de porter plainte, d'autre part, que ce soit pris au sérieux. C'est pour ça qu'il me semble que la sensibilisation et l'éducation sont nécessaires pour assurer l'émergence d'une société plus égalitaire, plus respectueuse, et dans laquelle héler des femmes dans la rue sans se préoccuper de leur consentement n'est pas un choix possible pour un homme.

Ces deux dernières années, le harcèlement de rue est entré brusquement dans le débat public, suscitant de nombreuses réactions contrastées. L'espoir est donc permis que la sensibilisation à cette violence et à ses effets permette à la fois aux femmes à ne plus accepter ce type de comportement et aux hommes à ne plus les commettre. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue les divers effets sociaux du harcèlement de rue qui permettent aux hommes de

maintenir certains privilèges sur les femmes, qu'ils n'ont peut-être pas envie de voir contester. Patrizia Romito, le rappelle avec justesse : « s'opposer à la violence masculine est [...] un travail considérable car il s'agit non seulement de modifier des lois et des mentalités, mais aussi de mettre en cause un système de contrôle et une chaîne de privilèges structurés et bien enracinés.⁴¹¹ »

⁴¹¹ Patrizia ROMITO, *Un silence de mortes*, op. cit., p.50.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, articles, mémoires et thèses

ALTMAN Irwin et ZUBE Erwin, *Public Places and Spaces*, New York (N.Y.) Prenum Press, 1989.

ARISTOTE, *De la génération des animaux*, Paris, Société d'édition « Les belles lettres », 1961, II, 3.

BAECHLER Jean, « Démocratie et insécurité », in *Actions et recherches sociales*, 21 (4), décembre 1995.

BALKIN Steven, "Victimization rates, Safety and Fear of Crime", in *Social Problems*, 26 (3), February 1979, p. 343-357.

BARKEY Sandra, *Femininity and Domination: Studies in the Phenomenology of Oppression*, Routledge, 1990.

BATOU Jean, ROSENDE Magdalena, DELPHY Christine, « Comment penser et combattre l'oppression spécifique des femmes », in *Solidarités*, 2001.

BAUER Alain, SOULLEZ Christophe (dir.), *La criminalité en France*, Observatoire National de la Délinquance et de la Répression Pénale, 2012.

BERENI Laure et REVILLARD Anne, « La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », in MULLER, P. et SENAC-SLAWINSKI, R. (dir.), *Genre et action publique : la frontière public-privé en questions*, L'Harmattan/Logiques politiques, 2008.

BERNARD Cheryl et SCHLAFFER Edit, « The man in the street : why he harasses », in T.A. Verta, N. Whittier, & L. Richardson, *Feminist Frontiers IV*, New York: McGraw-Hill, 1996.

BILHERAN Ariane, *Le Harcèlement moral*, Paris, Armand Colin, 2006

BISHOP Amy M., *Objecting objectification: finding the links between self-objectification, views on harassment and agreement with traditional sex roles*, Honors College Capstone Experience/Thesis Projects, paper 336, 2011.

BOWMAN Cynthia Grant, “ Street Harassment and the Informal Ghettoization of Women”, in *Harvard Law Review*, 106, 1993, p. 517 -580.

BOWMAN Cynthia Grant, « Should the law regulate the public harassment of women ? » in Carol Brooks GARDNER, *Perspectives on Social Problems: Public Harassment*, 9, Greenwich, Jai Press, 1997.

BOZON Michel et VILLENEUVE-GOKALP Catherine, « Les enjeux des relations entre génération », in *Populations*, 6, 1994, p. 1527-1555.

BOZON Michel, BAJOS Nathalie, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » in *Enquête sur la sexualité en France*, 2008, Chiffres Clés 2010, l'égalité entre les femmes et les hommes.

BROWN Elizabeth et MAILLOCHON Florence, « Espaces de vie et violences envers les femmes », in *Espaces, populations, société*, 2002-3, Questions de genre, p. 309-321.

BURMAN Michele, BROWN Jane, BATCHELOR Susan, “ “Taking it to Heart” Girls and the meanings of Violence”, in STANKO Elizabeth (ed.), *The Meaning of Violence*, London, Routledge, 2003.

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006.

CALOGERO Rachel M., HERBOZO Sylvia and THOMPSON Kevin, *Complimentary weightism: The potential costs of appearance-related commentary for women's self-objectification*, *Psychology of Women Quarterly*, 33, 2009, p. 120-132.

CASTAÑEDA Marina, *Comprendre l'homosexualité. Des clés, des conseils pour les homosexuels, leurs familles, leurs thérapeutes*, Coll. « Réponses », Paris, Éditions Robert Laffont, 1999.

CHHUN Bunkosal, “Catcalls: Protected Speech or Fighting Words?” in *Thomas Jefferson Law Review* 33, no. 2, Spring 2011, p. 273-295.

COENEN Marie-Thérèse, *Corps de Femmes : Sexualité et contrôle social*, Editions De Boeck Université, 2002

CONNELL Robert W., « Masculinités et mondialisation », in Daniel WELZER-LANG, *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse: Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 165-219.

COUPEY Sylvie, « Pratiques d'éducation physique et sportive au CP et différences de performance entre filles et garçons », In *Revue française de pédagogie*, Volume 110, 1995.

DAVIS Dierdre, “The harm that has no name: street harassment, embodiment and African American Women”, in *U.C.L.A Women's Law Journal*, 122, 1994, p. 135-178.

DAY Kirsten, “ Conceptualizing women's fear of sexual assault on campus”, in *Environment and Behavior*, 26 (6), 1994.

DE GAULEJAC Vincent, ROY Shirley, *Sociologies cliniques, Hommes et perspectives*, Marseille, 1993.

DEBAUCHE Alice, HAMEL Christelle (dir.), « Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? », in *Nouvelles Questions Féministes*, 2013/1 – Vol. 32, 2013.

DELPHY Christine, « Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles », in *Nouvelles Questions Féministes*, No. 2, Féminisme: quelles politiques?, Octobre 1981, p. 58-74.

DELPHY Christine, *L'ennemi principal: Économie politique du patriarcat*, Syllepse (Nouvelles questions féministes), 1998.

DELPHY Christine, MOLINIER Pascale, CLAIR Isabelle et RUI Sandrine, « Genre à la française ? », *Sociologie*, N°3, vol. 3 | 2012.

DI LEONARDO Micaela, “Political economy of street harassment”, in *AEGIS: Magazine on ending violence against women*, Summer 1981, p. 51-57.

DI MEO Guy, *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin, Coll. Recherches, 2011.

DUMONT Louis, « Vers une théorie de la hiérarchie » (postface pour l'édition Tel), in *Homo hierarchicus, Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1966, p. 396-403.

ELMALEH Éliane, « Les Women's Studies aux États-Unis. », *Transatlantica*, 1 | 2003.

ESACOVE Anne W., « A diminishing of the self: women's experiences of unwanted sexual attention », in *Health Care for Women International*, 19(3), p. 181-192.

FAIRCHILD Kimberly and RUDMAN Laurie A., “ Everyday stranger harassment and women's objectification”, in *Social Justice Research*, 21(3), 2008, p. 338-357.

FAIRCHILD Kimberly, “Context effect on women's perception of stranger harassment”, in *Sexuality and Culture*, 14, 2010, p. 191-216.

FERRARO Kenneth, “Women's fear of victimization: shadow of sexual assault?”, in *Social Forces*, 75, 1996, p. 667-690.

FORTIER Corinne, « Vulnérabilité, mobilité et ségrégation des femmes dans l'espace public masculin : point de vue comparé (France-Mauritanie-Égypte) », in *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, 9 | 2011.

FORTINO Sabine, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 5 | 1997.

FREDRICKSON Barbara, ROBERTS Tomi-Ann, "Objectification Theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks", in *Psychology of Women Quarterly*, 21, 1997, p 173-206.

GARDNER Carol Brooks, "Passing By: Street remarks, address rights, and the urban female", in *50 Soc. Inquiry* 328, 1980, p. 328-356.

GARDNER Carol Brooks, *Passing By: Gender and Public harassment*, Berkeley : University of California Press, 1995.

GOFFMAN Erving, *Relation in Public*, Penguin, 1972.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Editions de minuit, 1973.

GOFFMAN Erving, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002.

GUANO Emanuela, « Respectable ladies and uncouth men: The performative politics of class and gender in the public realm of an Italian city », in *Journal of American Folklore* 120 (475), 2007.

GUENIF-SOUILAMAS Nacira et MACE Eric, *Les féministes et le garçon arabe, La Tour d'Aigues*, Editions de l'Aube, 2004, p. 86

GUILLAUMIN Colette, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », in *Questions Féministes n°2*, février 1978, p. 5-30.

GUILLAUMIN Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté femmes, 1992.

HANMER Jalna E. L., « Violences et contrôle social des femmes », in *Nouvelles Questions Féministes*, éditions Antipodes, Vol.1, Novembre 1977, p. 69-88.

HANMER Jalna et MAYNARD Mary, *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands (N. J.), Humanities Press International, 1987.

HARRIS Mary and MILLER Kari, “ Gender and perceptions of danger”, in *Sex Roles*, 43, 2000, p. 843-863.

HÉRITIER Françoise, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996.

HESTER Marianne, KELLY Liz et RADFORD Jill, *Women, Violence and Male Power : feminist Research, Activism and Practice*, Milton Keynes (Eds.), Open University Press, 1996.

HICKMAN Susan and MUEHLENHARD Charlene, “ College, women’s fear and precautionary behaviors relating to acquaintance rape and stranger rape”, in *Psychology of Women Quarterly*, 21, p. 527-547.

HIRATA Helena, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, 2000.

INSERM et INED, Enquête « Contexte de la sexualité en France (CSF) », in *Chiffres Clés 2010, l’égalité entre les femmes et les hommes*, 2006, p. 75.

IRIGARAY Luce, « *Psychanalyse et sexualité féminine* », In: Les Cahiers du GRIF, N. 3, 1974.

JASMIN Nadine, *Les mairies au défi des politiques d’égalité*, Broché, 2014.

JASPARD Maryse et al., « Nommer et compter les violences envers les femmes : première enquête nationale en France », in *Population et société*, 364, janvier 2001.

JASPARD Maryse et al., *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

KELLY Liz, "The continuum of sexual violence", in Jalna HANMER et Mary MAYNARD (eds), *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands (N. J.), Humanities Press International, 1987, p. 46-60.

KELLY Liz, *Surviving sexual violence*, UK: Polity Press, 1988.

KELLY Liz, SEITH Corinna, *Achievements against the grain: Self-defence training for women and girls in Europe*, London, Metropolitan University, 2003.

KISSLING Elizabeth A., "Street Harassment: The language of Sexual Terrorism", in *Discourse Society*, 1991, p. 451-460.

KISSLING Elizabeth A. et KRAMARAE Cheri, « Stranger Compliments: The interpretation of street remarks », in *Women's Studies in Communication*, 14, 1991, p. 77-95.

LAGRAVE Rose-Marie, « Controverses : femmes et violence. Conflits de positions, conflits d'interprétation », in *Le Mouvement social*, 189, octobre-décembre 1999

LANDES Joan B., *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca: Cornell University Press, 1988.

LANGELAN Martha, *Back Off! How to confront and stop sexual harassment and harassers*, New York: Simon and Schuster, 1993.

LENTON Rhonda, SMITH Michael, FOX John, MORRA Norman, « Sexual harassment in public places: experiences of Canadian women », in *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 36(4), p. 517-540.

LETOURNEAU Alain, «Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public», in Patrick J. BRUNET, *L'éthique dans la société de l'information*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 2001.

LIEBER Marylène, *Genre, violences et espaces publics – La vulnérabilité des femmes en question*, Paris: Presses de Sciences Po, 2008.

LISTER Ruth, *Citizenship. Feminist Perspectives*, Basingstoke, MacMillan, 1997.

LORD Tracy Lynn, *The relationship of gender-based public harassment to body-image, self-esteem, and avoidance behaviour*, Indiana University of Pennsylvania, 2009.

LOUKAITOU-SIDERIS Anastasia et al., *How to ease women's fear of transportation environments: case studies and best practices*, San José, USA : Mineta Transportation Institute, 2009.

LOUIS Marie-Victoire , « Les violences masculines contre les femmes : évolution des recherches et des questionnements féministes », in *Des silences... Et des violences*, Réseau « Actualités Femmes Liège », 1996, p.10-24.

MADRIZ Esther, “Images of criminals and victims: a study on women's fear and social control”, in *Gender and Society*, 11 (3), 1997, p. 342-356.

MARQUES-PEREIRA Bérengère, *La citoyenneté politique des femmes*, Broché, 2003.

MARUEJOULS Edith, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde », in *Agora débats/jeunesses*, 2011/3, N° 59.

MARUEJOULS Edith, RAIBAUD Yves, « Filles/Garçons : l'offre de loisirs. Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes », in *Revue VIE* n° 167, Sceren CNDP-CRDP, janvier 2012, p. 86-91.

MCALLISTER Pam, “ Wolf whistles and warnings”, in *Heresies*, 6, p. 37-9.

MCCAUGHAY Martha, « The fighting spirit: Women’s self-defence training and the discourse of sexed embodiment”, in *Gender and Society*, 12 (3), 1998.

MCHUGH Maureen, « *A feminist approach to agoraphobia: Challenging the traditional views of women at home*”, in CHRISLER J.C., GOLDEN C. & ROZEE P. D. (Eds.) (2nd ed.), *Lectures on the Psychology of Women*, New York: McGraw-Hill, 2000.

MCKINNON Catherine, *Sexual Harassment of working women: a case of sex discrimination*, New Haven : Yale University Press, 1979.

MACMILLAN Ross, NIEROBISZ Annette & WELSH Sandy, “Experiencing the streets: Harassment and perceptions of safety among women.”, in *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(3), 2000, p. 306-332.

MARTIN Carol Lynn, *Attitudes and expectations about children with nontraditional and traditional gender roles*, in *Sex Roles*, 1990, 22, p. 151-166.

MASUREL Hervé, *Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s’engagent pour la sécurité de leur quartier*, Hors-série Cahiers pratiques, les Editions du CIV, décembre 2012.

MORIN Thomas, JALUZOT Laurence, PICARD Sébastien, *Femmes et Hommes face à la violence*, INSEE Première, n°1473, novembre 2013.

NIELSEN Laura Beth, “Subtle, Pervasive, Harmful: Racist and sexist remarks in public as hate speech”, in *Journal of Social Issues* 58(2), 2002, p. 279.

OSHYNKO Norma Anne, *No Safe Place: The legal regulation of street harassment*, The University of British Columbia, 2002.

PAPADAKI Evangelia, "Sexual Objectification: From Kant to contemporary feminism », in *Contemporary Political Theory*, 2007, 6(3), p. 330–348.

PAPADAKI Evangelia, "Feminist Perspectives on Objectification", in *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Edition, Edward N. Zalta (ed.), Summer 2014.

PERETTI-WATEL Patrick, *L'enquête de victimation Insee-Ihesi*, Paris, Ihesi, 2002.

PERROT Michelle, « Le genre et la ville », in Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

PHILLIPS D., « Masculinity studies », in O'BRIEN Jodi, *Encyclopedia of gender and society*, Californie: SAGE Publication, 2009, p.512-516.

PICKUP Francine, *Ending violence against women A challenge for development and humanitarian world*, Oxfam pub, Oxford, 2001.

PHILLIPS Anne, « Espaces publics, vies privées », in BALMER-CAO Thanh-Huyen, MOTTIER Véronique, et SGIER Léa (dir.), *Genre et politique. Débats et Perspectives*, paris, Gallimard, 2000.

PICQ Françoise, « 'le personnel est politique' - Féminisme et for intérieur », in *C.U.R.A.P.P, Le For intérieur*, P.U.F, 1995.

PINA Afroditi and GANNON Theresa A., " An overview of the literature on antecedents, perceptions and behavioural consequences of sexual harassment", in *Journal of Sexual Aggression*, 18 (2), 2012, p. 209-232.

PITCH Tamar, VENTIMIGLIA Carmine, *Che genere di Sicurezza. Donne e uomini in Città*, Milan, FrancoAngeli, 2002.

POLCE LYNCH Mary, MYERS Barbara J., KLIOWER Wendy and KILMARTIN Christopher, "Adolescent self-esteem and gender: exploring relations to sexual harassment,

body image, media influence, and emotional expression”, in *Journal of Youth and Adolescence*, 30(2), 2001, p. 225-244.

ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale 3e édition*, Hurtubise HMH. Montréal, 1992.

ROMITO Patrizia, *Un silence de mortes, La violence masculine occultée*, Collection Nouvelles Question Féministes, 2006.

SALTZBERG Elayne A. and CHRISLER Joan C., “Beauty Is the Beast: Psychological Effects of the Pursuit of the Perfect Female Body”, in *Women: A Feminist Perspective*, edited by Jo FREEMAN Fifth Edition Mountain View, CA: Mayfield Publishing Company, 1995, p. 306-315.

SELMINI Rossella, « Differenza di genere, sicurezza e qualità della vita nelle città europee », in *Quaderni in città sicure: La sicurezza in Emilia-Romagna*, 14b, novembre 1998.

SKOGAN Wesley G., « Public policy and the fear of crime in Large American Cities », in John GARDINER (ed.), *Public Law and Public Policy*, New York (N.Y.), Praeger, 1977

STANKO Elizabeth A., *Intimate intrusions: women's experience of mal violence*, London: Routledge and Kegan Paul, 1985.

STANKO Elizabeth, « Typical violence, normal precaution: men, women and interpersonal violence in England, Wales, Scotland and USA », in HANMER Jalna, MAYNARD Mary (eds.), *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands (N. J.), Humanities Press International, 1987.

STANKO Elizabeth A., “Women, crime, and fear”, in *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, n°539, 1995, p. 46-58.

TANENBAUM Leora, *Slut ! Growing up female with a bad reputation*, Harper Collins, 2000.

THIBAUT Josy, « Monique Wittig raconte... », in PROCHOIX n°46 : MLF le mythe des origines, homophobie l'affaire Vanneste, décembre 2008, P. 67-68.

TURKHEIMER Deborah, “Street harassment as sexual subordination: the phenomenology of gender-specific harm”, in *Wisconsin Women’s Law Journal*, 12, 1997.

VALENTINE Gill, “ The geography of women’s fear”, in *Area*, 21 (4), 1989, p. 385-390.

VALENTINE Gill, « Images of Danger: Women’s sources of information about the spatial distribution of male violence », in *Area*, 2 (1), 1992, p. 22-29.

VAN PUymbroeck Laura, *Le phénomène du harcèlement de rue –Situation des étudiantes de la ville de Bordeaux*, IUT Michel de Montaigne, Université Bordeaux 3, 2013-2014.

VENTRE André-Michel, SOULLEZ Christophe, *Atteintes personnelles et opinions sur la sécurité déclarées par les hommes et les femmes interrogés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE – ONDRP*, Synthèse et références - n°1, 2013.

VOURC’H Catherine, *Sécu.Cités Femmes. L’approche différenciée par sexe est-elle pertinente en matière de sécurité urbaine ? Actes du colloque de Francfort*, Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine, 2000.

WELZER-LANG Daniel, “Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France, in *VEI, enjeux, villes, école, intégration*, n 128, mars 2002, p. 10-32.

WESSELMANN Eric & KELLY Janice, “Cat-calls and culpability: Investigating the frequency and functions of stranger harassment”, in *Sex Roles*, 63, 2010, p. 451-462.

WEST Candace, ZIMMERMAN Don, « Doing gender » in LORBER Judith et FARRELL Susan (eds.), *The social Construction of Gender*, New York (N. Y.), Sage, 1991.

WEST Robin L., *The difference in women’s hedonic lives: A phenomenological critique of feminist legal theory*, 3 Wis. WOMEN’S L.J., 81, 1987.

WIEVIORKA Michel, « Le sociologue et l'insécurité », in *Sociologie du travail*, 44 (4), Editions scientifiques et médicales, Elsevier SAS, Paris, 2002.

WISE Sue & STANLEY Liz, PORGIE Georgie, *Sexual harassment in everyday life*, London: Pandora, 1987. Citée par ARVEDA KISSLING Elizabeth, “Street Harassment: The language of Sexual Terrorism”, in *Discourse Society*, 1991.

WITTIG Monique, *La Pensée straight*, Balland, coll. Modernes, 2001.

YATUU, *Hé ! Mademoiselle !*, Editions Delcourt, Juin 2014.

YOUNG Iris Marion, *Throwing like a girl and other essays in feminist philosophy and social theory*, Bloomington (Ind.), Indiana University Press, 1990.

ZEILINGER Irène, *L'autodéfense - Un instrument de prévention primaire. 2^e Congrès international francophone sur l'agression sexuelle*, publication GARANCE asbl, Bruxelles, 7 Mai 2003.

ZEILINGER Irène, *Non c'est Non. Petit manuel d'autodéfense à l'usage des femmes qui en ont marre de se faire emmerder sans rien dire*, Editions La Découverte, Paris, 2008.

Rapports

Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne, *Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes, Projet inégalités femmes-hommes dans les quartiers. Paroles et analyses des habitant-e-s et des professionnel-le-s mulhousiens*, 2014.

Conseil de l'Europe, *Groupe de spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes*, Rapport final du EG-S-VL, 26 février 1997, 5.6.

Evelyne DUHAMEL, Henry JOYEUX, *Femmes et Précarité*, Les Etudes du Conseil Economique, Social et Environnemental, Février 2013.

Haut Conseil à l'Egalité Entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, Rapport n°2014-06-19-EGAlITER-012, publié le 19/06/2014.

L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements, Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), rapport n°2013-041, mai 2013.

FILEBORN Bianca, *Conceptual understandings and prevalence of sexual harassment and street harassment*, ACSSA –Australian Centre for the Study of Sexual Assault - Resource sheet, July 2013.

LAMBRICK Mélanie et RAINERO Liliana, *Villes sûres*, Module UNIFEM, 17 janvier 2013.

Rapport mondial sur la violence et la santé : résumé, Organisation Mondiale de la Santé, 3 octobre 2002.

RASSELET Cécile, *Evolution des modes de vie en villes, L'usage de la ville par les femmes*, note de synthèse, a'urba, septembre 2013, p. 4.

Référentiel pour les formatrices et formateurs en Genre et développement, Le Monde selon les femmes, Genre en Action, Adéquations, Aster-International, 2010

Stop Street Harassment, *Unsafe and harassed in public spaces: a national street harassment report*, Reston: Virginia, Spring 2014.

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Chiffres-clés – Edition 2014

VINET Elise et al. – *Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais. Non/recours aux offres socio-éducatives et de*

loisir, place dans l'espace public et ethnicisation des rapports sociaux (de sexe), Rapport final – Ville de Lyon, GREPS (Université Lyon 2), août 2013.

Violence against women: an EU-wide survey. Main Results, FRA, 2014,

Sites internet

- Le trésor de la langue française informatisée / Université de Lorraine, <http://atilf.atilf.fr/>
- Site du politicien UMP Pierre-Yves Bournazel, élu du 18^e, <http://www.bournazel2014.fr/>
- Site de la marque colère un nom féminin, <http://colerenomfeminin.bigcartel.com/>>
- Site du ministère de l'éducation français, <http://www.education.gouv.fr/>
- Site du magazine ELLE, www.elle.fr/
- Site de l'ONU Femmes sur les violences faites aux femmes, <http://www.endvawnow.org/>
- Site de la radio Europe 1, <http://www.europe1.fr/>
- Site de l'ONG Femmes et Villes International, <http://www.femmesetvilles.org/>
- Site de l'émission Envoyé spécial de France 2, <http://www.france2.fr/emissions/envoye-special/>
- Site de l'entreprise états-unienne Gallup, réalisant notamment des sondages, <http://www.gallup.com/>
- Site de l'asbl belge Garance, proposant des formations d'autodéfense féministe, <http://www.garance.be/>
- Site du gouvernement Français, <http://www.gouvernement.fr/>
- Tumblr de témoignages sur le harcèlement de rue, <http://harcelementsderue.tumblr.com/>
- Dictionnaire Larousse en ligne, <http://www.larousse.fr/>
- Site LePlus du Nouvel Observateur, leplus.nouvelobs.com/
- Site du magazine l'EXPRESS, www.lexpress.fr/
- Site MadmoiZelle, <http://www.madmoizelle.com/>
- Site de la ministre Najat Vallaud-Belkacem, <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/>
- Site de l'Observatoire des Inégalités, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article59>
- Page Facebook du groupe d'humouristes Le Meufisme, <https://www.facebook.com/lemeufisme>
- Site du journal Le Monde, <http://www.lemonde.fr/>

- Site de la compagnie de taxis britanniques Pink Ladies, <http://www.pinkladies.co.uk/>
- Site du Projet Crocodiles, <http://projetcrocodiles.tumblr.com/>
- Site de la radio/télévision belge RTBF, <http://www.rtf.be/>
- Site d'information et de débats Rue89, <http://rue89.nouvelobs.com/>
- Site du magazine en ligne Slate, www.slate.fr/
- Site du collectif Stop au harcèlement de rue, <http://www.stopharcelementderue.org>
- Site du collectif Stop au Harcèlement de Ru, actif à Mulhouse, <http://www.harcelementderue.fr/>
- Page Facebook de l'humouriste Swann Périssé, <https://www.facebook.com/swann.perisse.9?fref=ts>
- Site du journal britannique The Independent, <http://www.independent.co.uk/>
- Twitter, <https://twitter.com/>
- Site Vie Publique du gouvernement Français, <http://www.vie-publique.fr/>
- Site (Villes)² des régions Centre et Poitou-Charente, <http://villesaucarre.fr/>

ANNEXES

1 – PRESENTATION DU TERRAIN	102
2- QUESTIONNAIRE	104
3 – REPONSES DE LA PERSONNE TRANSSEXUELLE	107
4 – TABLEAUX - FEMMES	108
Tableau n° 1	108
Tableau n°2	108
Tableau n°3	110
Tableau n°4	111
Tableau n°5	111
Tableau n° 6	112
Tableau n°7	113
Tableau n°8	113
Tableau n°9	114
5 – TABLEAUX - HOMMES	115
Tableau n° 1	115
Tableau n° 2	115
Tableau n°3	116
Tableau n°4	117
Tableau n°5	118
Tableau n° 6	118
Graphique n°1	119
Tableau n° 7	119
Tableau n°8	120

1 – Présentation du terrain

J'ai créé ce sondage le 7 août 2014 à 13h00, et ai recueilli des réponses jusqu'à 22 heures le même jour. J'ai obtenu 230 réponses. Je l'avais intitulé « harcèlement de rue » et diffusé sur mon mur Facebook, et il a ensuite été partagé par huit personnes, amies et amies d'ami.e.s, et enfin sur le mur des « Copines de Causette »⁴¹², un groupe Facebook ayant 9, 185 membres, femmes et hommes, qui lisent ou connaissent le magazine féministe Causette.

La très large majorité des personnes qui ont répondu sont de sexe féminin, 88,26% pour 11,30% d'hommes et seulement une personne transsexuelle (0,43%). Ce déséquilibre peut être dû à plusieurs facteurs. Bien que j'aie précisé dans mon message d'introduction au sondage que ce dernier était ouvert aux femmes et aux hommes, le fait que le harcèlement de rue soit présenté comme un phénomène genré a pu écarter d'emblée certains hommes. En outre, il a été publié sur mon profil Facebook, celui d'ami.e.s et celui du groupe « les copines de Causette »⁴¹³, tou.te.s identifié.e.s généralement comme féministes de par la nature des messages qui nous publions. Le féminisme (englobant tous les féminismes) pouvant être perçu comme un mouvement s'adressant uniquement aux femmes, les hommes ont pu ne pas se sentir concernés.

J'ai choisi un site gratuit proposant de nombreuses fonctionnalités, « SurveyMonkey »⁴¹⁴. J'ai créé dix questions qui me paraissaient suffisamment exhaustives pour aborder les points que je voulais détailler. Il m'a semblé important d'ouvrir ce questionnaire aux femmes et aux hommes afin de mettre en évidence l'importance de la variable genre dans les expériences que peuvent vivre les femmes et les hommes dans l'espace public, notamment pour ce qui concerne le harcèlement de rue. Cette analyse est nécessaire pour identifier et déconstruire les stéréotypes liés au masculin et au féminin, ainsi que pour questionner les normes qui conditionnent les rapports entre les sexes. Elle permet de souligner « les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi que

⁴¹² Groupe Facebook « Les copines de Causette », visité le 8/08/2014, <<https://www.facebook.com/groups/45354203249/>>

⁴¹³ Ibid.

⁴¹⁴ <<https://fr.surveymonkey.net/home/>>

leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de participation »⁴¹⁵ à la vie sociale, publique et politique des femmes et des hommes. Afin de pouvoir analyser le harcèlement de rue en fonction de la variable genre, il faut ventiler les résultats par sexe pour faire apparaître d'éventuelles différences. C'est pourquoi la première question posée était celle du « sexe » du répondant, femme, homme ou transexuel.le.

J'avais en effet ajouté l'option « transexuel.le » dans l'optique de ne pas exclure certaines personnes ne se reconnaissant pas dans les catégories précitées. J'ai pris conscience ensuite que l'option « autre », donnant la possibilité à la personne de choisir son identité sexuelle (notamment intersexe) aurait été plus pertinente et plus inclusive. Il m'aurait fallu interroger des personnes avant la diffusion du questionnaire, afin d'avoir des retours pertinents, mais j'ai sauté cette étape par manque de temps. J'ai reçu une seule réponse d'une personne se définissant comme transexuel.le, ce qui ne me permet d'analyser plus profondément ce résultat. J'ai par ailleurs omis d'interroger les identités de genre et orientations sexuelles des personnes, à la fois par manque de possibilité (j'étais limitée à dix questions), et parce que c'est un point que j'ai choisi de ne pas approfondir dans mon mémoire.

⁴¹⁵ *Référentiel pour les formatrices et formateurs en Genre et développement*, Le Monde selon les femmes, Genre en Action, Adéquations, Aster-International, 2010

2- Questionnaire

Harcèlement de rue

*1. Vous êtes:

Une femme

Un homme

Un.e transsexuel.le

*2. Quel âge avez-vous?

*3. Avez-vous peur en marchant seul.e dans la rue/en prenant les transports publics:

Plutôt le jour

Plutôt la nuit

Le jour et la nuit

Jamais

*4. Prenez-vous des précautions avant de sortir dans la rue ou de prendre les transports public
? (Plusieurs réponses possibles)

Je sors en groupe plutôt que que seul.e

Je fais attention à ma manière de m'habiller/me maquiller

J'évite certains lieux/certaines heures lorsque je sors

J'ai des stratégies de défense 'au cas où' (je connais des lieux où me réfugier, j'ai une bombe lacrymogène, j'ai des clés pour frapper...)

Non, aucune

Autre (veuillez préciser)

*5. Au cours des 12 derniers mois, dans la rue/les transports publics, vous est-il déjà arrivé
qu'une ou plusieurs personnes : (Plusieurs réponses possibles)

Vous draguent

Vous demandent de leur sourire

Vous fassent des remarques sexuelles

Vous fassent des remarques sexistes
Vous fassent des remarques sur votre physique
Vous déshabillent du regard
Vous klaxonnent
Vous sifflent
Vous fassent des bruits de baisers
Se masturbent devant vous
Vous insultent/vous menacent
Vous bloquent l'accès
Vous suivent
Non
Autre (veuillez préciser)

6. Si oui, cette/ces personnes étaient de sexe:

Masculin
Féminin et masculin
Autre (veuillez préciser)

*7. Cela vous arrive:

Minimum une fois par jour
Une à plusieurs fois par semaine
Une à plusieurs fois par mois
Quelquefois dans l'année
Jamais

8. Si cela vous arrive, en général vous vous sentez plutôt: (Plusieurs réponses possibles)

Indifférent.e
Flatté.e
Amusé.e
Irrité.e
Enervé.e
Mal à l'aise
Humilié.e

Effrayé.e

Autre (veuillez préciser)

9. Si cela vous arrive, en général, comment réagissez-vous:

(Plusieurs réponses possibles)

J'ignore

Je réponds de manière positive

Je riposte calmement

Je lui/leur crie dessus

Je le.s menace physiquement

Je le.s signale

Autre (veuillez préciser)

10. Selon votre réaction, il vous arrive de craindre que: (Plusieurs réponses possibles)

Cette/ces personnes vous agressent verbalement

Cette/ces personnes vous agressent physiquement

Cette/ces personnes vous agressent sexuellement

Cette/ces personnes vous bloquent le passage/vous suivent

Je n'ai pas de crainte

Autre (veuillez préciser)

3 – Réponses de la personne transsexuelle

Q1: Vous êtes:	Un.e transsexuel.le
Q2: Quel âge avez-vous?	22
Q3: Avez-vous peur en marchant seul.e dans la rue/en prenant les transports publics:	Plutôt le jour
Q4: Prenez-vous des précautions avant de sortir dans la rue ou de prendre les transports public ? (Plusieurs réponses possibles)	J'ai des stratégies de défense 'au cas où' (je connais des lieux où me réfugier, j'ai une bombe lacrymogène, j'ai des clés pour frapper...)
Q5: Au cours des 12 derniers mois, dans la rue/les transports publics, vous est-il déjà arrivé qu'une ou plusieurs personnes :(Plusieurs réponses possibles)	Vous fassent des remarques sexistes, Vous fassent des remarques sur votre physique, Vous klaxonnent, Vous sifflent, Vous fassent des bruits de baisers, Se masturbent devant vous, Vous bloquent l'accès
Q6: Si oui, cette/ces personnes étaient de sexe:	Masculin
Q7: Cela vous arrive:	Minimum une fois par jour
Q8: Si cela vous arrive, en général vous vous sentez plutôt:(Plusieurs réponses possibles)	Flatté.e
Q9: Si cela vous arrive, en général, comment réagissez-vous:(Plusieurs réponses possibles)	Je réponds de manière positive
Q10: Selon votre réaction, il vous arrive de craindre que:(Plusieurs réponses possibles)	Je n'ai pas de crainte

4 – Tableaux - Femmes

Tableau n° 1

Q3 - Femmes - Avez-vous peur en marchant seule dans la rue/en prenant les transports publics:

Répondues : 203 Ignorées : 0

Choix de réponses	Réponses	
Plutôt le jour	0,99%	2
Plutôt la nuit	73,40%	149
Le jour et la nuit	11,82%	24
Jamais	13,79%	28
Total		203

Tableau n°2

Q4 - Femmes - Prenez-vous des précautions avant de sortir dans la rue ou de prendre les transports public ? (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 203 Ignorées : 0

Choix de réponses	Réponses	
Je sors en groupe plutôt que seule	18,72%	38
Je fais attention à ma manière de m'habiller / de me maquiller	34,48%	70
J'éviter certains lieux / certaines heures lorsque je sors	67,49%	137
J'ai des stratégies de défense 'au cas où' (je connais des lieux où me réfugier, j'ai une bombe lacrymogène, j'ai des clés pour frapper...)	33,50%	68
Non, aucune	15,27%	31
Autre (Veuillez préciser)	12,81%	26
Nombre total de personnes interrogées : 203		

Autre (veuillez préciser)
J'ai pris un cours de self défense (fem-do-shi)
Je répond en allemand que je n'a parle pas français et que je ne comprends pas
j'envisage de prendre des cours d'auto defense
Je mets un casque
je range mon téléphone dans mon sac, je marche les yeux baissés, j'écoute de la musique

Avant je faisais un peut tout ça. J'ai fait une après-midi de fem dochi et depuis j'ai bcp plus confiance je reste juste attentive qd je sort.
faire semblant d'être au téléphone
j'écoute la musique très fort pour me rassurer
Je me fabrique un air assuré
Des répliques toutes prêtes à répondre, je marche vite
A la rigueur, casque avec de la musique pour se couper un peu du monde, mais peut s'avérer dangereux aussi!
Placement dans les transports, porte derrière, sac devant
Je reste attentive à tout et j'anticipe au maximum
je m'approche d'une personne pour faire croire qu'on est "ensemble"
prendre le telephone et soit appeler qqun ou faire semblant d'appeler qqun
J'essaie de prendre le moins de précautions possible, car j'estime que ce n'est pas à moi d'en prendre
Il m'arrive de prendre une paire de chaussure plate pour le trajet et ainsi courir si besoin
J'évite juste de mettre des talons si je dois marcher longtemps (mais c'est plutôt pour le confort que pour la peur de pas pouvoir courir !)
J'ai constamment des écouteurs
si je sens qu'il y a quelqu'un qui pourrait être suspect, je marche plus vite, pas trop non plus. J'anticipe toujours sur ce qui vient devant moi : un homme seul, un groupe d'hommes, je change de trottoirs si nécessaire, suffisamment à l'avance et mine de rien, je mets parfois mes écouteurs sans musique pour avoir l'air de ne pas entendre si on me parle mais rester consciente de ce qui se passe autour de moi.
Dans le cas de déplacements la nuit dans les lieux peu fréquentés, une sorte de persuasion mentale sur les mouvements à adopter en cas d'agression.
Quand je sens une éventuelle menace, j'adopte une démarche plus assurée/agressive pour dissuader.
Je préviens mes amis qui sont présents quand je pars, quand je suis arrivée chez moi si l'horaire est très tardif ou/et les lieux un peu risqués par lesquels je passe
Je ne comprends pas bien l'idée de prendre des précautions. Est-ce à moi de faire attention pour ne pas être emmerdée?
Je suis toujours en alerte dans les lieux peu fréquentés.
Commencer à chercher mes clefs avant d'arriver devant ma porte, marcher d'un bon pas.

Tableau n°3

Q5 : Femmes - Au cours des 12 derniers mois, dans la rue/les transports publics, vous est-il déjà arrivé qu'une ou plusieurs personnes : (Plusieurs réponses possibles)

(Répondues : 203 Ignorées : 0)

Choix de réponses	Réponses	
Vous draguent	82,27%	167
Vous demandent de leur sourire	36,95%	75
Vous fassent des remarques sexuelles	39,41%	80
Vous fassent des remarques sexistes	41,87%	85
Vous fassent des remarques sur votre physique	64,53%	131
Vous déshabillent du regard	71,92%	146
Vous klaxonnent	54,68%	111
Vous sifflent	64,53%	131
Vous fassent des bruits de baisers	32,51%	66
Se masturbent devant vous	2,46%	5
Vous insultent/vous menacent	27,09%	55
Vous bloquent l'accès	16,26%	33
Vous suivent	30,05%	61
Non	2,46%	5
Autre (Veuillez préciser)	3,45%	7
Nombre total de personnes interrogées : 203		

Autre (veuillez préciser)
attouchements.
M'empêche de fumer et m'arrache et casse ma cigarette car "ce n'est pas pour les femmes"
Un homme a fait semblant de trébucher pour me toucher les seins
note : la majorité de ces choses me sont déjà arrivées, mais pas forcément au cours des 12 derniers mois
main aux fesses
tout cela m'arrive moins souvent car je sors beaucoup plus en compagnie de mon compagnon. Auparavant c'était toutes les semaines.
J'ai répondu femme à la première question car pas de choix me concernant. Je suis andro et je me fait souvent agresser à ce sujet.

Tableau n°4Q6 : Si oui, cette/ces personnes étaient de sexe :

(Répondues : 203 / Ignorées : 7)

Choix de réponses	Réponses	
Féminin	0,00%	1
Masculin	97,50%	195
Féminin et masculin	2,50%	5
Autre (Veuillez préciser)	0,00%	0
Total		203

Tableau n°5Q7 : Femmes - Cela vous arrive :

(Répondues : 203 Ignorées : 0)

Choix de réponses	Réponses	
Minimum une fois par jour	6,90%	14
Une à plusieurs fois par semaine	29,56%	60
Une à plusieurs fois par mois	32,51%	66
Quelquefois dans l'année	31,03%	63
Jamais	0,00%	0
Total		203

Tableau n° 6

Q8 : Femmes - Si cela vous arrive, en général vous vous sentez plutôt : (Plusieurs réponses possibles)

(Répondues : 203 Ignorées : 0)

Choix de réponses	Réponses	
Indifférente	16,75%	34
Flattée	6,90%	14
Amusée	6,90%	14
Irritée	52,22%	106
Enervée	57,14%	116
Mal à l'aise	65,02%	132
Humiliée	32,02%	65
Effrayée	29,56%	60
Cela ne m'arrive jamais	0,00%	0
Autre (Veuillez préciser)	7,39%	15
Nombre total de personnes interrogées : 203		

Autre (veuillez préciser)
blasée
exaspérée
cela dépend du contexte!
ca depend comment c'est fait et du contexte
révoltée
dégoûtée
Blasée - dépitée
Je réponds bien souvent
ç a dépend ce que dégage la personne. ça peut être soit amusée soit indifférente soit mal à l'aise. ça dépend vraiment
Très en colère et comme un attentat à ma liberté.
en colère
Frustrée!
j suis flatté m ais ça m'énervé si il est en couple et de penser que mon homme mate aussi.
Tout dépend des jours
cela dépend de la situation, des remarques faites. Je peux me sentir flatté, irritée ou mal à l'aise si c'est insistant.

Tableau n°7

Q8 Femmes - Si cela vous arrive, en général vous vous sentez plutôt / Être draguée :

(Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 167 Ignorées : 0

	Indifférente	Flattée	Amusée	Irritée	Enervée	Mal à l'aise	Humiliée	Effrayée	Cela ne m'arrive jamais	Autre (veuillez préciser)
Q5: Vous draguent	16,17% 27	7,19% 12	7,78% 13	55,09% 92	59,28% 99	64,67% 108	34,13% 57	29,94% 50	0,00% 0	7,19% 12

Tableau n°8

Q9 – Femmes - Si cela vous arrive, en général, comment réagissez-vous: (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 203 Ignorées : 0

Choix de réponses	Réponses	
J'ignore	82,76%	168
Je réponds de manière positive	12,32%	25
Je riposte calmement	37,44%	76
Je lui/leur crie dessus	13,79%	28
Je le.s menace physiquement	1,97%	4
Je le.s signale	3,94%	8
Autre (veuillez préciser)	9,85%	20
Nombre total de personnes interrogées : 203		

Tableau n°9

Q10 - Femmes - Selon votre réaction, il vous arrive de craindre que: (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 202 Ignorées : 1

Choix de réponses	Réponses	
Cette/ces personne(s) vous agressent verbalement	54,95%	111
Cette/ces personne(s) vous agressent physiquement	65,35%	132
Cette/ces personne(s) vous agressent sexuellement	36,63%	74
Cette/ces personne(s) vous bloquent le passage/vous sui	58,42%	118
Je n'ai pas de crainte	13,86%	28
Autre (Veuillez préciser)	0,99%	2
Nombre total de personnes interrogées : 202		

5 – Tableaux - Hommes

Tableau n° 1

Q3 – Hommes - Q3 Avez-vous peur en marchant seul.e dans la rue/en prenant les transports publics / selon le sexe du ou des auteur(s) : (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 19 Ignorées : 0

Auteur (s)	Plutôt le jour	Plutôt la nuit	Le jour et la nuit	Jamais	Total
Q6: Féminin(s)	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	100,00% 1	1
Q6: Masculin(s)	0,00% 0	69,23% 9	0,00% 0	30,77% 4	13
Q6: Féminin(s) et masculin(s)	0,00% 0	20,00% 1	0,00% 0	80,00% 4	5
Nombre total de personnes interrogées	0	10	0	9	19

Tableau n° 2

Q4 – Hommes - Prenez-vous des précautions avant de sortir dans la rue ou de prendre les transports public ? / selon le sexe du ou des auteur(s) : (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 19 Ignorées : 0

Auteur(s)	Je sors en groupe plutôt que seul	Je fais attention à ma manière de m'habiller/me maquiller	J'évite certains lieux/certaines heures lorsque je sors	J'ai des stratégies de défense 'au cas où' (je connais des lieux où me réfugier, j'ai une bombe lacrymogène, j'ai des clés pour frapper...)	Non, aucune	Autre (veuillez préciser)	Total
Q6: Féminin(s)	0,00% 0	0,00% 0	100,00% 1	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	1
Q6: Masculin(s)	7,69% 1	23,08% 3	46,15% 6	15,38% 2	30,77% 4	7,69% 1	17
Q6: Féminin(s) et masculin(s)	0,00% 0	0,00% 0	20,00% 1	0,00% 0	60,00% 3	20,00% 1	5
Nombre total de personnes interrogées	1	3	8	2	7	2	19

Tableau n°3

Q5 - Hommes - Au cours des 12 derniers mois, dans la rue/les transports publics, vous est-il déjà arrivé qu'une ou plusieurs personnes : (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 26 Ignorées : 0

Choix de réponses	Réponses	
Vous draguent	31%	8
Vous demandent de leur sourire	0%	0
Vous fassent des remarques sexuelles	12%	3
Vous fassent des remarques sexistes	8%	2
Vous fassent des remarques sur votre physique	19%	5
Vous déshabillent du regard	35%	9
Vous klaxonnent	12%	3
Vous sifflent	15%	4
Vous fassent des bruits de baisers	4%	1
Se masturbent devant vous	0%	0
Vous insultent/vous menacent	31%	8
Vous bloquent l'accès	15%	4
Vous suivent	23%	6
Non	35%	9
Autre (Veuillez préciser)	0%	0
Nombre total de personnes interrogées : 26		

Tableau n°4

Q5 – Hommes - Au cours des 12 derniers mois, dans la rue/les transports publics, vous est-il déjà arrivé qu'une ou plusieurs personnes / selon le sexe du ou des auteur(s) : (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 19 Ignorées : 0

Auteur (s)	Vous draguent	Vous demandent de leur sourire	Vous fassent des remarques sexuelles	Vous fassent des remarques sexistes	Vous fassent des remarques sur votre physique	Vous déshabillent du regard	Vous klaxonnent	Vous sifflent	Vous fassent des bruits de baisers
Q6: Féminin(s)	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	100,00% 1	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0
Q6: Masculin(s)	38,46% 5	0,00% 0	15,38% 2	15,38% 2	15,38% 2	38,46% 5	15,38% 2	15,38% 2	7,69% 1
Q6: Féminin(s) et Masculin(s)	40,00% 2	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	40,00% 2	40,00% 2	0,00% 0	40,00% 2	0,00% 0
Nombre total de personnes interrogées	7	0	2	2	4	8	2	4	1

Auteur (s)	Se masturbent devant vous	Vous insultent/ vous menacent	Vous bloquent l'accès	Vous suivent	Non
Q6: Féminin(s)	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	100% 1
Q6: Masculin(s)	0,00% 0	46,15% 6	23,08% 3	30,77% 4	7,69% 1
Q6: Féminin(s) et Masculin(s)	0,00% 0	20,00% 1	20,00% 1	20,00% 1	20,00% 1
Nombre total de personnes interrogées	0	7	4	5	3

Tableau n°5Q6 – Hommes - Si oui, cette/ces personnes étaient de sexe:

Répondues : 22 Ignorées : 4

Sexe	Réponses	
Féminin(s)	4,55%	1
Masculin(s)	59,09%	13
Féminin(s) et masculin(s)	22,73%	5
Autre (Veuillez préciser)	13,64%	3
Total		22

Autre (Veuillez préciser)
Non.
Pas de remarque
Les deux

Tableau n° 6Q8 – Hommes - Si cela vous arrive, en général vous vous sentez plutôt / selon le sexe du ou des auteur(s) : (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 19 Ignorées : 0

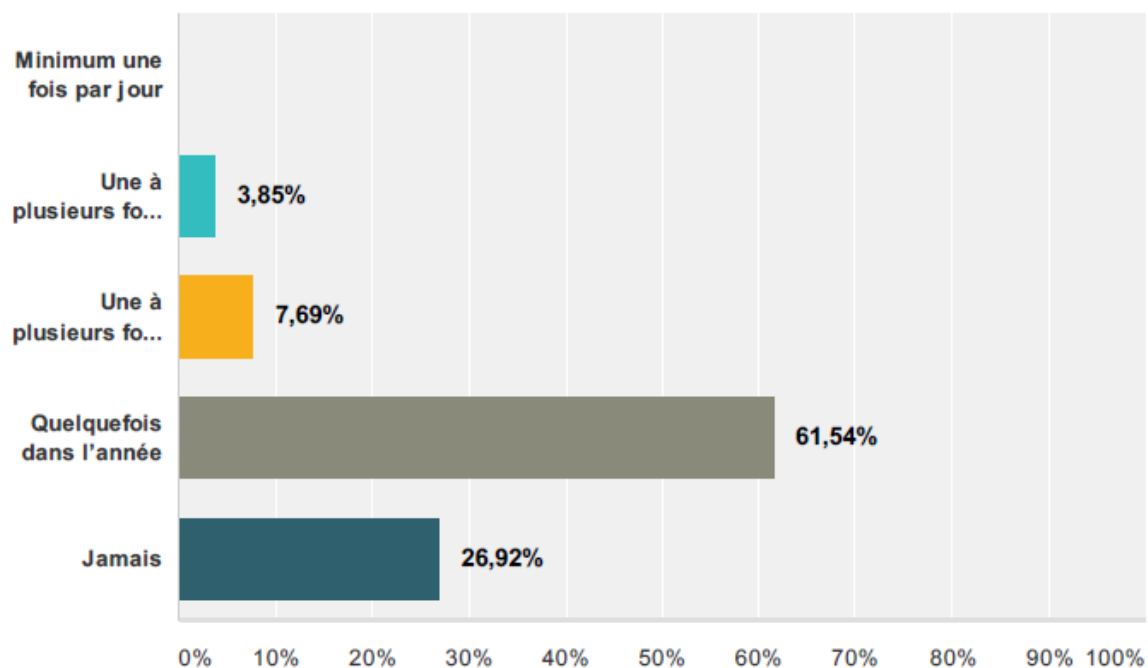
Auteur (s)	Indifférent	Flatté	Amusé	Irrité	Enervé	Mal à l'aise	Humilié	Effrayé	Cela ne m'arrive jamais	Autre (veuillez préciser)	Total
Q6: F	0,00% 0	100,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	1
Q6: M	30,77% 4	0,00% 0	0,00% 0	23,08% 0	61,54% 8	38,46% 5	15,38% 2	15,38% 2	0,00% 0	0,00% 0	24
Q6: F	40,00% 2	40,00% 2	20,00% 1	20,00% 1	0,00% 0	20,00% 1	0,00% 0	0,00% 0	0,00% 0	20,00% 1	8
Nombre total de personnes interrogées	6	3	1	4	8	6	2	2	0	1	19

Autre (veuillez préciser)
Si c'est une fille qui me drague (fait très rare !) je me sens flatté et mal à l'aise à la fois. Si c'est un groupe d'hommes (oui toujours en groupe) qui cherchent la merde, je répond.
Non.

Graphique n°1

Q7 - Hommes – Cela vous arrive:

Répondues : 26 Ignorées : 0

Tableau n° 7

Q10 - Hommes - Selon votre réaction, il vous arrive de craindre que: (Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 24 Ignorées : 2

	Cette/ces personnes vous agressent verbalement	Cette/ces personnes vous agressent physiquement	Cette/ces personnes vous agressent sexuellement	Cette/ces personnes bloquent le passage/vous suivent	Je n'ai pas de crainte	Autre (veuillez préciser)
Nombre total de personnes interrogées	20,83% 5	50,00% 12	4,17% 1	25,00% 6	37,50% 9	8,33% 2

Tableau n°8

Q8 - Femmes - Si cela vous arrive, en général vous vous sentez plutôt / avoir été draguée:

(Plusieurs réponses possibles)

Répondues : 167 Ignorées : 0

	Indifférente	Flattée	Amusée	Irritée	Enervée	Mal à l'aise	Humiliée	Effrayée	Cela ne m'arrive jamais	Autre (veuillez préciser)	Total
Q5: Vous draguent	16,17% 27	7,19% 12	7,78% 13	55,09% 92	59,28% 99	64,67% %	34,13% 57	29,94% %	0,00% 0	7,19% 12	470
Nombre total de personnes interrogées	27	12	13	92	99	108	57	50	0	12	167